

Auteur nom court ou auteur collectivité : Exposition universelle. 1873. Vienne

Titre : Exposition universelle à Vienne, en 1873. Cartes, plans, dessins, documents historiques et statistiques composant l'exposition de la direction de l'agriculture dans les groupes 2 (agriculture) et 26 (enseignement)

Adresse : Paris : Imprimerie nationale, 1873

Collation : 1 vol. ([4] p.-[79] f. de pl.-[2] p.) ; 38 x 52 cm

Cote de l'exemplaire : CNAM-BIB Gd Fol Xae 2 Res

Mots-clés : Exposition internationale (1873 ; Vienne) ; Agriculture -- France -- 19e siècle --

Ouvrages illustrés

URL permanente : <http://cnum.cnam.fr/redirect?GDFOLXAE2>

33 30 Xme 2



M. J. G. Göttinger Xae-1

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE

CARTES

PLANS, DESSINS, DOCUMENTS HISTORIQUES ET STATISTIQUES

EXPOSÉS A VIENNE EN 1873



Gd Fo Xae 2

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.

M. DE LA ROULLÈRE, MINISTRE.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE VIENNE EN 1873.

PLAN

DE L'EXPOSITION DE LA DIRECTION DE L'AGRICULTURE.

Boisnie sur laquelle sont placés les cartes, plans, esquisses, tableaux, etc.

Viennese contenant les publications de la Direction de l'Agriculture et les principaux ouvrages
du personnel enseignant agricole et vétérinaire.

Bibliothèque

Pour les détails relatifs aux divers tableaux statistiques contenus dans cet album, voir la Notice sur les objets présentés
à l'Exposition de Vienne par la Direction de l'Agriculture.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE

DIRECTION DE L'AGRICULTURE

DIPLOME D'HONNEUR

DÉCERNÉ

À L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE VIENNE EN 1873



УЧЕБНИК ПО ТЕОРИИ И ПРАКТИКЕ

ПРОЦЕССА

ДИКТОМЕРНОЕ ПОИМЕНЬЕ

ДИРЕКЦИОНАЛЬНОЕ

ДИРЕКЦИОНАЛЬНОЕ ИЛИ ДИРЕКЦИОНАЛЬНОЕ





Victor Rose del. et lith.

VITRINE PRINCIPALE

DES OBJETS PRÉSENTÉS PAR LA DIRECTION DE L'AGRICULTURE A L'EXPOSITION INTERNATIONALE DE VIENNE

Imp. Lemercurier et C^{ie} Paris

EXPOSITION UNIVERSELLE A VIENNE

EN 1873

FRANCE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE

CARTES

PLANS, DESSINS, DOCUMENTS HISTORIQUES ET STATISTIQUES

COMPOSANT

L'EXPOSITION DE LA DIRECTION DE L'AGRICULTURE

DANS LES GROUPE 2 (AGRICULTURE) ET 26 (ENSEIGNEMENT)



PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

M DCCCLXXIII

1983

EXHIBITION / 1983

1983



EXHIBITION / 1983

EXHIBITION / 1983

1983

EXHIBITION / 1983

1983

1983

EXHIBITION / 1983

ORDRE DES CARTES, PLANS, ETC. CONTENUS DANS L'ALBUM.

	NUMÉROS.
Carte des régions.....	5
Climats des régions.....	6
Région du Sud.....	7
— du Sud-Ouest.....	8
— de l'Ouest.....	9
— des montagnes du Centre.....	10
— des plaines du Centre.....	11
— du Nord-Ouest.....	12
— des plaines du Nord.....	13
— du Nord-Est.....	14
— du Sud-Est.....	15
Cartes statistiques : 1° Froment. — Seigle.....	16
2° Maïs. — Sarrasin.....	17
3° Prairies artificielles. — Prairies naturelles.....	18
4° Chanvre. — Lin.....	19
5° Tabac. — Coton.....	20
6° Houblon. — Fèves.....	21
7° Espèce chevaline. — Espèce bovine.....	22
8° Espèce ovine. — Espèce porcine.....	23
Introduction des plantes et animaux domestiques.....	24

DOCUMENTS STATISTIQUES.

	NUMÉROS.
Distribution des races typiques françaises. — Races bovines.....	32
Race normande.....	33
— flamande.....	34
— bretonne.....	35
— parthenaise.....	36
— limousine.....	37
— gasconnaise.....	38
— de Saïons.....	39
— charolaise.....	40
— comtoise.....	41
Tarcent de Durham.....	42
Vache de Durham.....	43
Distribution des races typiques françaises. — Races ovines.....	44
Race bélier et brebis mérinos de 1786.....	45
— bélier et brebis mérinos de 1873.....	46
— bélier et brebis mérinos de Mantelamps.....	47
— bélier et brebis de Dishley.....	48
— bélier et brebis dishley-mérinos.....	49
Carte du typhus.....	50
Poste bovine et maladies des vens à soie.....	51

VIGNOBLES FRANÇAIS.

	NUMÉROS.
Carte des vignobles.....	53
Modes de culture. — Vignes échelonnées.....	54
— Vignes non échelonnées.....	55
— Vignes en cordon.....	56
Classification des vins.....	57
Maladies de la vigne.....	58

ENSEIGNEMENT AGRICOLE.

	NUMÉROS.
Écoles d'agriculture.....	60
École de Grignon.....	61
— de Grand-Jouan.....	62
— de Montpellier.....	63
Fermes-écoles.....	64
Chaires départementales et stations agronomiques.....	65
Écoles d'irrigation et de drainage.....	66

ENSEIGNEMENT VÉTÉINAIRE.

Écoles vétérinaires.....	67
École vétérinaire d'Alfort.....	68
— de Lyon.....	69
— de Toulouse.....	70

VACHERIE ET BERGERIES NATIONALES.

Vacherie et Bergeries nationales.....	71
Vacherie de Corbon.....	72
Bergerie de Rambouillet.....	73
— de Haut-Tingry.....	74

CONCOURS D'ANIMAUX.

Concours d'animaux reproducteurs et d'animaux de boucherie.....	75
Objets d'art décrits dans les concours régionaux et généraux.....	76

PRIMES D'HONNEUR.

Primes d'honneur.....	77
Liste des lauréats de la prime d'honneur.....	78



FRANCE AGRICOLE

ÉBRYAGE / CBICOFÉ

CLIMATS DES RÉGIONS.

Région du Sud. — Le climat provençal est très tempéré. La température de l'atmosphère, la rareté des pluies d'été, la douceur des hivers, ont donné lieu à des cultures spéciales dans la Provence, le bas Languedoc et le Roussillon. Ainsi, l'orange est cultivée à Hyères, Cannes, Nice, Menton et Perpignan; l'olivier couvre de grandes surfaces dans la Provence, le bas Languedoc et le Roussillon; l'amandier, le figuier, le jujubier, le grenadier, sont communs dans toute la zone méditerranéenne; le pistachier est cultivé avec succès aux environs de Marseille.

Ce n'est qu'accidentellement que les froûs pendant l'hiver sont assez intenses pour faire périr les oliviers, mais le *mistral*, ou vent du nord-ouest, est toujours impétueux; sa violence oblige à protéger les cultures délicates par des abris artificiels.

Région du Sud-Ouest. — Le climat girondin est assez tempéré pour permettre au maïs et à la vigne de végéter facilement, mais on ne peut y cultiver l'hiver. Les pluies sont assez abondantes dans la zone maritime et dans les plaines dominées par les Pyrénées. Les orages sont fréquents dans les plaines de Toulouse et de l'Armagnac. L'atmosphère brumeuse qu'on observe dans les vallées des montagnes favorise la production des prairies et, conséquemment, l'existence des bêtes à cornes. Le châtaignier végète dans le Marais du Nord et le Médoc.

Région des montagnes du Centre. — Le climat avarisien est assez froid, mais la partie méridionale est plus tempérée que la zone septentrionale. L'hiver, dans les montagnes de l'Auvergne et du Gévaudan, dure de cinq à six mois. Les automnes y sont beaux, mais courts, et les étés souvent orageux. Les sommets des montagnes présentent de nombreux pâturages exposés assez fréquemment à des vents d'une violence extrême. La température, dans les vallées et les parties basses de la zone méridionale, est assez douce pour que le maïs et la vigne y végètent bien.

Région des plaines du Centre. — Le climat avarisien est tempéré. L'air est pur et vif dans les plaines à sol perméable, mais il est humide et peu salubre dans les localités où il existe de nombreux étangs. Les pluies n'y sont pas ordinairement très-abondantes, surtout pendant l'été. La neige y séjourne peu. Les parties les moins tempérées sont les montagnes du Morvan, du Bourbonnais et du Perche. La vallée de la Loire, depuis Beaugency jusqu'à Tours, est située sous un beau climat.

Région de l'Ouest. — Le climat océanique est à la fois tempéré et humide. L'hiver est pluvieux; le printemps doux, l'été sec, et l'automne généralement beau. Le châtaignier, la magnolia, la cannelle, le haricot-rouge, le figuier, y végètent bien en pleine terre. La douceur des hivers favorise la culture des choux à racines et des navets; les pluies, la production des prairies et des pâturages; et l'humidité dont l'air est généralement chargé, la végétation du blé noir ou sarrasin.

Région du Nord-Ouest. — Le climat normand est à la fois tempéré et humide. Les chateaux et les froûs excessifs y sont rares; mais on y redoute en avril les gelées tardives. Les orages y sont rares. La température, dans toute la zone maritime, où les brouillards sont fréquents et intenses, favorise la pousse de l'herbe et assure la réussite du sarrasin, du colza, du lin et de la betterave. Toutefois, la température moyenne de l'été n'est pas assez élevée pour que la vigne puisse y mûrir ses raisins. Les gelées et les neiges y durent peu.

Région des plaines du Nord. — Le climat néo-normand est assez tempéré, mais l'air est sec et vif dans les plaines, et généralement froid et humide dans les vallées. La température est sujette à de brusques variations sur les plateaux. Les pluies sont parfois très-persistantes pendant l'été. Les orages sont assez fréquents depuis le mois de mai jusqu'à la fin d'août. La vigne y végète bien dans la partie orientale et méridionale.

Région du Nord-Est. — Le climat vosgien est froid, surtout dans les parties accidentées. On n'y connaît pour ainsi dire que deux saisons: l'hiver, qui est long et rigoureux, surtout dans les montagnes; l'été, pendant lequel règnent des chaleurs brillantes qui favorisent la maturité du maïs et de la vigne située dans les plaines ou sur les rochers. La neige persiste sur les montagnes pendant plusieurs mois. Les brouillards favorisent la végétation des prairies situées dans les vallées.

Région du Sud-Est. — Le climat rhodanien est âpre et froid dans les montagnes, tempéré dans les plaines et brumeux dans les vallées. Les étés y sont chauds et généralement, dans les plaines ou les vallées très-ouvertes, la culture du maïs. Le maïs y végète bien dans la partie méridionale. La vigne mûrit facilement ses raisins sur les côtes du Massonnais, du Lyonnais et du Dijonnais; elle réussit aussi dans la Savoie occidentale, sur les collines bien disposées. Les orages y sont assez fréquents.

RÉGION DU SUD OU DE L'OLIVIER.

(Provence, bas Languedoc, Comtat d'Avignon, bas Vivarais, Comté de Nice.)

Statistique : ÉTENDUE TOTALE, 5,689,185 hectares. — POPULATION : 3,478,974 habitants. — TEMPÉRATURE MOYENNE : annuelle, 14 à 16°; été, 22 à 24°; hiver, 5 à 9°.

Terres labourables		1,636,339 hectares.	Pâturages divers		1,559,552 hectares.	Prairies artificielles vivaces		163,695 hectares.
Rais		1,059,359	Céréales		803,329	Prairies naturelles		166,525
Vignes		617,327	Plantes industrielles		35,059	Mûriers		50,972
Bêles bovines		196,358 têtes.	Bêles caprines		399,611 têtes.	Bêles asines		87,666 têtes.
Bêles ovines		3,350,304	Bêles chevalines		138,592	Bœufs en activité		967,686
Bêles porcines		411,665	Bêles mulassières		159,294	Volailles et pigeons		3,585,033

Configuration. — La région présente de vastes plaines limitées par la Méditerranée, les Alpes, les Cévennes et les Pyrénées. Les élévations sont boisées ou cultivées, ou couvertes de garrigues. La vaste plaine de la Crau est nue et caillouteuse. La Camargue ou delta du Rhône (72,300 hectares) renferme des terres cultivées, des prairies, des marais, des dunes et des étangs.

Terrain. — Le sol dans les plaines est calcaire argileux ou argilo-siliceux; il est granitique, schisteux ou calcaire dans les montagnes. Les alluvions du Rhône, de la Durance, du Var, etc. sont profondes et fertiles.

Travaux agricoles. — Le sol est labouré avec l'arrare. On le fertilise avec les fumiers, des tourteaux ou *broulées*, des débris de corne, des chiffons de laine, du marc d'olive, des roseaux, du bois et de la marne. Les récoltes sont battues en plein air avec le pied des chevaux ou des mûles, ou avec le rouleau de pierre.

Plantes cultivées. — On cultive le froment, l'orge, un peu de maïs, l'avoine d'hiver, le pois chiche ou garance, le haricot et le dolique; — la luzerne, le sainfoin et la harpagade (vesce et avoine ou orge); — la garance (18,991 hectares, principalement dans le Comtat), la cardère (1,591 hectares), le tabac, le sorgho à balais et la mauvette. Le rosier, le jasmin d'Espagne, la violette de Parme, la tubéreuse, ont une grande importance dans le comté de Nice; l'immortelle d'Orient est cultivée sur les côtes de Bandols, la Côtai, etc.

Cultures fruitières. — La vigne couvre de grandes surfaces dans la région. L'olivier (94,000 hectares) est très-cultivé dans les terrains perméables. L'mandrier végète bien dans les sols secs et pierreux. Le figuier, le jujubier, le cognassier de Portugal, le néflier du Japon et le grenadier sont communs dans la zone méditerranéenne. L'orange, le citronnier, le caroubier et le mandarinier croissent en pleine terre à Fontjon, Hyères, Valauris, Nice, Menton et Port-Vendre. — Le caprier est cultivé à Cuijès et à Roquevaire. — Les châtaigniers sont très-beaux dans les Cévennes.

Bétail. — On élève des chevaux et des bœufs dans la Camargue. — Les bêtes à laine méridionales sont nombreuses dans la Crau; on les soumet à la transhumance pendant la belle saison. La région possède aussi les races pyrénéenne, barbarine, de Venise et du Boussillon. — On fabrique des fromages de brebis. — Le miel de Narbonne est récolté sur les Corbières. — L'industrie séricicole a une grande importance dans les Cévennes, le Comtat, la basse Provence et le bas Dauphiné.

Cultures forestières. — Les essences les plus communes sont le châtaignier, le chêne liège, le pin d'Alep, le pin pignon, le micrococcinier et le platane. Le lentisque est commun dans les garrigues, où croissent en abondance le romanin, le thym et la lavande. L'*encalyptus* végète avec vigueur sur les bords du Var.

Produits des industries agricoles. — Garance, soie, alcools, tartre, essences de rose, lavande, etc., eau de fleur d'orange.

RÉGION DU SUD-OUEST OU DU MAIS.

(Guyenne, Angoumois, Saintonge, Périgord, Béarn, haut Languedoc, Armagnac, Bigorre.)

Statistique : ÉLEVAGE TOTAL, 9,065,693 hectares. — POPULATION : 5,162,265 habitants. — TEMPERATURE MOYENNE : annuelle, 12 à 13°; été, 19 à 20°; hiver, 4 à 7°.

Terres labourables.....	3,597,411 hectares.	Prairies divers.....	1,554,079 hectares.	Prairies artificielles vivaces.....	228,781 hectares.
Bois.....	1,869,341	Cérelles.....	2,312,619	Prairies naturelles.....	698,225
Vignes.....	987,271	Plantes industrielles.....	51,669	Châtaigneraies.....	157,649
Bêles bovines.....	1,839,158 têtes.	Bêles caprines.....	116,980 têtes.	Bêles asines.....	121,081 têtes.
Bêles ovines.....	5,144,554	Bêles chevalines.....	322,029	Ânes en activité.....	398,112
Bêles porcines.....	1,032,671	Bêles mulassières.....	60,606	Volailles.....	12,894,229

Configuration. — La région comprend des plaines étendues et ondulées; elle renferme les montagnes des Pyrénées, les collines de l'Armagnac et du Quercy et les terrains accidentés du Périgord. On y observe des landes, des marais ou palus et des dunes. Les prairies dans les vallées sont verdoyantes.

Terrain. — La terre arable est argilo-calcaire, calcaire-argileuse ou silico-gravelleuse dans les plaines, argileuse dans les marais, et sablonneuse dans les landes. Les alluvions de la Garonne, de l'Adour, du Tarn et de la Dordogne sont profondes et fertiles. Le sous-sol des landes est un *alios* imperméable.

Travaux agricoles. — Les terres sont labourées en billons ou en petites planches; on les fertilise avec les fumiers, les déjections des bêtes à laine et à l'aide du lignin blanc entoui comme engrais vert. L'arrime est la charme la plus en usage. On bat les céréales en plein air avec un râteau de pierre ou au moyen du dépiquage.

Plantes cultivées. — La région cultive le froment (1,368,938 hectares), le seigle (145,813 hectares), le maïs (404,900 hectares), le millet (25,992 hectares), l'orge, l'avoine d'hiver et la paille d'orge; — la luzerne, le sainfoin, le maïs, le foin, le trèfle incarnant, la citrouille et la vesce. — Le tabac occupe 20,448 hectares dans les vallées de la Garonne et du Lot; le chanvre, 7,176 hectares, et le lin, 19,738 hectares. Le sorgho à balais est cultivé dans la vallée de la Garonne, et l'arnis, la corandre et le pastel dans le département du Tarn.

Cultures fruitières. — La vigne couvre de grands espaces; les vins qu'elle produit appartiennent aux vins communs, aux vins ordinaires et aux grands vins du Médoc. — Celles des environs de Montaban produisent d'excellents chasselas; celles de la Saintonge et de l'Armagnac fournissent des eaux-de-vie. — Les colzaux de l'Agenais sont occupés par des abricotiers et des pruniers, qui fournissent les pruneaux de Bordeaux. — Les noyers du Périgord donnent des noix qui sont recherchées.

Béarn. — Les bêtes bovines appartiennent aux races gasconnaise, agnaisine, béarnaise, landaise, bazadoise, et aux races limousine, bretonne et maraichine. — Les bêtes ovines sont dérivées des races languaise, landaise, béarnaise, du lanzac et du Bousillon. La race southdown réussit bien dans le centre de la région. — Les chevaux appartiennent à la race landaise; la première est élevée dans la plaine de Tarbes. L'Armagnac élève l'espèce mulassière. — Les porcs du Périgord et du Béarn s'engraissent aisément. — Les oies de Toulouse sont fort belles. — Les pigeons sont nombreux dans la vallée de la Garonne.

Cultures forestières. — Les Pyrénées recouvrent de belles forêts résineuses et de hêtre. Le chêne-liège est commun sur les confins des grandes landes. Le pin maritime forme d'importantes forêts dans les landes du Bordelais et du Baysais et dans les dunes; il fournit de la résine, du goudron et de l'essence de tércébinthine. Le chêne fauzin est exploité en taillis. — L'osier est très-cultivé dans la vallée de la Garonne.

Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page.

RECIOZ DE HID-OIERA DE DI. HIK

RÉGION DE L'OUEST.

(Bretagne, Anjou, Maine, Vendée ou bas Poitou.)

Statistique : ÉLEVAGE TOTAL, 6,627,026 hectares. — POPULATION : 4,869,743 habitants. — TEMPÉRATURE MOYENNE : annuelle, 11 à 13°; été, 18 à 30°; hiver, 4 à 6°.

Terres labourables 3,863,378 hectares.		Pâturages divers 982,692 hectares.		Prairies artificielles vivaces 332,747 hectares.	
Bois 444,055		Céréales 9,222,092		Prairies naturelles 716,959	
Vignes 132,578		Plantes industrielles 51,361		Châtaigniers 10,401	
Pâtes brunes 2,797,969 têtes.		Pâtes sèches 30,400 têtes.			
Pâtes ovines 1,670,858		Pâtes chevalines 592,552		Ruchons en activité 486,036	
Pâtes porcines 966,985		Pâtes mulassières 32,300		Volailles et pigeons 6,395,160	

Configuration. — Le sol de la région est mouvementé; on y rencontre des plaines, des vallées et des collines arrondies. Les parties les plus accidentées sont situées dans la basse Bretagne et la Vendée. Les marais de Dol, de Bourgneuf et du Poitou ont été desséchés et il y a plusieurs siècles; leur sol est très-fertile.

Terrain. — La couche amble est schisteuse ou granitique dans l'Anjou, la Bretagne et la Vendée; elle est calcaire dans le Saumurois et la plaine du bas Poitou. Les terres des marais sont très-argileuses. Le plus généralement les landes reposent sur un sous-sol impénétrable. La région possède plusieurs bassins tourbeux.

Travaux agricoles. — Les terres sont labourées en petits billons et enlées de hautes vives qui rendent le pays très-boisier; on par des *palets* ou pierres plates schisteuses. Les semailles se font sous rains. Les céréales sont battues en plein air avec le fléau ou à l'aide de machines à battre mobiles. Le sol est fertilisé avec le fumier, le noir animal, la charrette, la tanque, le meul ou maldépores et le géomin.

Plantes cultivées. — On cultive le froment, le seigle, l'orge, l'avoine d'hiver, un peu de maïs dans la plaine du Poitou, le millet, le sarrasin ou blé noir (327,145 hectares); la fève, dans les marais de Taulion et du Poitou; le trèfle, les choux à vaches, les navets, le rutabaga et l'ajonc marin. — Le colza occupe 14,340 hectares; le lin, 27,774 hectares; le chanvre (22,310 hectares) produit de belle filasse dans l'Anjou. Le tabac (813 hectares) est cultivé dans le marais de Dol.

Cultures fruitières. — La vigne est surtout cultivée dans la vallée de la Loire, le Saumurois et le Poitou. — Les pomiers fournissent du cidre estimé et que l'on nomme *cidre de Bretagne*. — Les châtaignes ne sont pas très-grosses, mais elles sont de bonne qualité. — Les poiriers et les pommiers fournissent dans l'Anjou de beaux et bons fruits. — Le noyer n'existe que dans les plaines calcaires.

Bétail. — L'élevage de l'espèce bovine est pratiqué très en grand dans la Bretagne, l'Anjou, la Vendée et le Maine. Les animaux qu'on y élève appartiennent à la race bretonne, à la race parlemenaise ou cholelaise, à la race manuelle et à la race maréchale. Les animaux qui ont du sang durham sont très-recherchés. L'engraissement des bœufs à l'étable est très-sûr dans le Bocage de l'Anjou et de la Vendée. Le beurre de Bretagne est très-connu pour ses qualités. — Les bêtes à laine appartiennent à la race des landes, à la race vendéenne ou à la race polévine pure ou croisée avec la race southdown. — Les chevaux sont dérivés de la race bretonne ou de la race vendéenne pure ou croisée avec le pur sang. — On élève la race manuelle dans la plaine du Poitou. — La cive de Bretagne est très-estimée.

Cultures forestières. — Il existe dans la région de l'Ouest de belles forêts. Les essences qui y dominent sont le chêne, le hêtre et le châtaignier. — Le pin maritime et le bouleau végétent bien sur les terres de landes un peu humides ou sur les dunes. — Le peuplier suisse et le peuplier noir sont communs dans les vallées.

[Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page]

REGIONAL DE L'ODERA

RÉGION DES MONTAGNES DU CENTRE.

(Auvergne, Limousin, Rouergue, Gévaudan, Forez et les Marches.)

Statistique : ÉTENDUE TOTALE. 5,427,789 hectares. — POPULATION : 3,095,193 habitants. — TEMPÉRATURE MOYENNE : annuelle, 10 à 11°; été, 17 à 18°; hiver, 2 à 3°.

Terres labourables.....	2,316,615 hectares.	Pâturages divers.....	626,873 hectares.	Prairies artificielles vivaces.....	81,747 hectares.
Bois.....	535,182	Céréales.....	1,311,289	Prairies naturelles.....	686,506
Vignes.....	85,059	Plantes industrielles.....	19,110	Châtaigneraies.....	207,996
Bêles bovines.....	1,481,785 têtes.	Bêles caprines.....	150,099 têtes.	Bêles asines.....	36,391 têtes.
Bêles ovines.....	5,148,013	Bêles chevalines.....	101,086	Ruches en activité.....	264,003
Bêles porcines.....	515,796	Bêles mulassières.....	14,130	Volailles.....	3,982,465

Configuration. — La région renferme des montagnes, des vallées, des plateaux et des plaines peu étendues. Les monts d'Auvergne sont couverts de pâturages ou de forêts. Les Marches renferment de grandes surfaces occupées par la prairie.

Terrain. — Le sol des monts d'Auvergne, du Velay et du Vivarais est généralement volcanique. Les terrains des *Causse* sont calcaires ou calcaires ferrugineux. Ailleurs, le sol est granitique ou silico-argileux. Les sols pierreux ou siliceux (*sépias*) sont communs dans les montagnes des Cévennes. Les alluvions de la Limagne sont fertiles. L'éclairage est en usage dans le Limousin et les Marches.

Travaux agricoles. — Les terres sont labourées en billons, soit avec l'araire, soit à l'aide de la charrue avec avant-train. On fertilise la couche arable avec les fumiers, la marne, la chaux et les tourteaux, ou par la *fumature* ou partage des bêtes à laine. Les pâturages d'Auvergne sont rendus productifs à l'aide de la *fumade* ou partage des bêtes bovines. Les céréales sont battues en plein air.

Plantes cultivées. — On cultive le seigle (674,444 hectares), le froment (389,774 hectares), l'orge, l'avoine, le sarrasin (99,059 hectares) et un peu de maïs; la lentille d'Auvergne ou lentille du Puy; le sainfoin ou esparterie, la luzerne, le trèfle, la vesce, le navet, ou rave, ou *radouade*. Le colza est cultivé dans le Limousin et la vallée de la Limagne; le chanvre (11,935 hectares) végète bien dans les vallées à sol d'alluvion; la navette (924 hectares) est cultivée dans les Marches et le Limousin. — Les prairies naturelles sont vertigineuses et souvent bien irriguées.

Cultures fruitières. — La vigne produit peu de vins de bonne qualité. Le châtaignier a une grande importance dans les parties montagneuses. Les arboriculteurs sont nombreux dans les environs de Riom, Châleignon, Marsat, etc.; leurs fruits servent à faire les *patés d'arbres*. Les noyers sont très-répandus dans les contrées calcaires. Les pommiers produisent de très-beaux fruits dans les vallées à sol calcaire.

Bétail. — La région est riche en bétail. Les bêtes bovines qu'on y élève ou engraisse appartiennent à la race de Salets, ou race du Cantal ou race auvergnate, à la race d'Aubrac ou race gévaudanaise, à la race du Mezenec et à la race limousine, et aux sous-races dites *race percheronne* et *race forçaine*. Beaucoup de jeunes animaux sont exportés dans les départements voisins. Le lait des vaches sert, dans l'Aubrac et les monts d'Auvergne, à fabriquer, dans les *barons* ou chalets cantaliens, les fromages du Cantal et de Sioncelierre. Les bêtes ovines sont très-nombreuses; elles appartiennent à la race du Larzac, à la race du Segala, à la race des Causse ou plateaux calcaires. Les Marches possèdent la race boergère et la race commune. Le lait des brebis sert, dans le Rouergue, à fabriquer le fromage de Roquefort. La race porcine du Limousin s'engraisse facilement. Le miel du Mezenec est de bonne qualité.

Cultures forestières. — Les montagnes renferment de très-belles forêts où domine le chêne, le hêtre ou *gagan*, le frêne, le pin sylvestre et le sapin argenté.

Pâturages. — Les pâturages commencent à 1,500 mètres et se terminent à 1,800 mètres d'altitude. Le bétail y vit depuis le 15 mai jusqu'à la fin d'octobre.



RÉGION DES PLAINES DU CENTRE.

(Sologne, Berry, Bourbonnais, Nivernais, Morvan, Touraine, Perche.)

Statistique : Étendue totale, 4,679,086 hectares. — Population : 2,729,866 habitants. — Température moyenne : annuelle, 11 à 12°; été, 19 à 20°; hiver, 3 à 4°.

Terres labourables.....	2,758,624 hectares.	Pâturages divers.....	955,838 hectares.	Prairies artificielles vivaces.....	306,120 hectares.
Bois.....	663,121	Céréales.....	1,512,493	Prairies naturelles.....	487,791
Vignes.....	132,487	Plantes industrielles.....	30,324	Châtagneraies.....	4,730
Bêles bovines.....	1,066,319 têtes.	Bêles caprines.....	198,312 têtes.	Bêles asines.....	54,288 têtes.
Bêles ovines.....	3,106,423	Bêles chevalines.....	239,794	Bandes en activité.....	193,156
Bêles porcines.....	530,699	Bêles mulassières.....	6,629	Volailles et pigeons.....	5,517,221

Configuration. — Cette région comprend les plaines du Berry, de la Sologne, de l'Orléanais et de la Touraine, et les collines et les montagnes du Bourbonnais, du Nivernais et du Perche. Elle renferme au centre, dans la Brenne (Berry), de nombreux étangs et de grandes surfaces couvertes de bryères appelées *brandes*.

Terrain. — Le sol est argilo-siliceux, calcaire-argileux, sablonneux ou granitique. Le sol des brandes est ordinairement peu perméable et acide. Les terres de la vallée de l'Allier et du val de la Loire sont de consistance moyenne et très-productives.

Travaux agricoles. — Les terres sont fécondées avec le fumier, le partage des bêtes à laine, la chaux, la marne, le noir animal, la charité, le phosphore de chaux et le fâton. On les laboure en planches ou en petits billons. Les céréales sont battues en plein air dans le Bourbonnais et le Berry, et en grange dans l'Orléanais.

Plantes cultivées. — On cultive le froment (702,174 hectares), le seigle (219,375 hectares), surtout dans les terres légères; l'orge, l'avoine et le sarrasin (41,911 hectares), principalement dans la Sologne, et un peu de maïs dans les sables de la Touraine et des environs du Mans. — Le trèfle est cultivé seul ou associé au ray-grass; la luzerne, le sainfoin, la vesce, le trèfle incarnat réussissent bien dans les sols perméables. Le topinambour est cultivé dans les sables. — Le colza occupe 5,428 hectares; le chanvre (20,977 hectares) est surtout cultivé dans le val de la Loire et la Limagne. — Le safran occupe 1,040 hectares dans le Gâtinais.

Cultures fruitières. — La vigne est cultivée sur les coteaux ou dans les plaines à sol perméable de l'Orléanais, du Blaisois, du Gâtinais, de la Touraine, du Berry et du Bourbonnais. — Les noyers sont communs dans les contrées à sol calcaire. — Le prunier de Sainte-Catherine est cultivé dans la Touraine; ses fruits servent à faire les pruneaux de Tours.

Bétail. — Les bêtes bovines de la région appartiennent principalement à la race charollaise ou nivernaise, à la race morvandaise, à la race bourbonnaise, à la race parthenaise et à la race mancelle. La race de Durham a beaucoup amélioré la race charollaise. — La race chevaline percheroise a une grande importance; on l'éleve avec succès dans le Vendômois. La race berrichonne, quoique moins estimée, est recherchée pour sa rusticité. — Les mérinos ou méris-mérinos est répandue dans l'Orléanais. Les races soloproite, berrichonne, de Cravant et bourbonnaise sont élevées pures ou croisées avec la race southdown ou la race de la Charmoise. — Les volailles des pays calcaires sont recherchées. — Les étangs du Berry et de la Sologne fourmillent du poisson. — Le fromage d'Olivet est estimé.

Cultures forestières. — Le chêne, le hêtre et le châtaignier constituent sur beaucoup de points de belles forêts. — Le pin maritime occupe de grandes étendues dans les parties sablonneuses de la Sologne et du Maine. — Le peuplier d'Italie et le peuplier suisse sont communs dans les vallées et dans les vallées.



Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page. The text is arranged in several columns and appears to be a technical or scientific document.

REGION DER BUCHER DE CERALLE

RÉGION DU NORD-OUEST.

(Flandre, Artois, Picardie, Boulonnais, Normandie.)

Statistique : ÉTENDUE TOTALE, 6,117,429 hectares. — POPULATION : 6,278,114 habitants. — TEMPÉRATURE MOYENNE : annuelle, 9 à 11°; été, 15 à 17°; hiver, 3 à 4°.

Terres labourables.....	4,216,876 hectares.	Prairies d'irrigation.....	108,318 hectares.	Prairies artificielles vivaces.....	630,586 hectares.
Bois.....	541,126	Céréales.....	3,419,865	Prairies naturelles.....	386,356
Vignes.....	9,735	Plantes industrielles.....	337,995		
Blés horvins.....	1,951,551 litres.	Bêtes caprines.....	121,294 têtes.	Bêtes usines.....	62,913 têtes.
Blés ovins.....	4,374,815	Blés chevalins.....	802,006	Bœufs en activité.....	454,634
Blés porvins.....	714,438	Blés mulâtres.....	9,396	Volailles.....	10,837,313

Configuration. — La région renferme des plaines un peu ondulées et des vallées; elle est traversée par quelques collines. Elle comprend des terres alluvionnelles marines, connues sous le nom de *moëres* ou de *marais*. Les côtes de la Manche présentent de dunes, des grèves ou des falaises très-élevées. — Les marais tourbeux sont nombreux dans la Picardie et la Normandie. Les parties accidentées sont boisées.

Terrain. — Le sol est argilo-siliceux ou argilo-calcaire sur les plateaux ou dans les plaines. Les collines sont calcaires dans la Flandre, le Boulonnais, la Picardie, etc., et granitiques ou schisteuses dans l'Artois. Les alluvions marines sont productives. La Normandie et la Picardie possèdent de nombreux herbages.

Travaux agricoles. — Le sol est labouré à plat ou en petites planches avec l'arrare flamand, le double brabant ou la charrue normande. On le fertilise avec le fumier, le tourteau, l'engrais flamand, la chaux, la marne, les cendres pyrénaïques, les cendres de tourbe, la tanque et le goémon ou varech. — Les céréales sont conservées en meules ou dans les bâtiments, et battues en grange pendant la morte saison.

Plantes cultivées. — On cultive le froment (1,104,567 hectares), le seigle, l'orge, l'avoine, le haricot, la fève (30,884 hectares); — la luzerne, le trèfle, le sainfoin, la vesce, la betterave et la carotte. — Le colza (115,981 hectares), le pavot-capsule (45,578 hectares), la rameline (4,191 hectares), la betterave à sucre (104,836 hectares), le lin (52,386 hectares), le chanvre (8,189 hectares), le tabac

(3,660 hectares), le houblon (2,341 hectares), la chicorée à café (1,248 hectares) et la cardure, sont principalement cultivés dans la Flandre, l'Artois et la Picardie.

Cultures fruitières. — La vigne produit des vins de médiocre qualité. — Les pommiers à cidre sont nombreux dans la Normandie et la Picardie.

Bétail. — On élève dans la région les races chevalines normande, anglo-normande, boulonnaise, flamande et picarde. — Les races bovines flamande, normande, colentine et hollandaise sont représentées par de nombreux animaux. La race de Durham, pure ou croisée, est répandue dans la Normandie. — La région élève et engraisse les races mérinos, flandrine, jivande, canchouise et dishley pure ou croisée avec le mérinos. — L'engraissement se fait en Normandie dans les herbages. — Le lait des vaches sert à fabriquer le beurre de Gourmay et d'Isigny; et les fromages de Neufchâtel, Camembert, Livarot, Pont-l'Évêque, Roblot et Marolles. — Les poules de Crèvecoeur sont très-estimées.

Cultures forestières. — Les essences dominantes dans les taillis sont le chêne, le charme, le châtaignier et le houblon. — Le hêtre est commun sur les collines crayeuses de la Normandie. — Les peupliers sont très-répandus dans les vallées. — La pin maritime occupe une partie des dunes de la Manche.

Produits des industries agricoles. — Sucre et alcool de betterave, bière, cidre, poire, fécula, vinaigre de cidre, chicorée à café.



Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page. The text is mirrored and difficult to decipher due to the low contrast and paper quality.

RECUEIL DE LOIS ET DÉCRETS

RÉGION DES PLAINES DU NORD.

(Ile de France, Beauce, Vexin, Brie, Champagne, Bourgogne.)

Statistique : ÉLEVAGE TORTEL, 4,551,133 hectares. — POPULATION : 2,729,866 habitants. — TEMPÉRATURE MOYENNE : annuelle, 10 à 11°; été, 18 à 19°; hiver, 2 à 3°.

Terris labourables.....	3,143,850 hectares.	Pâturages divers.....	296,468 hectares.	Prairies artificielles vivaces.....	471,993 hectares.
Bois.....	856,810	Céréales.....	1,816,756	Prairies naturelles.....	306,196
Vignes.....	133,143	Plantes industrielles.....	42,713		
Bêtes bovines.....	638,353 têtes.	Bêtes caprines.....	36,307 têtes.	Bêtes asines.....	37,173 têtes.
Bêtes ovines.....	3,560,416	Bêtes chevalines.....	399,008	Roches en activité.....	377,094
Bêtes porcines.....	235,733	Bêtes mulassières.....	3,209	Vaillies.....	6,100,559

Configuration. — La région renferme des plaines d'une grande étendue, interrompues de coteaux plus ou moins élevés et abrupts et des vallées souvent très-ouvertes. Les *sarts* ou terres crayeuses arides de la Champagne sont occupés en grande partie par des pâturages ou le pin sylvestre.

Terrain. — Le sol est argileux, argilo-siliceux, calcaire-argileux, crayeux ou sablonneux. Ces deux derniers terrains sont souvent peu fertiles. Les premiers reposent parfois sur des sous-sols imperméables. Les alluvions situées dans les vallées de la Marne, de la Seine, de l'Oise et de l'Yonne sont productives.

Travaux agricoles. — Les terres sont labourées en grandes planches ou en gros billons avec le double brabant des charmes avant un avant-train. Les scarificateurs sont très-répandus. On fertilise le sol avec les fumières, la poudrette, les bones de ville, les tourteaux, le partage des bêtes à laine, les chiffons de laine et la marne. Les céréales sont moissonnées avec la sèpe ou la faux, conservées en meules et battues en grange; on les sème souvent en lignes.

Plantes cultivées. — On cultive le froment (753,876 hectares), le seigle (465,975 hectares), l'orge, l'avoine, le sarrasin, le haricot et la lentille. — La luzerne, le sainfoin, le trèfle, la lupuline, la vesce, le pois gris, le lentillon, la betterave, etc. occupent annuellement d'importantes surfaces. — Le colza est cultivé sur 14,904 hectares; la betterave à sucre couvre 13,050 hectares; la navette,

8,350 hectares; le chanvre, 5,464 hectares. Le pavot-caille, le lin, la cameline, le sifran, la cardère, occupent annuellement de faibles superficies.

Cultures fruitières. — La vigne est partout échelassée; elle produit des vins communs et les vins de Bouzy, de Chablis, de Champagne, de Jougny, etc. — Le pommer à cidre est assez commun dans l'Ile de France, le Vexin et la Paysage. — Les chasselas fournit de très-beaux raisins de table à Thomery et à Gantlais-Sainte-Honorine. — Les cerisiers, les pruniers, les groseillers sont nombreux dans les départements de la Seine, de l'Yonne et de Seine-et-Oise. — Le figuier est cultivé à Argenteuil (Seine-et-Oise), mais on le garantit des froûts pendant l'hiver.

Bétail. — On élève la race chevaline percheronne dans la partie boagère du département d'Eure-et-Loir. — Les vaches laitières appartiennent aux races normande, flamande, hollandaise, schwitz et comtoise. — Les troupeaux sont nombreux et remarquables; les animaux qui les composent sont des mérinos, des médis-mérinos, des dishley-mérinos ou des gâtinais. — Les volailles de Honidan sont très-estimées. On fabrique avec le lait des vaches du fromage de Brie et du fromage de Comdomiers.

Bois. — La région renferme plusieurs grandes forêts dans lesquelles on admire de belles filaires. Les essences dominantes sont le chêne, le châtaignier, le hêtre, le bouleau et le charme. Le pin sylvestre réussit bien dans les terres crayeuses de la Champagne et les sables de Fontainebleau.



RÉGION DU NORD-EST.

(Ardennes, Lorraine, Alsace, Barrois, Franche-Comté.)

Statistique : ÉTENDUE TOTALE, 3,766,080 hectares. — POPULATION : 2,966,604 habitants. — TEMPÉRATURE MOYENNE : annuelle, 8 à 10°; été, 18 à 20°; hiver, 1 à 3°.

Terres labourables.....	1,919,039 hectares.	Poëgges divers.....	88,801 hectares.	Prairies artificielles vivaces.....	194,877 hectares.
Bois.....	1,114,615	Céréales.....	1,143,504	Prairies naturelles.....	399,197
Vignes.....	65,949	Plantes industrielles.....	41,959		
Bêles bovines.....	798,081 têtes.	Bêles caprines.....	107,276 têtes.	Bêles asines.....	3,747 têtes.
Bêles ovines.....	1,333,323	Bêles chevalines.....	49,345	Roches en activité.....	189,923
Bêles porcines.....	587,033	Bêles mulassières.....	376	Vallées.....	4,364,607

Configuration. — La région présente des plaines, des vallées, des collines et des montagnes. Les élévations dans les Ardennes sont souvent très-abruptes. Les ballons ou dômes des Vosges et les montagnes de la Franche-Comté sont très-pittoresques. On y admire de belles forêts résineuses.

Ferrain. — Le sol est argileux, argilo-sablonneux, sablonneux, calcaire et granitique. Les terres argileuses dites *terres blanches* sont d'une culture peu facile. Les Ardennes renferment des terres schisteuses. — Les alluvions du Rhin et de la Moselle sont fertiles. Les terres des plaines alsaciennes produisent annuellement de belles récoltes.

Travaux agricoles. — Le sol est labouré à plat, en petites planches bombées ou en petits billons. On le fertilise avec les fumières, l'engrais humain, les tourteaux, la marne, la chaux, les cendres pyriteuses et les chiffons de laine. Les céréales sont battues au grange. Les véhicules agricoles sont des charriots. Les irrigations sont très-bien entendues dans les montagnes des Vosges.

Plantes agricoles. — On cultive le froment (553,562 hectares), le seigle (63,453 hectares), le maïs (3,500 hectares), l'orge, l'avoine et la féverole (9,538 hectares). — Les cultures fourragères comprennent le trèfle, la luzerne, le sainfoin, la betterave, le navet, le topinambour. — Le chanvre occupe 8,916 hectares; le colza, 13,453 hectares; le pavot-capselle, 1,416 hectares; le lin, la caméline

et la navette sont aussi cultivés dans la région. — Le tabac occupe 10,718 hectares, et le houblon, 2,394 hectares dans l'Alsace et la Lorraine; la chicorée à café, 178 hectares; la garance est cultivée sur 273 hectares dans le Bas-Rhin.

Cultures fruitières. — La vigne végété principalement sur les cotéaux de la Lorraine, du Barrois et de l'Alsace. Elle fournit les vins du Rhin. — Le morisier est répandu dans les parties accidentées; ses fruits servent à la fabrication du kirsch. — Les fruits du prunier quetsche sont transformés en pruneaux de Lorraine. — Les noyers sont assez communs dans les terrains calcaires.

Bétail. — On élève dans la région la race chevaline ardennaise, la race lorraine et la race comtoise. — Les bêtes bovines appartiennent aux races flamande comtoise et vosgienne et aux races de Schwitz, de Berne et du Simmenthal. — Les races ovines les plus répandues sont la race ardennaise et la race méris-métrois. — En Alsace, on opère très en grand l'engraissement des oies. — Le lait des vaches sert à faire le fromage de Septmoncel, le fromage de Gérardmer, le fromage de Gruyère et le fromage de Munster. — La région engraisse beaucoup de porcs.

Cultures forestières. — Le sapin, l'épicéa, le pin de Hagenau et le mélèze sont très-répandus dans les montagnes appartenant à la chaîne des Vosges. Les essences dominantes dans les taillis sont le chêne, le charme, le hêtre et le houblon. — Les peupliers sont nombreux dans les vallées traversées par des ruisseaux.



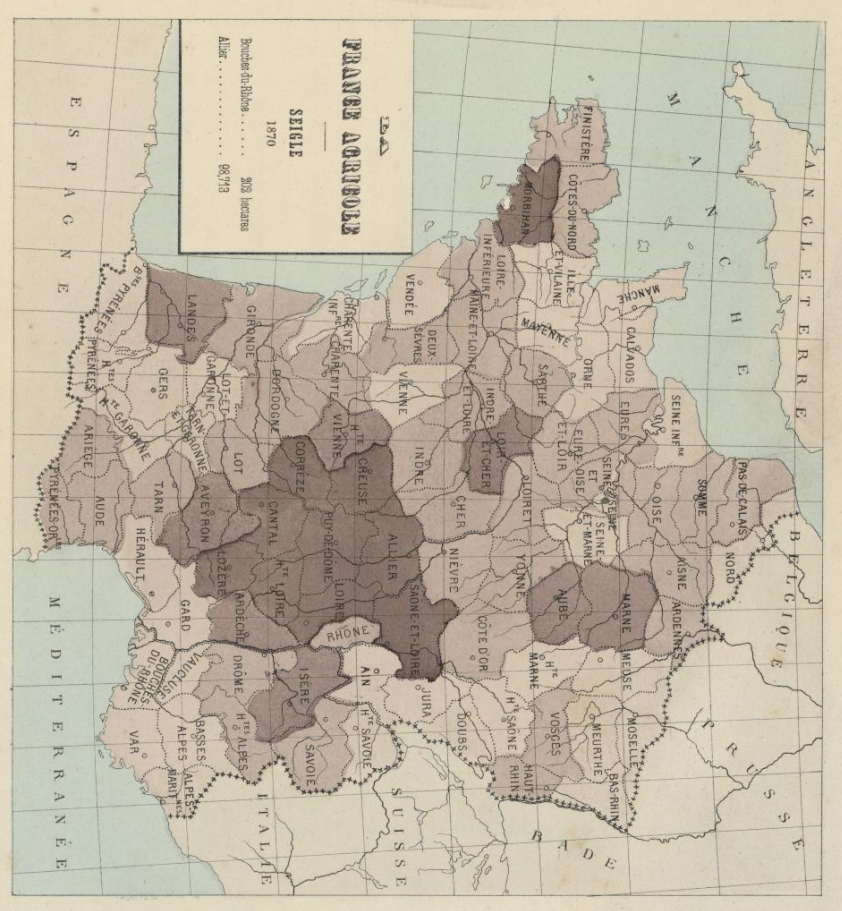
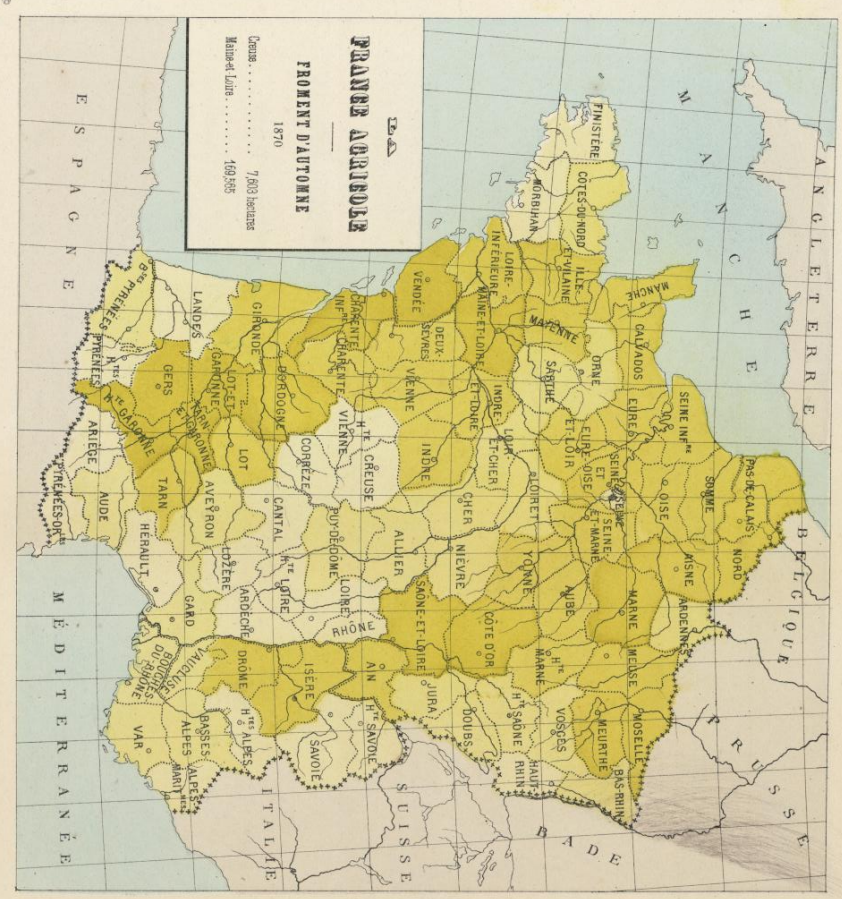
[Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page]

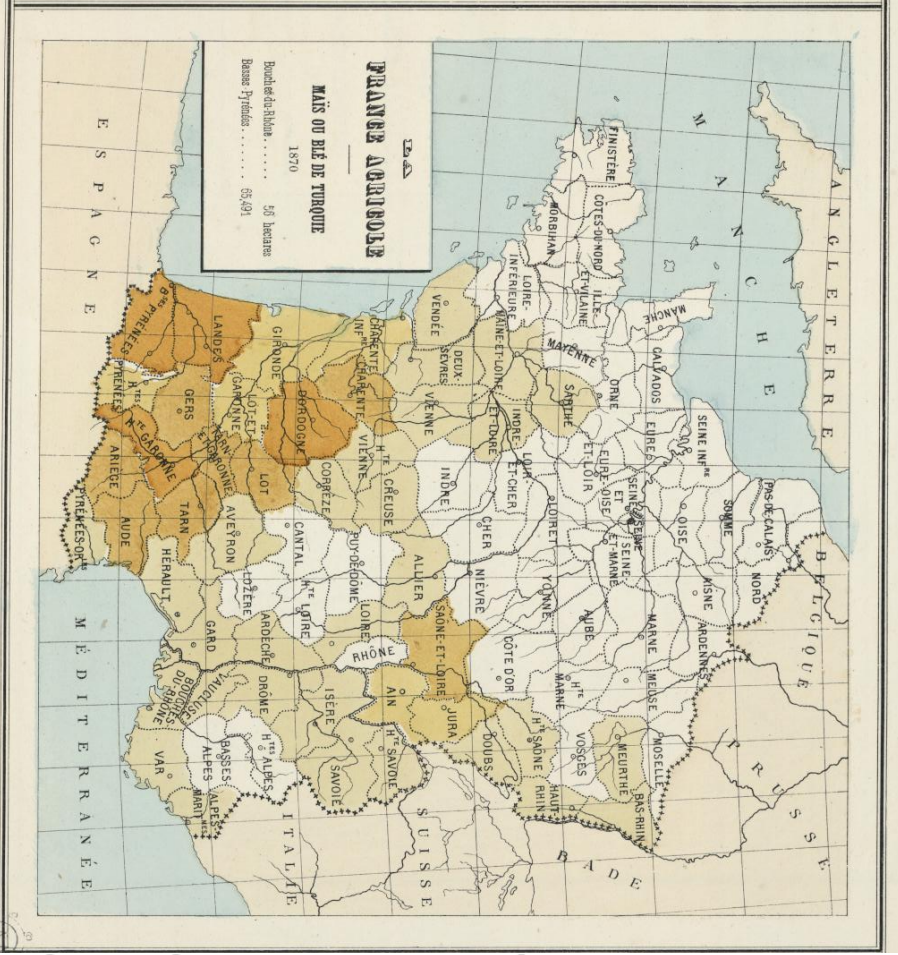
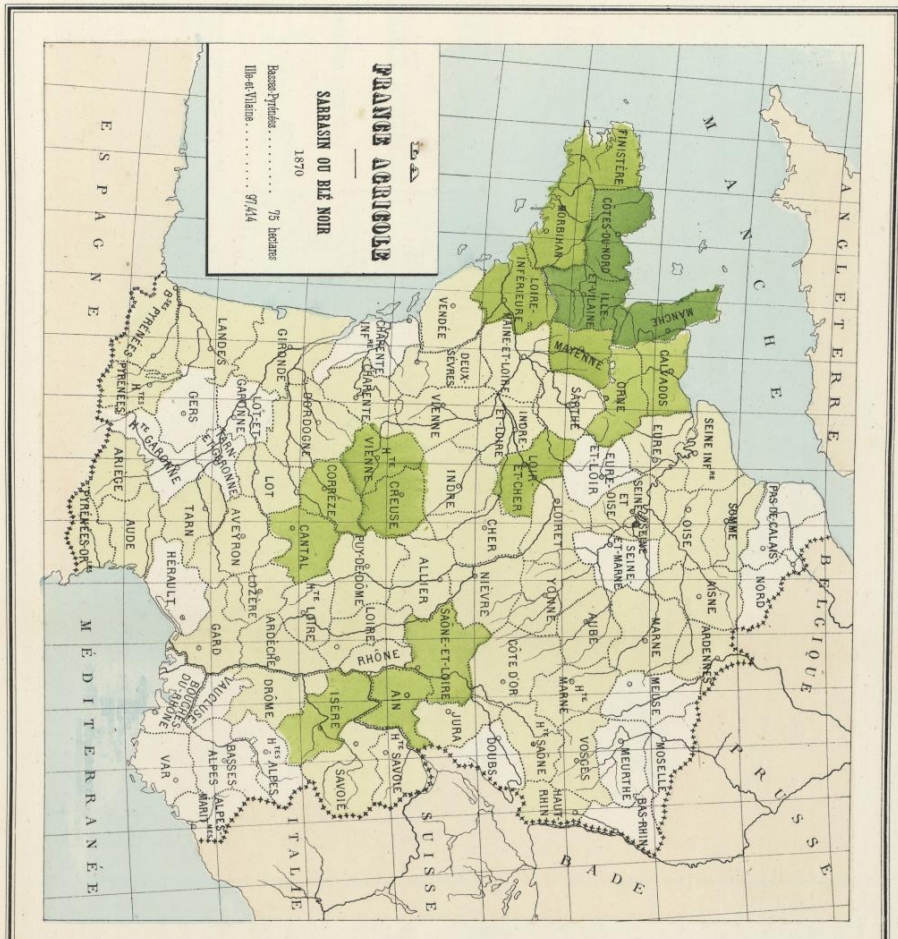
RECUEIL DE LOIS

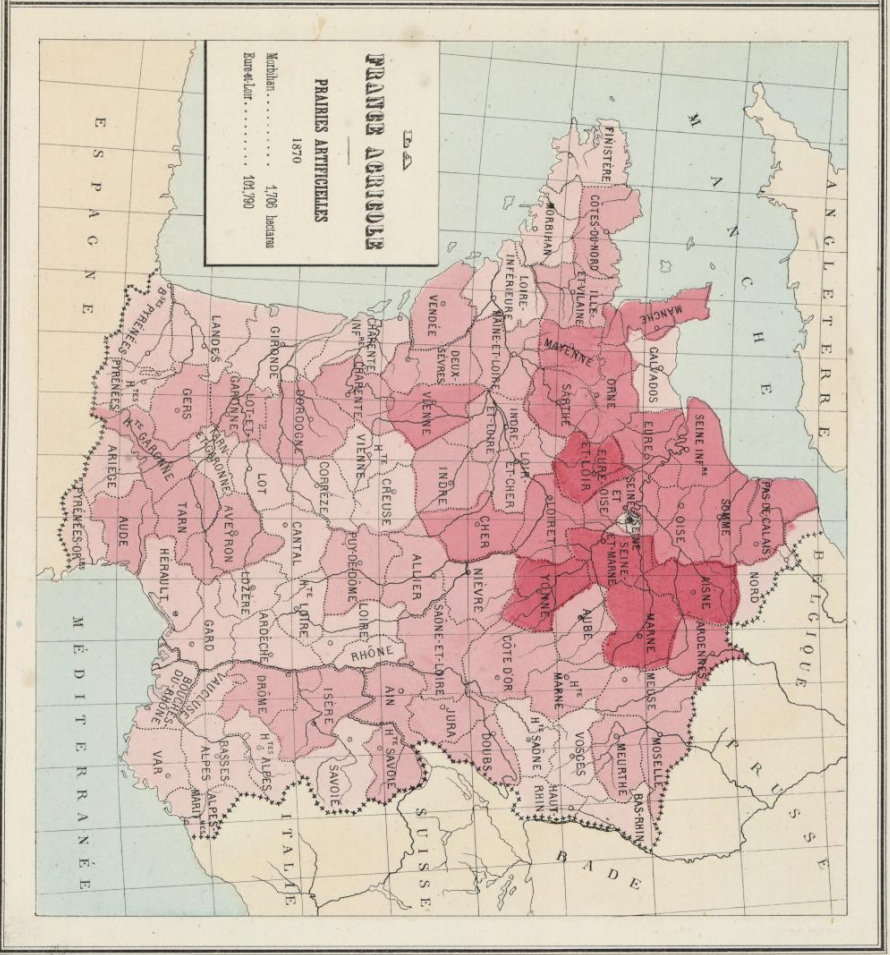
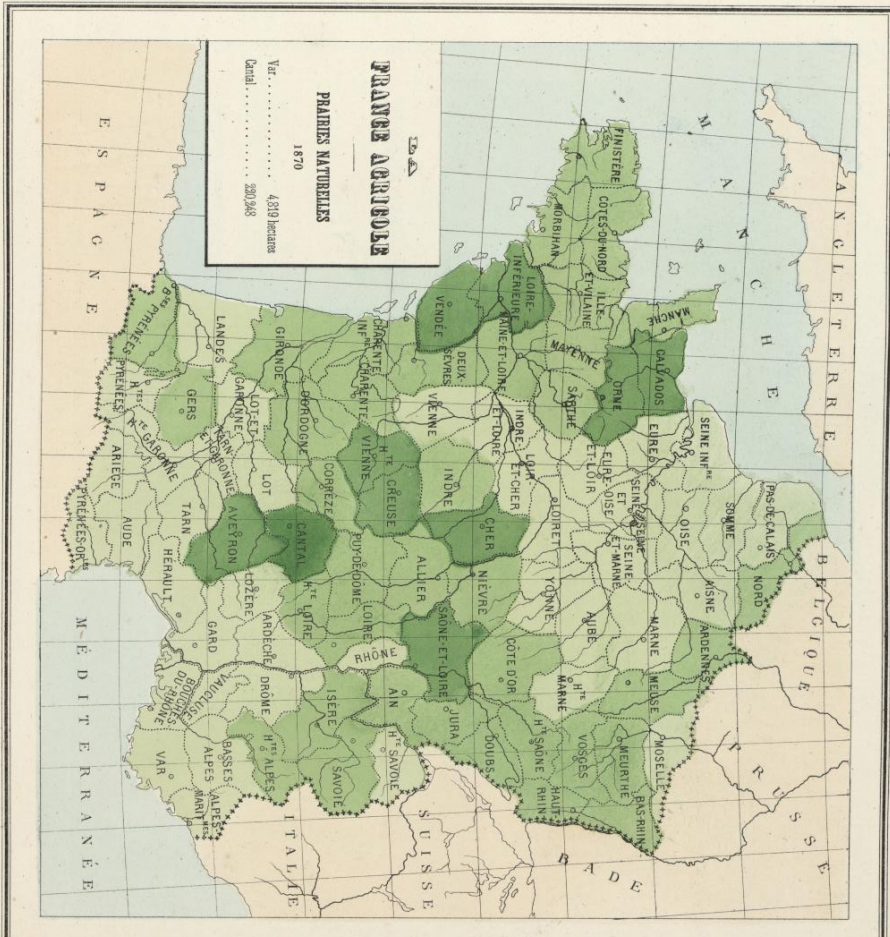
Les limites des départements sont d'autant plus foncées que les surfaces occupées par les cultures ou que le nombre des animaux sont plus considérables.

OBSERVATION

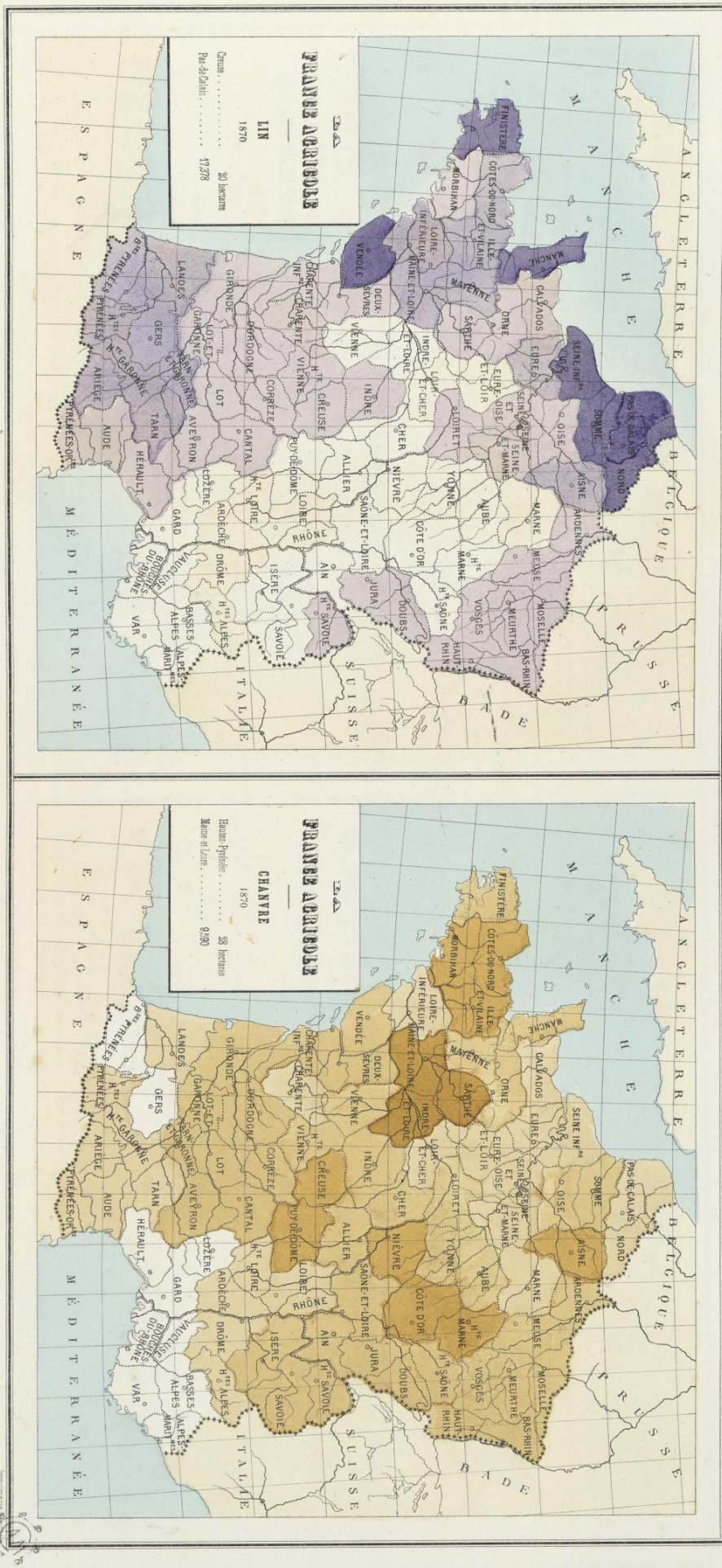
Imprimerie Nodding

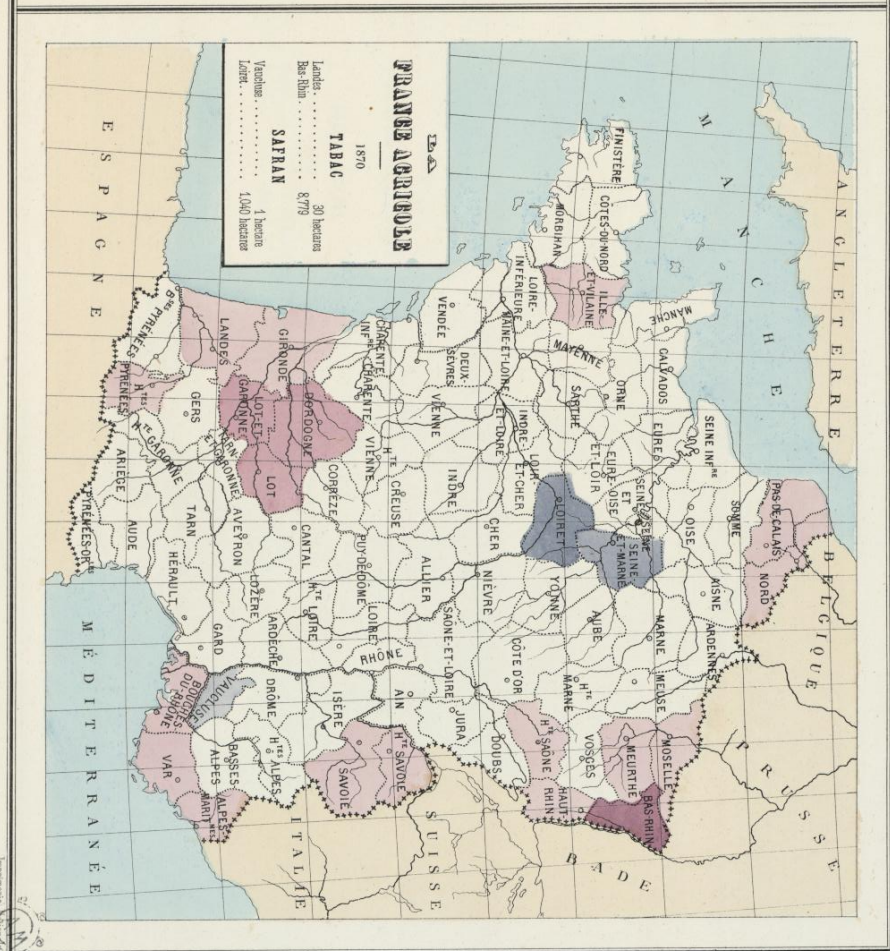
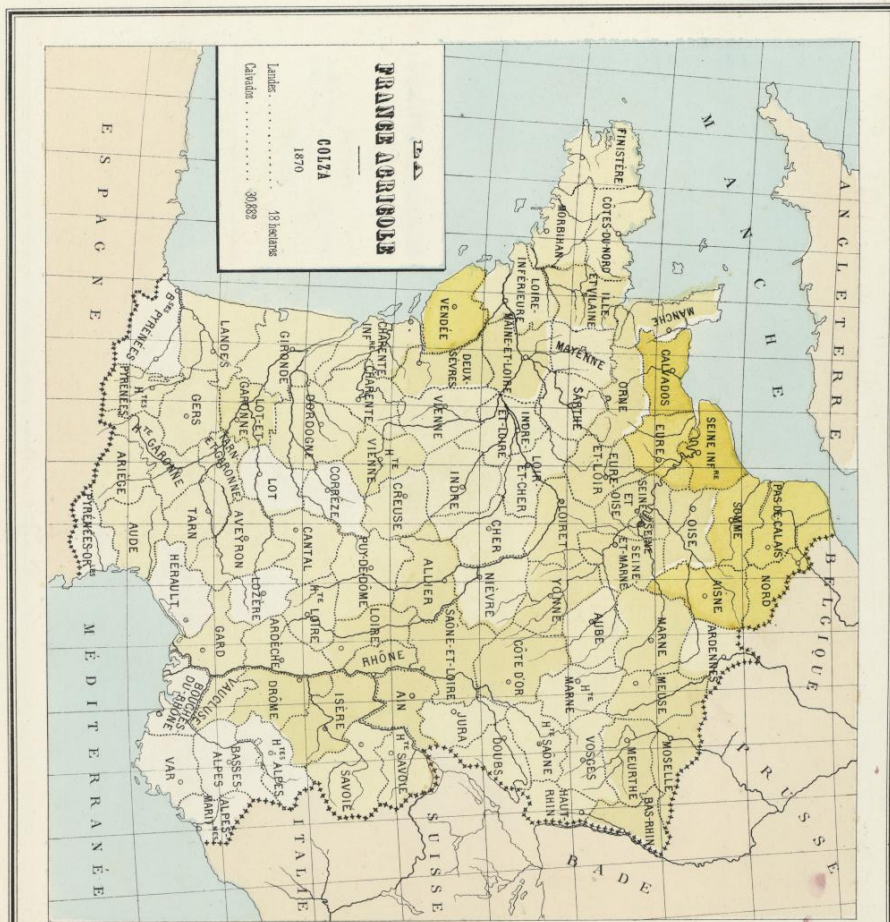


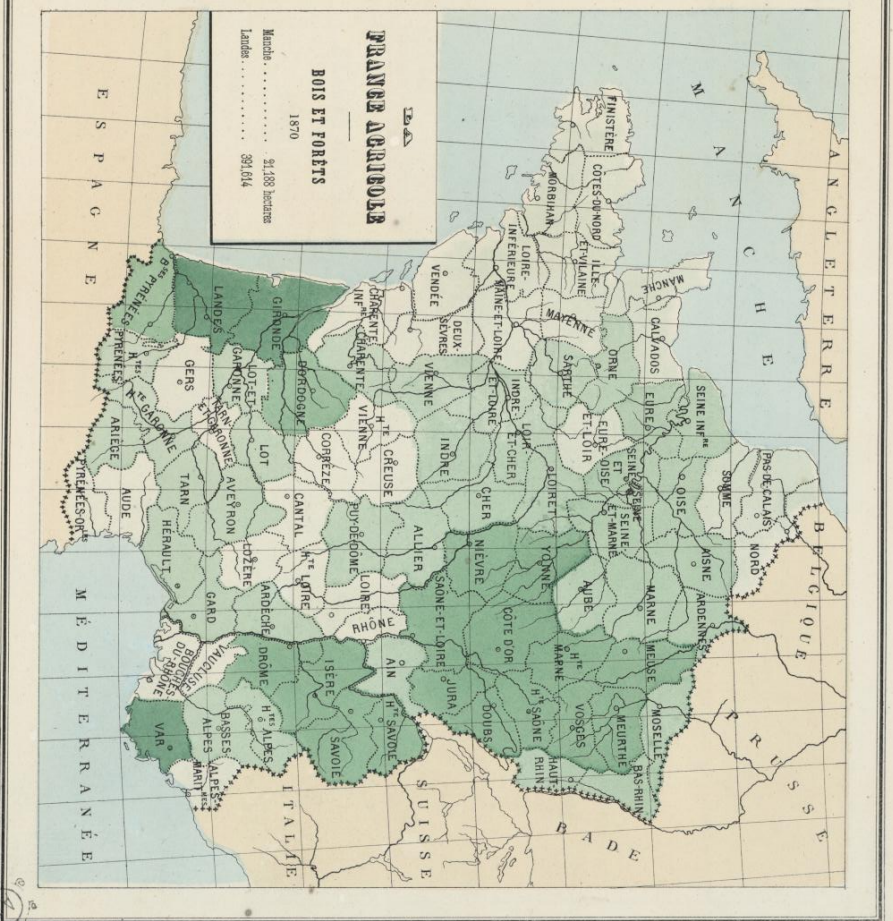
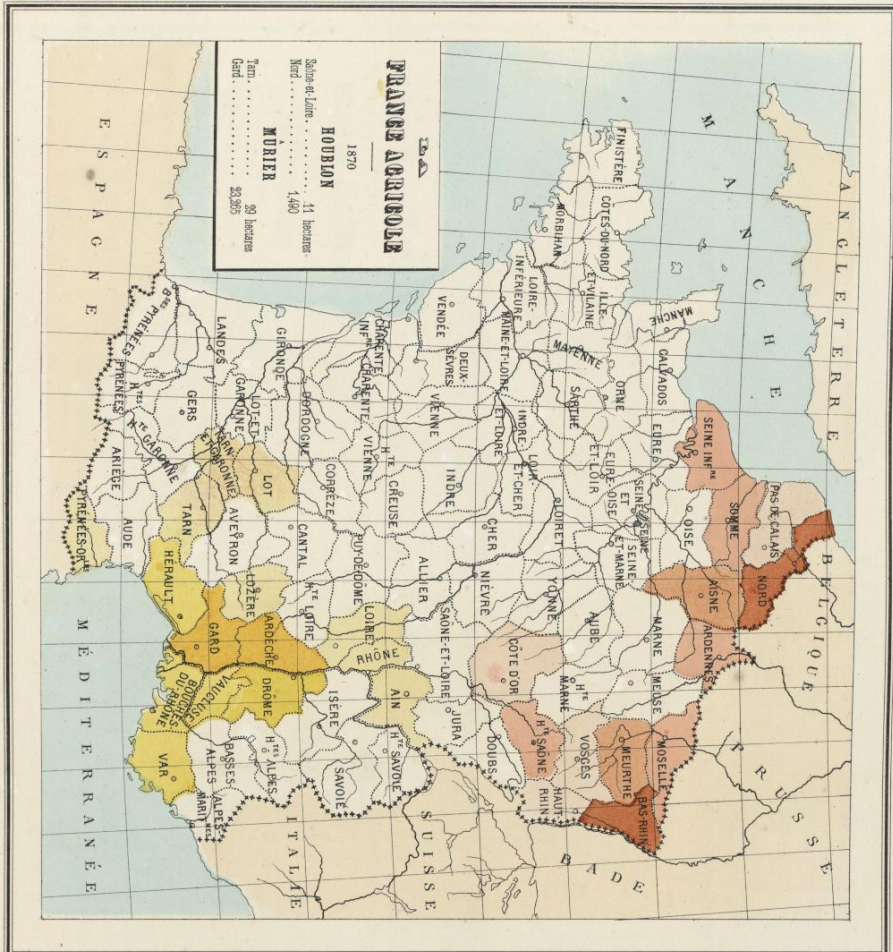


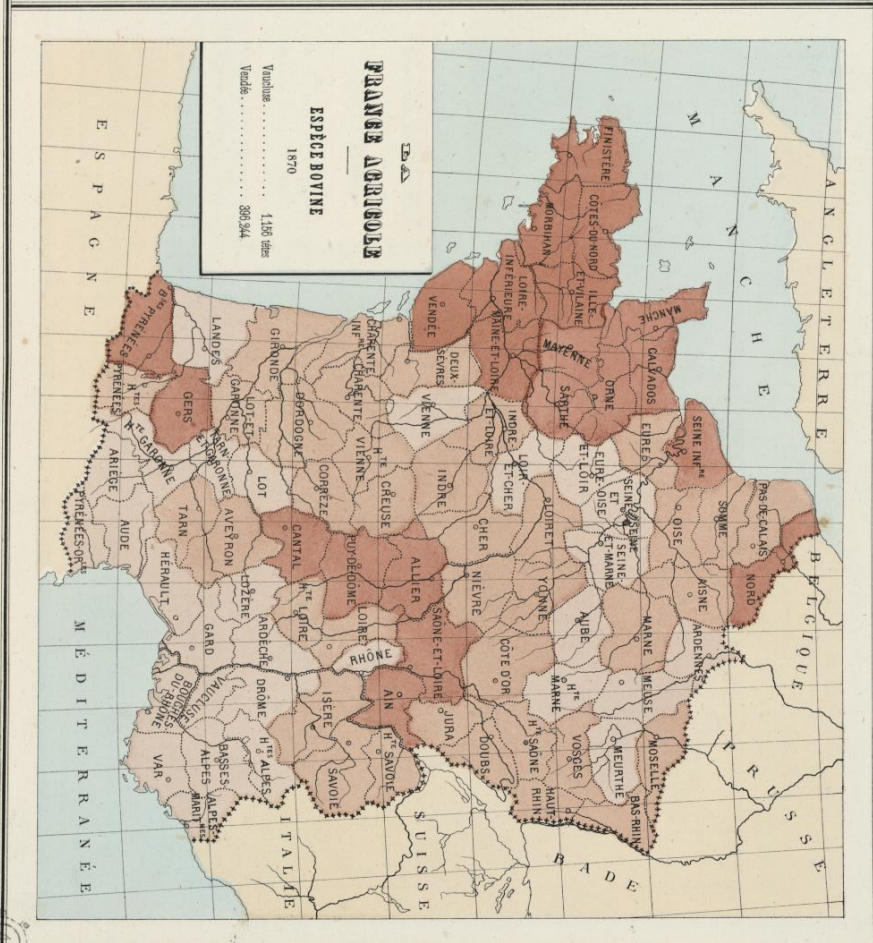
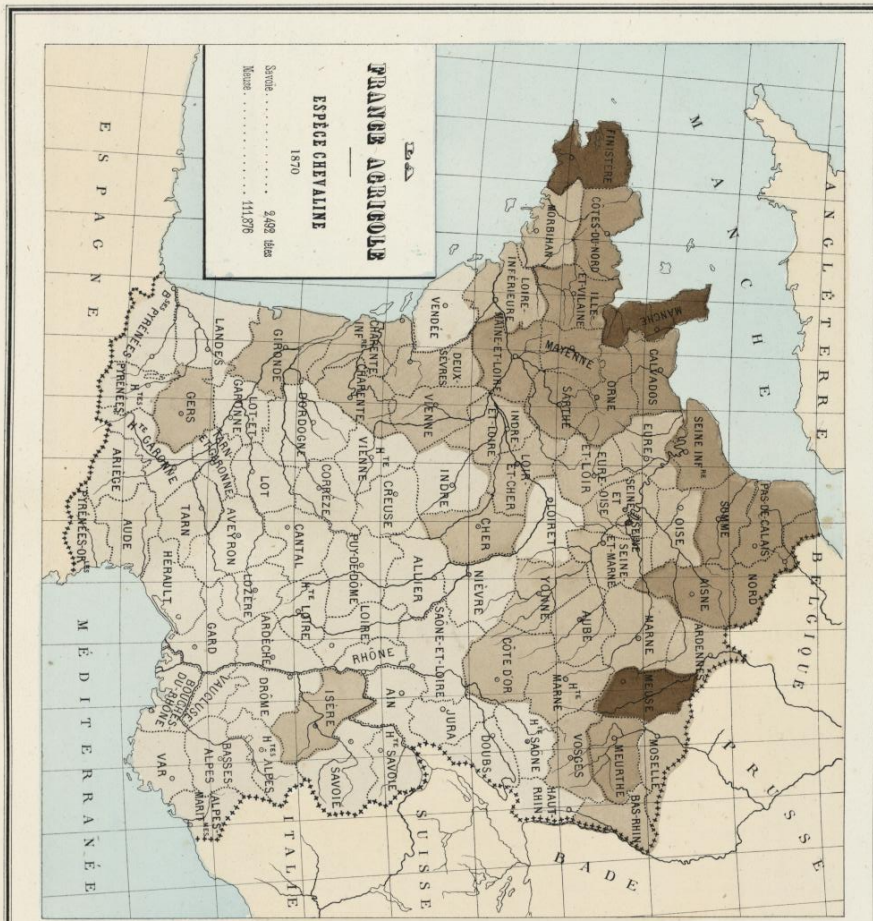


Imprimerie Nationale









PLANTES AGRICOLES ET ANIMAUX DOMESTIQUES

INTRODUIITS ET PROPAGÉS EN FRANCE OU DANS LES COLONIES FRANÇAISES.

I. PLANTES AGRICOLES.

DATE DE LÈRE INTRODUCTION.	NOMS DES PLANTES.	PAYS D'ORIGINE.	IMPORTATEURS OU PROPAGATEURS.
XVI ^e siècle.	Mûrier.	Chine.	Henri IV et Olivier de Serres.
XVI ^e siècle.	Tabac.	Amérique.	Thévet et Nicot.
XVI ^e siècle.	Sarrasin.	Asie.	Champanois.
XVI ^e siècle.	Pommes de terre.	Amérique du Sud.	De l'Espagne, Turgot et Parmentier.
XVII ^e siècle.	Topinambour.	Amérique septentrionale.	Dubamel.
XVII ^e siècle.	Quinoa.	Chili.	Le Père Venutée et Dombey.
XVII ^e siècle.	Patate douce.	Amérique du Sud.	Richard, Cloisy et Moreau Saint-Remy.
XVIII ^e siècle.	Chou-rave.	Allemagne.	De Neuve-Église.
XVIII ^e siècle.	Lupuline.	Europe.	Bernet-Degrez.
XVIII ^e siècle.	Trefle incarnat.	Europe méridionale.	De Pére et Princepé.
XVIII ^e siècle.	Bledave diselle.	Allemagne.	Commaral et Vilmorin.
XVIII ^e siècle.	Chicorée à café.	Europe.	Vilmont de Bonmare.
XVIII ^e siècle.	Pezol-œufelle.	Indes.	Roziér.
XVIII ^e siècle.	Caranne de Smyrne.	Turquie d'Asie.	Alban.
XVIII ^e siècle.	Rutabaga.	Suède.	De Lasleyrie.
XVIII ^e siècle.	Carotte fourragère.	Europe.	Vilmorin.
XIX ^e siècle.	Tétragone.	Nouvelle-Zélande.	D'Orches et Vilmorin.
XIX ^e siècle.	Moha de Hongrie.	Autriche.	De Couray et Vilmorin.
XIX ^e siècle.	Bledave de Silésie.	Allemagne.	De Lasleyrie et Doyeux.
XIX ^e siècle.	Igname de Chine.	Chine.	De Montigny et Decastille.
XIX ^e siècle.	Patate igname.	Guadeloupe.	Vilmorin.
XIX ^e siècle.	Ray-grass d'Italie.	Europe méridionale.	Vilmorin et de Dombasle.

B. Colonies.

DATE	NOMS DES PLANTES.	PAYS D'ORIGINE.	IMPORTATEURS OU PROPAGATEURS.
XVIII ^e siècle.	Café.	Arabie.	De Clieux, d'Alban et Desloges.
XVIII ^e siècle.	Poivrier.	Indes.	Poivre.
XVIII ^e siècle.	Girolier.	Indes.	Poivre, Caré et Martin.
XVIII ^e siècle.	Muscadier.	Molques.	Caré.
XVIII ^e siècle.	Cannes à sucre.	Otaïti et Balavia.	Thouin et Gossigny.
XVIII ^e siècle.	Cannelier.	Ceylan.	Le Bland.
XVIII ^e siècle.	Vanillier.	Amérique méridionale.	Thouin.
XVIII ^e siècle.	Arbre à pain.	Indes tropicales.	Martin et Sonmorat.

II. ARBRES FORESTIERS ET D'AGRÈMENT.

DATE DE LÈRE INTRODUCTION.	NOMS DES ESPÈCES.	PAYS D'ORIGINE.	IMPORTATEURS OU PROPAGATEURS.
XVII ^e siècle.	Acajou.	Canada.	Jean Roblin.
XVII ^e siècle.	Marronnier.	Asie.	Bachelier.
XVII ^e siècle.	Orme à petite feuille.	Chine.	Galliss.
XVII ^e siècle.	Peuplier suisse ou de Virginie.	Amérique septentrionale.	Dubamel du Monceau.
XVII ^e siècle.	Peuplier d'Italie.	Italie.	De Reigmondes.
XVII ^e siècle.	Tulipier.	Virginie.	De la Galissonnière.
XVII ^e siècle.	Magnol.	Amérique septentrionale.	De la Galissonnière.
XVII ^e siècle.	Peuplier de la Caroline.	Amérique septentrionale.	Malesherbes.
XVII ^e siècle.	Plataner.	Caroube.	Lemonnier.
XVII ^e siècle.	Platane d'Orient.	Asie.	Louis XV et de Buffon.
XVII ^e siècle.	Cèdre du Liban.	Mont Liban.	B. de Jussieu et DuRoi.
XVII ^e siècle.	Cyprès de la Louisiane.	Amérique.	Dubamel et Malesherbes.
XVII ^e siècle.	Chènes d'Amérique.	Amérique.	Michaux.
XVII ^e siècle.	Pin noir d'Autriche.	Autriche.	Vilmorin.
XVII ^e siècle.	Pinusgo.	Espagne.	Bossier.
XVII ^e siècle.	Pin de Caramanie.	Asie Mineure.	Olivier et Cels.
XVII ^e siècle.	Pin de l'Égée.	Russie.	Barbey.
XVII ^e siècle.	Pin des Pyrénées.	Espagne.	Balausta.

III. ANIMAUX DOMESTIQUES.

DATE	NOMS DES ANIMAUX.	PAYS D'ORIGINE.	IMPORTATEURS OU PROPAGATEURS.
XVII ^e siècle.	Race ovine métrinos.	Espagne.	Louis XVI, de Trudaine et Tessier.
XVII ^e siècle.	Race bovine de Schwitz.	Suisse.	Tessier et A. Bella.
XVII ^e siècle.	Chèvre d'Angora.	Asie Mineure.	De la Tour-d'Aigues et Jambert.
XVII ^e siècle.	Race ovine de Kent.	Angleterre.	Dalport et de Montcaurt.
XVII ^e siècle.	Race ovine de Dishley.	Angleterre.	Darvoger et Yart.
XVII ^e siècle.	Race bovine de Durham.	Angleterre.	Yart et Lefebvre de Sainte-Marie.
XVII ^e siècle.	Race ovine d'Yrshire.	Angleterre.	Lefebvre de Sainte-Marie.
XVII ^e siècle.	Chèvre de Cachemir ou du Thibet.	Persé.	Hazard et Ternaux.
XVII ^e siècle.	Race ovine Southdown.	Angleterre.	Boys et Lefebvre de Sainte-Marie.
XVII ^e siècle.	Grandes races porcines : Berkshire, York-shire, etc.	Angleterre.	Baill. Lefebvre de Sainte-Marie et Tissierand.
XVII ^e siècle.	Petites races porcines : cochinchinoise, New-Leicester, etc.	Angleterre.	Decazes et Lefebvre de Sainte-Marie.
XVII ^e siècle.	Race ovine du Shropshire.	Angleterre.	Martin.



DOCUMENTS STATISTIQUES

DOCUMENTS SCIENTIFIQUES

I. TERRITOIRE ET POPULATION.

1. TERRITOIRE.

	1851.		1865.	
Surface totale de la France.....	52,153,370			
Terrains agricoles cadastrés en 1846.				
Terres labourables.....	25,500,233			
Prairies naturelles.....	5,159,189			
Vignes.....	2,088,048			
Vergers, pépinières, jardins.....	627,717			
Oliviers, châtaigniers, mûriers, amandiers.....	668,291			
Pâturés, landes, terres incultes.....	7,138,286			
Bois et forêts.....	8,804,551			
Oseraies, amariés, saussaies.....	64,430			

Valeur vénale moyenne par hectare.

	1 ^{re} CLASSE.	2 ^e CLASSE.	3 ^e CLASSE.
Terres labourables.....	3,066 ^f	2,175 ^f	1,355 ^f
Prairies naturelles.....	4,151	3,958	2,022
Vignes.....	3,564	2,638	1,783
Taillis sous futaie.....	1,573	1,160	819
Taillis simple.....	1,081	818	569
Haute futaie.....	2,877	2,064	1,435

Valeur locative moyenne par hectare.

	1 ^{re} CLASSE.	2 ^e CLASSE.	3 ^e CLASSE.
Terres labourables.....	96 ^f	69 ^f	45 ^f
Prairies naturelles.....	152	104	72

Améliorations agricoles.

	1852 à 1862.	1862 à 1872.
Terres incultes défrichées, de 1852 à 1862.....	134,147	121,917
Terres drainées, de 1852 à 1862.....	121,917	110,104
Marais asséchés par des fossés, de 1852 à 1862.....	110,104	447,231
Bois défrichés, de 1830 à 1865.....	447,231	530,801
Plantations et semis exécutés de 1830 à 1865.....	530,801	

Nombre de cotes foncières et de parcelles.

	1851.	1865.
Nombre de cotes foncières.....	12,394,366	14,027,996
Nombre de parcelles.....		126,079,558

Nombre et étendues des exploitations.

Exploitations et fermes.....	3,794,565					
Sur 1,000 exploitations.....	<table border="0"> <tr> <td>564 ont moins de 5 hectares.</td> </tr> <tr> <td>192 ont de 5 à 10 hectares.</td> </tr> <tr> <td>111 ont de 10 à 20 hectares.</td> </tr> <tr> <td>87 ont de 20 à 40 hectares.</td> </tr> <tr> <td>46 ont plus de 40 hectares.</td> </tr> </table>	564 ont moins de 5 hectares.	192 ont de 5 à 10 hectares.	111 ont de 10 à 20 hectares.	87 ont de 20 à 40 hectares.	46 ont plus de 40 hectares.
564 ont moins de 5 hectares.						
192 ont de 5 à 10 hectares.						
111 ont de 10 à 20 hectares.						
87 ont de 20 à 40 hectares.						
46 ont plus de 40 hectares.						

2. POPULATION.

Population en 1866.....	38,067,094
-------------------------	------------

Population agricole.

Propriétaires agriculteurs.....	1,812,573
Propriétaires fermiers.....	648,836
Propriétaires métayers.....	203,860
Propriétaires journaliers.....	1,134,490
Cultivateurs fermiers.....	386,533
Cultivateurs métayers.....	201,527
Cultivateurs journaliers.....	869,254
Commis de ferme.....	66,787
Laboureurs.....	353,184
Bouviers.....	122,803
Charretiers.....	110,801
Bergers.....	219,753
Domestiques.....	584,320
Servantes.....	638,129
Total.....	7,452,850



II. ÉTENDUES DES CULTURES.

1° Plantes alimentaires.

	1840.	1862.
Blé d'automne.....	Hectares. 5,586,787	Hectares. 7,372,819
Blé de mars.....	" "	84,412
Épeautre.....	4,733	16,443
Métel.....	910,933	514,542
Seigle.....	2,577,254	1,928,298
Orge.....	1,188,190	1,086,991
Avoine.....	3,000,636	3,223,875
Maïs.....	631,732	586,632
Sarrasin.....	Idem.	668,904
Millet.....	Idem.	38,865
Haricot.....	(Légumineuse) "	156,230
Lentille.....	Idem.	17,370
Fève.....	Idem.	133,203
Pois.....	Idem.	64,775
Totaux.....	14,177,187	15,992,399
Pommes de terre.....	921,971	1,224,807

2° Cultures maraîchères.

Choux.....	Hectares. 99,339
Carottes, navets, panais.....	72,533
Courges, citrouilles.....	11,434
Melons, pastèques.....	3,944
Asperges.....	4,855
Artichauts.....	5,612
Salades diverses.....	19,757
Cultures potagères diverses.....	12,468
Totaux.....	229,942

3° Plantes fourragères.

	1840.	1862.
Prairies naturelles.....	Hectares. 4,198,197	Hectares. 5,021,246
Prairies artificielles.....	1,576,546	2,772,660
Cultures diverses.....	32,016	386,411
Totaux.....	5,806,761	8,180,317

4° Paturages naturels.

	1840.	1862.
Superficie.....	Hectares. 9,191,076	Hectares. 6,546,193

5° Plantes industrielles.

	1840.	1862.
Colza.....	(Pl. oléagineuse) Hectares. 173,506	Hectares. 47,678
Paroi-caillette.....	Idem.	5,707
Gamelle.....	Idem.	40,366
Navelle.....	Idem.	100,114
Chanvre.....	(Pl. textile) Hectares. 176,148	105,435
Lin.....	Idem. 98,241	17,689
Tabac.....	7,925	20,468
Garance.....	(Pl. tinctoriale) Hectares. 14,674	8
Pastel.....	Idem. 310	122
Gaulthier.....	Idem. 124	1,115
Safran.....	Idem. 758	2,326
Gardere ou charbon à foudon.....	Idem. 1,112	1,507
Chicotre à café..... (Pl. semi-alimentaire)	" "	4,826
Houblon.....	Idem. 827	136,482
Bellerave à sucre.....	Idem. 57,663	645,358
Totaux.....	531,308	

6° Cultures fruitières.

	1840.	1862.
Vignobles.....	Hectares. 1,972,340	Hectares. 2,314,846
Châtaigniers.....	1840 452,387	1862 536,701
Mâriers.....	1852 30,972	1862 54,019

III. BÉTAIL.

1° Espèce chevaline.

	1840.	1866.
Chevaux.....	1,271,630 têtes.	1,358,697 têtes.
Jeunes.....	1,194,231	1,318,611
Jeunes animaux.....	352,635	635,320
TOTAUX.....	2,818,496	3,313,232

2° Espèce mulassière.

Animaux adultes.....	373,841 têtes.	345,243 têtes.
Jeunes animaux.....		

3° Espèce asine.

Anes et ânesses.....	413,519 têtes.	518,837 têtes.
----------------------	----------------	----------------

4° Espèce bovine.

	1840.	1866.
Taureaux.....	399,026 têtes.	372,221 têtes.
Vaches.....	5,501,825	6,694,502
Jeunes animaux.....	2,066,849	3,688,013
Beufs.....	1,968,838	1,978,452
TOTAUX.....	9,936,538	12,733,188

5° Espèce ovine.

	1840.	1866.
Béliers.....	575,715 têtes.	386,941 têtes.
Brebis.....	14,804,946	14,324,456
Moutons.....	9,452,180	8,066,956
Agneaux.....	7,308,389	7,607,880
TOTAUX.....	32,151,230	30,386,233

6° Espèce caprine.

	1840.	1866.
Boucs, chèvres et chevreaux.....	964,300 têtes.	1,679,938 têtes.

7° Espèce porcine.

	1840.	1866.
Verrats, truies, cochons.....	4,910,721 têtes.	5,889,024 têtes.

8° Volailles et abeilles.

	1862.
Poules et poulets.....	42,853,790 têtes.
Oies.....	3,881,557
Canards.....	3,610,841
Dindes.....	1,760,506
Pigeons.....	8,036,596
TOTAL.....	60,145,290

	1852.	1866.
Ranches en activité.....	1,956,241	3,145,064

9° Poids moyen des animaux de boucherie tués dans les abattoirs.

	POIDS BRUT.		POIDS NET.	
	1840.	1862.	1840.	1862.
Boeuf.....	413kil	456kil	248kil	267kil
Vache.....	240	324	144	183
Veau.....	48	65	29	39
Mouton.....	2/4	32	14	18
Agneau.....	10	14	6	8
Porc.....	91	118	73	88

10° Poids moyen brut maximum des animaux de boucherie.

	1840.	1862.
Beufs.....	523 et 540kil	605 et 610kil
Vaches.....	346 et 372	464 et 570
Veaux.....	90 et 92	105 et 106
Moutons.....	35 et 37	61 et 63
Porcs.....	131 et 139	148 et 153



IV. RENDEMENT MOYEN DES CULTURES ET DES PRINCIPALES INDUSTRIES AGRICOLES.

		1840.	1862.
1° Plantes alimentaires.			
Blé.....	(graine) par hectare.....	12 ^h 40 ^l	15 ^h 70 ^l
Seigle.....	<i>Idem</i>	10 80	13 80
Orge.....	<i>Idem</i>	14 "	19 60
Avoine.....	<i>Idem</i>	16 30	24 60
Mais ou blé de Turquie.	<i>Idem</i>	12 "	16 "
Sarrasin ou blé noir.....	<i>Idem</i>	13 "	17 70
Haricot.....	<i>Idem</i>	" "	15 75
Lentille.....	<i>Idem</i>	" "	12 80
Fève.....	<i>Idem</i>	" "	16 25
Pois.....	<i>Idem</i>	" "	16 "
Pommes de terre.....	(tubercules).....	105 "	115 "
2° Plantes industrielles.			
Colza.....	(graine) par hectare.....	13 ^h 10 ^l	18 ^h 90 ^l
Pavot-capsule.....	<i>Idem</i>	" "	17 "
Cameline.....	<i>Idem</i>	" "	15 80
Chanvre.....	(filasse).....	383 ^{kl}	601 ^{kl}
Lin.....	<i>Idem</i>	375	572
Houblon.....	(cônes).....	1,070	1,430
Tabac.....	(feuilles sèches).....	1,110	1,460
Garance.....	(racines sèches).....	1,100	2,643
Gaude.....	(tiges sèches).....	"	2,660
Salfran.....	"	43
Chicorée à café.....	(racines fraîches).....	"	7-980
Garderie.....	(têtes).....	"	1,040
Betterave à sucre.....	(racines).....	27,300	38,000

		1840.	1862.
3° Plantes fourragères.			
Prairies naturelles... (foin) par hectare.....		2,500 ^{kl}	3,540 ^{kl}
Prairies artificielles.....	<i>Idem</i>	3,000	4,000
4° Cultures fruitières.			
Vignes.....	Produit en vin, par hectare.....	18 ^h 65 ^l	31 ^h 10 ^l
	Prix moyen chez le producteur.....	11 ^f 40 ^c	28 ^f 52 ^c
La production totale a été :			
1840.....		30,973,000 ^{hectol}	
1862.....		37,110,000	
1866.....		63,838,000	

		1840.	1862.
5° Production d'alcool, de vinaigre, de bière et de sucre.			
Abois de brasserie.			
1840.....	984,825 ^{hectol}	1840.....	26,939,857 ^{kl}
1860.....	991,988	1852.....	75,275,009
1867.....	1,540,881	1871.....	336,249,624
Abois de distillerie.			
1860.....	192,955 ^{hectol}	1858.....	6,806,672 ^{hectol}
1866.....	335,366	1866.....	8,078,470
La production du cidre varie, suivant les années, entre 3 et 18 millions d'hectolitres.			
6° Production de la soie.			
Feuilles consommées.....			
1840.....	224,298,931 ^{kl}	1862.....	598,464,300 ^{kl}
Graines employées.....			
1840.....	335,078 ^{onces}	1862.....	724,922 ^{onces}
Cocoons obtenus par once de graines.....			
1840.....	34 ^{kl}	1862.....	13 ^{kl} (1)
Valeur moyenne du kil. de cocoons.....			
1840.....	3 ^f 77 ^c	1862.....	5 ^f 32 ^c
Production totale de cocoons.....			
1840.....	11,349,472 ^{kl}	1862.....	9,758,804 ^{kl}

(1) Ce déficit a pour cause la méthode qui sévit sur les vers à soie.



PRODUCTION MOYENNE PAR HECTARE DU FROMENT ET DU SEIGLE.

1. Froment d'automne.

Seine	
Seine-et-Oise	
Nord	
Bas-Rhin	
Seine-et-Marne	
Oise	
Somme	
Aisne	
Seine-Inférieure	
Eure-et-Loir	
Puy-de-Dôme	
Haut-Rhin	
Eure	
Pas-de-Calais	
Finistère	
Mayenne	
Maine-et-Loire	
Moselle	
Haute-Garonne	
Hautes-Pyrénées	
Marne	
Ardennes	
Calvados	
Loiret	
Orne	
Loire-Inférieure	
Rhône	
Doubs	
Haute-Saône	
Meurthe	
Lot-et-Garonne	
Aube	
Loir-et-Cher	
Côtes-du-Nord	
Yonne	
Allier	
Pyrénées-Orientales	
Vosges	
Hérault	
Sarthe	
Deux-Sèvres	
Gironde	
Ille-et-Vilaine	
Bouches-du-Rhône	
Jura	
Nièvre	
Saône-et-Loire	
Morbihan	
Isère	
Vendée	
Cher	
Aude	
Savoie	
Haute-Loire	
Vaucluse	
Manche	
Meuse	
Ain	
Drôme	
Vienne	
Gers	
Haute-Vienne	
Côte-d'Or	
Rhône	
Gard	
Haute-Savoie	
Indre	
Basses-Pyrénées	
Var	
Manche	
Charente-Inférieure	
Ariège	
Tarn-et-Garonne	
Indre-et-Loire	
Tarn	
Landes	
Corrèze	
Cantal	
Haute-Marne	
Ardèche	
Dordogne	
Creuse	
Loire	
Alpes-Maritimes	
Aveyron	
Hautes-Alpes	
Charente	
Lot	
Lozère	

2. Seigle d'hiver.

Seine	
Seine-et-Oise	
Nord	
Somme	
Bas-Rhin	
Seine-Inférieure	
Oise	
Côtes-du-Nord	
Pas-de-Calais	
Seine-et-Marne	
Savoie	
Hautes-Pyrénées	
Moselle	
Aisne	
Hautes-Alpes	
Haute-Garonne	
Pyrénées-Orientales	
Mayenne	
Meurthe	
Basses-Pyrénées	
Eure	
Aude	
Vosges	
Deux-Sèvres	
Ardennes	
Isère	
Calvados	
Doubs	
Haut-Rhin	
Bouches-du-Rhône	
Eure-et-Loir	
Vendée	
Loire-Inférieure	
Finistère	
Orne	
Ariège	
Vienne	
Ain	
Maine-et-Loire	
Morbihan	
Loire-Inférieure	
Manche	
Haute-Saône	
Tarn-et-Garonne	
Ille-et-Vilaine	
Basses-Alpes	
Cantal	
Rhône	
Yonne	
Loiret	
Cher	
Haute-Savoie	
Indre	
Gers	
Puy-de-Dôme	
Meuse	
Lot-et-Garonne	
Marne	
Indre-et-Loire	
Saône-et-Loire	
Aube	
Corrèze	
Jura	
Nièvre	
Sarthe	
Côte-d'Or	
Allier	
Alpes-Maritimes	
Ardèche	
Haute-Vienne	
Hérault	
Haute-Loire	
Gard	
Haute-Marne	
Tarn	
Dordogne	
Gironde	
Drôme	
Var	
Aveyron	
Charente	
Loire	
Creuse	
Lot	
Loir-et-Cher	
Vaucluse	
Landes	
Charente-Inférieure	
Lozère	

№	№	№	№
1	1	1	1
2	2	2	2
3	3	3	3
4	4	4	4
5	5	5	5
6	6	6	6
7	7	7	7
8	8	8	8
9	9	9	9
10	10	10	10
11	11	11	11
12	12	12	12
13	13	13	13
14	14	14	14
15	15	15	15
16	16	16	16
17	17	17	17
18	18	18	18
19	19	19	19
20	20	20	20
21	21	21	21
22	22	22	22
23	23	23	23
24	24	24	24
25	25	25	25
26	26	26	26
27	27	27	27
28	28	28	28
29	29	29	29
30	30	30	30
31	31	31	31
32	32	32	32
33	33	33	33
34	34	34	34
35	35	35	35
36	36	36	36
37	37	37	37
38	38	38	38
39	39	39	39
40	40	40	40
41	41	41	41
42	42	42	42
43	43	43	43
44	44	44	44
45	45	45	45
46	46	46	46
47	47	47	47
48	48	48	48
49	49	49	49
50	50	50	50
51	51	51	51
52	52	52	52
53	53	53	53
54	54	54	54
55	55	55	55
56	56	56	56
57	57	57	57
58	58	58	58
59	59	59	59
60	60	60	60
61	61	61	61
62	62	62	62
63	63	63	63
64	64	64	64
65	65	65	65
66	66	66	66
67	67	67	67
68	68	68	68
69	69	69	69
70	70	70	70
71	71	71	71
72	72	72	72
73	73	73	73
74	74	74	74
75	75	75	75
76	76	76	76
77	77	77	77
78	78	78	78
79	79	79	79
80	80	80	80
81	81	81	81
82	82	82	82
83	83	83	83
84	84	84	84
85	85	85	85
86	86	86	86
87	87	87	87
88	88	88	88
89	89	89	89
90	90	90	90
91	91	91	91
92	92	92	92
93	93	93	93
94	94	94	94
95	95	95	95
96	96	96	96
97	97	97	97
98	98	98	98
99	99	99	99
100	100	100	100

БРОДИЦЛІОН МОДЕЛІЕ СІН РЕЦІПЕ ДЕ ЛІОНЕЛІ ЕЛ ДЕ СІЦІПЕ

RACES TYPIQUES FRANÇAISES

REVUES LITTÉRAIRES ET SCIENTIFIQUES

DISTRIBUTION DES RACES TYPIQUES FRANÇAISES.

RACES BOVINES.

1° Races françaises.

Race normande. — La race normande est répandue dans la Normandie, la Bretagne, l'île de France, le Vexin français, la Brie et la partie méridionale de la Picardie. Sa robe est rougeâtre ou rouge noirâtre marqué de blanc. Les animaux à robe un peu zébrée ou noire traitée sont appelés *brings*. — Les vaches sont très-faitières. Leur lait sert à fabriquer le beurre d'Isigny et de Neufchâtel.

Race flamande. — La race flamande est commune dans la Flandre, l'Artois, la Picardie; elle peuple aussi divers états dans les environs de Paris. Elle existe dans toute sa pureté aux environs de Cassel et d'Arras. Sa robe est rouge brun avec des taches blanches sur la tête et aux extrémités. — Les *sous-races picarde et hollandaise* représentent la race flamande modifiée ou dégradée. Les vaches flamandes sont très-faitières.

Race mancelle. — La race mancelle est très-répandue dans les départements de la Sarthe et de la Mayenne et dans le nord de l'Anjou. Sa robe est froment clair avec des taches blanches; quelquefois sa tête est entièrement blanche. Cette race s'engraisse très-facilement et s'allie bien avec la race de Durham. Les vaches sont assez bonnes faitières. — La *race angevine* est une variété de la race mancelle.

Race bretonne. — La race bretonne est commune dans l'ancienne province de Bretagne. Sa robe est ordinairement pie ou blanche et noire. Sa taille est plus ou moins élevée, selon la fertilité du sol sur lequel elle a été élevée. Elle est rustique, saine et très-propre au travail. Les vaches, relativement à leur taille ou leur développement, qui n'est pas considérable, sont très-faitières. — Les sous-races, appelées *race vannaise* et *race de Guingamp*, ont une robe pie rouge et blanche; elles dérivent de croisements opérés anciennement entre la race bretonne et la race normande ou la race de Jersey.

Race parthenaise. — La race parthenaise, ou *race chabataise*, ou *race vendéenne*, est répandue dans la Vendée, l'Anjou, le Poitou, la Saintonge et la Touraine. Sa robe est jaune rougeâtre; toutes ses extrémités sont noires. Cette race est excellente pour le travail; sa viande est de parfaite qualité. La sous-race *nantaise* a une robe plus foncée et quelquefois gris-blanchâtre.

Race saintongeaise. — La race saintongeaise ou *race marchaise* est commune dans les marais du Poitou, de l'Anjou et de la Saintonge. Sa robe est blonde. Elle est assez bonne pour le travail, mais elle s'engraisse lentement. Les vaches donnent peu de lait.

Race limousine. — La race limousine est répandue dans le Limousin, les Marches, le Périgord et la partie méridionale de la Saintonge. Sa robe varie du rouge blond au rouge clair. Elle est docile, bonne pour le travail et elle s'engraisse facilement. — La *race marchoise* est dérivée de la race limousine; il en est de même de la *race du Quercy*.

Race garonnaise. — La race garonnaise est commune dans la vallée de la Garonne, l'Ariège et la plaine de Toulouse. Sa robe est gris-blanc plus ou moins foncé; elle est robuste et excellente pour le travail; elle s'engraisse assez lentement. — La sous-race dite *race bazadaise* est dérivée de la race garonnaise; elle en diffère par une conformation meilleure et plus régulière; sa robe est entièrement grise. — La *race landaise* est une jolie sous-variété de la race bazadaise.

Race agenaise. — La race agenaise est répandue dans les départements de Lot-et-Garonne, du Lot et de l'Ariège-Garonne. Sa robe est rouge blond ou rouge clair; mais l'encolure, les épaules, la partie inférieure des cotes présentent une nuance plus foncée. Cette race est mauvaise faitière et moins propre au travail que la race garonnaise, mais elle s'engraisse assez promptement.

Race pyrénéenne. — Les montagnes des Pyrénées renferment diverses races, souvent mal caractérisées, mais qui ont beaucoup d'analogie les unes avec les autres. Les plus importantes sont au nombre de trois, savoir: la *race de Lourdes*, dont les vaches sont très-bonnes faitières; la *race tarbaise* et la *race basquaise*, qui ont de grands rapports avec la précédente; la *race bernaise*, qui est bonne pour le travail.

Race arégeoise. — La race arégeoise est commune dans les départements de l'Ariège, des Pyrénées-Orientales et dans la partie montagneuse méridionale du département de l'Aude. Sa robe est blanche plus ou moins foncée. — La sous-race dite *race saint-gironnaise* est douée d'une grande rusticité; ses allures sont rapides. La *sous-race tarasconnaise* est aussi dérivée de la race arégeoise.

Race d'Aubrac. — La race d'Aubrac ou *race de Lagubale* est élevée dans les montagnes d'Aubrac; elle est assez répandue dans les départements de la Lozère, de l'Aveyron et du Cantal; sa robe est jaune grisâtre sur le dos et noirâtre à la tête, aux membres et à la queue. Elle est saine, rustique et excellente pour le travail; elle s'engraisse avec lenteur. Les vaches ne sont pas très-bonnes faitières. — La *sous-race d'Angles* ou *de la montagne Noire* est dérivée de la race d'Aubrac.

Race de Saïers. — La race de Saïers ou *race de Cantal* est répandue dans les montagnes d'Auvergne. Sa robe est rouge foncé ou rouge brun, présentant parfois des taches blanches à la queue, sur la croupe ou au ventre. Cette race est très-valable; elle fournit une viande de parfaite qualité, mais elle s'engraisse un peu lentement. Les vaches sont moyennement faitières. — La sous-race dite *race du Puy-de-Dôme* a une robe pie rouge et blanche.

Race du Mézeno. — La race du Mézeno ou *race meïenne* est commune dans le Velay et le Vivarais. Sa robe est jaune clair. Cette race est moins bonne pour le travail que les autres races qui vivent dans les montagnes du Centre. Les vaches sont assez bonnes faitières. — La *race de Villars de Lains* est dérivée de la race du Mézeno.

Race tarentaise. — La race tarentaise ou *race tarine* est très-répandue dans la Savoie; elle est travailluse et rustique. Elle rappelle un peu, par sa robe et son ensemble, la race parthenaise. Les vaches sont bonnes faitières. Cette race se propage de plus en plus chaque année dans le Dauphiné, le Bas Languedoc et la Provence.

Race bressane. — La race bressane est répandue dans la Bresse, la Dombes et le Lyonnais; elle est de petite taille et sa robe est froment clair. Les vaches sont assez bonnes faitières. Elle a été souvent croisée avec les races suisses et la race comtoise.

Race charollaise. — La race charollaise ou *race nierraine* est répandue dans le Bourbonnais, le Nivernais et une partie du Berry. Sa robe varie entre le jaune blanchâtre et le blanc pur. Cette race est d'une nature douce; elle n'est pas renommée pour le travail, mais elle s'engraisse très-facilement. Elle est précoce.

Race comtoise. — La race comtoise ou *race fématine* est élevée dans la Franche-Comté; elle est assez répandue dans la partie orientale de la Bourgogne, dans la Champagne et une partie de la Lorraine. Sa robe est froment clair. Elle est très-propre au travail. Le lait des vaches convient bien pour la fabrication du fromage de Gruyère. — La sous-race dite *tournaise* a une robe froment foncé; elle est moins agile et s'engraisse moins aisément.

2° Races étrangères.

Race de Durham. — La race de Durham, créée par Colling, est aujourd'hui très-répandue dans la Normandie, le Maine et le centre de la France. Alliée à la race normande, à la race mancelle, à la race charollaise, elle a permis d'avoir des animaux plus précoces, d'une conformation meilleure et d'un engraissement plus facile.

Race hollandaise. — La race hollandaise est assez commune dans la Flandre, la Picardie et l'Île-de-France; les vaches qui lui appartiennent sont éminemment faitières.

Races suisses. — Les races de Schwitz, de Berne et de Fribourg sont assez répandues dans les provinces qui appartiennent aux régions du Nord-Est et de l'Est.

Races piémontaises. — Les races piémontaises n'existent en France que dans le comté de Nice, la Provence, le Haut Dauphiné et la Savoie.



Oulet sculp.

VACHE NORMANDE

Imp. Lemercier, Paris





A. Riffart, delinç. - sculp.

Imp. Lemercier, Paris



VACHE FLAMANDE.



A. Buffard delin. et sculp.

TAUREAU BRETON.

Imp. Lemercier, Paris.





C. Negre del.

TAUREAU PARTHENAIS.

Imp. Lemercier, Paris.





A. Buffard delin. et sculp.

TAUREAU LIMOUSIN.

Imp. Lemerier - Paris & Co
J. Meunier



C. Megea delinç. et sculp.

TAUREAU GARONNAIS.

Imp. Lemercur, Paris.





A. Riffaut deling et sculp.

Imp. Lemercier, Paris.

VACHE DE SALERS.

Geoffroy, sculp.



VACHE CHAROLAISE.

Imp. Lemercier, Paris



A. Lefebvre delinavit et sculpsit



Imp. J. B. Baillière

TAUREAU COMTOIS.



Dessiné par H. Gobin.

42

Imp. Lemeray & Co Paris

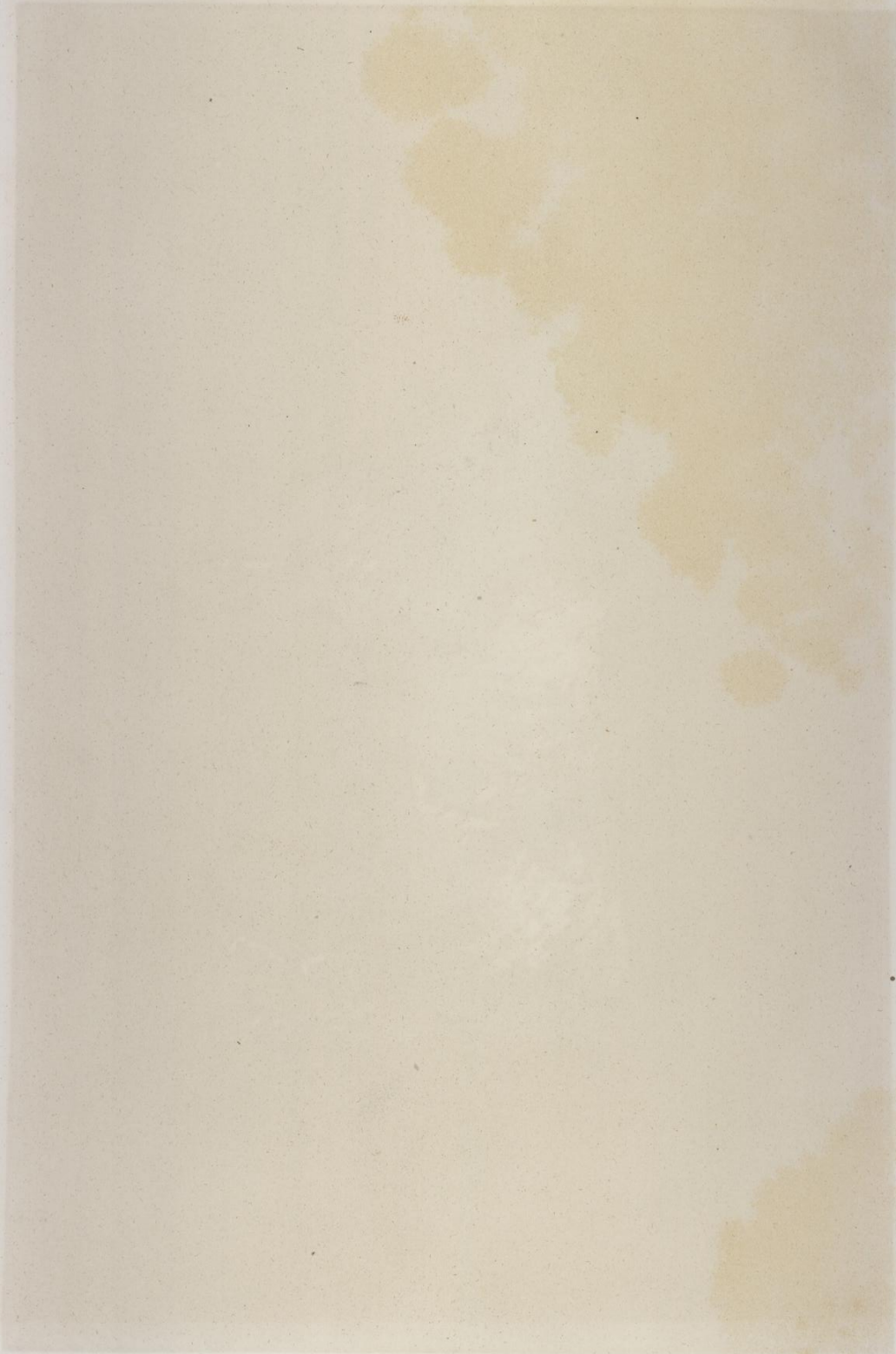
Lithographé par

TAUREAU DURHAM

MARKOB 2,768. (H. B. F.). ROUAN, NÉ LE 2 NOVEMBRE 1865 A LA VACHERIE DE CORBON.

Son père Orion, 1826 (18,487); la mère Bernicette 1932 par Ballic 849 (2,431) & Sang Bates.

Markob est représenté à l'âge de 18 mois.





Dessiné par H. Cohn.

43.

VACHE DURHAM

EMILIE, 3276 (H.B.F.) ROUANNE, NÉE LE 19 NOVEMBRE 1861 A LA VACHERIE DE CORBON

Son père Osborn 1026, la mère Tanaidé 652, par Tinker 330 (8710) M^e (Sarge Bates et Lord Spencer)

Cette Vache est représentée à l'âge de 5 ans

Imp. Lemercier et C^{ie} Paris.

Lib. par Tellier

DISTRIBUTION DES RACES TYPIQUES FRANÇAISES.

RACES OVINES.

1° Races à laine fine.

Race mérinos. — La race mérinos est répandue dans les plaines de la Beauce, de la Brie, de la Champagne, de l'Orléanais, du Berry et de la Picardie. — La race *méto-mérinos* se confond souvent avec le mérinos pur. Les bêtes à laine qui en dérivent sont appelées *montons beaucerons*, *montons brisés*, *montons carcétois*, *montons champenois*, *montons bourguignons*, *montons orléans*, *montons du Foussillon*. — Les animaux qui appartiennent à la race *mérinos de Naz* ont une laine d'une grande ténacité.

Race de Manchamp. — La race de Manchamp est une race mérinos à laine fine et très-soyeuse. On l'allie à la race mérinos pure, dans le but de donner plus de brillant à la laine.

2° Races à laine de moyenne finesse.

Race southdown. — La race southdown a été importée d'Angleterre; elle est aujourd'hui assez répandue dans les régions du Centre, de l'Ouest et du Sud-Ouest; sa laine est de moyenne finesse; sa conformation est parfaite.

Race de Dishley. — La race de Dishley, créée par Beckwel, est aussi originaire de l'Angleterre; sa laine est longue, soyeuse et propre au peigne; elle est remarquable par sa pérorité et la facilité avec laquelle elle s'engraille. On l'allie avec succès au mérinos. Les animaux qui proviennent de ce croisement sont appelés *dishley-mérinos*.

Race de la Charmoise. — La race de la Charmoise a été obtenue par Malinigié en croisant le mérinos, le new-keat et le solognol. Cette race est répandue dans le centre de la France. On l'allie avec avantage aux races indigènes qui ont une mauvaise conformation et une laine grossière.

3° Races à laine commune.

Race flamande. — La race flamande ou race *orientale* est répandue dans la Flandre, l'Artois et la Picardie. Elle est très-forte. Sa laine est longue, grossière et jarruse. On la croise très-avantageusement avec la race de Dishley. — La race flamande se rencontre aussi dans les marais et le Bocage de la Vendée ou du Poitou. Dans ces localités, sa tête est souvent tigrée.

Race solognote. — La race solognote se rencontre dans la Sologne et le Berry; sa tête et ses pattes sont rousses; sa laine est blanche. Cette race est sobre et rustique. On l'allie avec succès à la race southdown.

Race des bruyères. — La race des bruyères ou race *des landes* est petite, mais très-rustique; sa tête et ses pattes sont noires; sa laine est roussâtre ou brune. Elle est répandue dans les localités où la terre est couverte de bruyères. Sa viande est très-estimée.

Race lauragnaise. — La race lauragnaise est commune dans les départements de la Haute-Garonne, de Lot-et-Garonne, de Tarn-et-Garonne et de l'Aude; elle est sobre et rustique; sa laine est quelquefois un peu brune. On la croise sur quelques points avec la sous-race dishley-mérinos.

Race du Larzac. — La race du Larzac est répandue sur les plateaux du Larzac. Elle est assez développée. Le lait des brebis sert à faire du fromage de Roquefort. Cette race fournit une viande de bonne qualité.

Race barbarine. — La race barbarine a été importée d'Afrique; elle est assez commune dans le bas Languedoc. Elle est de forte taille; ses oreilles sont grandes et pendantes; la base de sa queue est développée et présente des plus nombreux. Elle résiste bien aux grands chaleurs du midi de la France.

Race de Puyricard. — La race de Puyricard est aussi très-développée; elle est assez répandue dans la Provence; elle est très-rustique et d'un facile entretien. Les brebis donnent par an plusieurs agneaux.

RACES CHEVALLINES.

1° Chevaux fins.

Race normande. — La race normande est élevée dans les départements du Calvados, de l' Eure, de la Manche et de l'Orne. On l'appelle *race de Cotentin* ou *race du Merisot*, suivant les localités où elle est élevée. Les animaux appelés *anglo-normands* forment souvent de très-beaux chevaux d'attelage.

Race vendéenne. — La race vendéenne est élevée dans les marais Saint-Gervais (Vendée). Les animaux demi-sang qu'elle fournit annuellement sont recherchés comme chevaux carrossiers.

Race limousine. — La race limousine actuelle a du sang oriental et du sang anglais. Elle est élevée dans les départements de la Corrèze, de la Creuse et de la Haute-Vienne.

Race navarrine. — La race navarrine est élevée dans les départements des Hautes et Basses-Pyrénées, du Gers et des Landes. Les animaux qui lui apparten-

ment ont aussi du sang arabe et anglais. Les plus beaux chevaux existent dans la plaine de Tarbes et dans la vallée de Campan.

Race de la Camargue. — La race de la Camargue a du sang arabe. Elle fournit la plupart des animaux qui servent au dépeçage des rétécades dans le bas Languedoc, la basse Provence et le comtat d'Avignon.

2° Chevaux communs.

Race percheronne. — La race percheronne est répandue dans les parties accidentées des départements d'Eure-et-Loir, de Lot-et-Gier, de la Sarthe et de l'Orne. Sa robe est généralement gris-ponmé. Elle fournit de très-bons animaux aux allures rapides.

Race bretonne. — La race bretonne est élevée dans la basse Bretagne. Les animaux qui lui appartiennent sont très-propres au service des diligences et du roulage. Ils sont presque aussi étouffés que les beaux chevaux percherons. — Les animaux dits *doublets bidés* forment de bons chevaux de poste.

Race boulonnaise. — La race boulonnaise est élevée dans le Boulonnais, l'Artois et le Vimier. Cette race est massive. Les animaux qui lui appartiennent ont plus ou moins de qualités selon les aliments qu'ils ont consommés dans leur jeune âge.

Race potevine. — La race potevine est aussi très-développée. Les juments servent principalement pour produire des mules et des mulats. Cette race est élevée dans les marais de la Vendée ou la plaine du Poitou.

Race flamande. — La race flamande a beaucoup de rapports avec la race hollandaise; on l'éleve dans la partie septentrionale de la Flandre. On la désigne quelquefois sous le nom de *race de Bourbourg*.

Race ardennaise. — La race ardennaise ou *race des Ardennes* fournit des chevaux d'attelage, de diligence, ou pour la cavalerie de ligne. Elle est élevée dans les Ardennes françaises. Elle est remarquable par sa rusticité.

Race lorraïne. — La race lorraïne est élevée dans les vallées ou sur les plateaux des départements de la Meurthe, de la Moselle et de la Meuse. Elle fournit de bons chevaux pour la cavalerie de ligne et l'artillerie.

Race comtoise. — La race comtoise est répandue dans la Franche-Comté et la Bresse. Elle est intermédiaire entre les races carrossières et les races de gros trait. On la croise souvent avec la race suisse.

BERGERIE NATIONALE DE RAMBOUILLET
(Seine-et-Oise).



Dessiné par Marchal, 1786

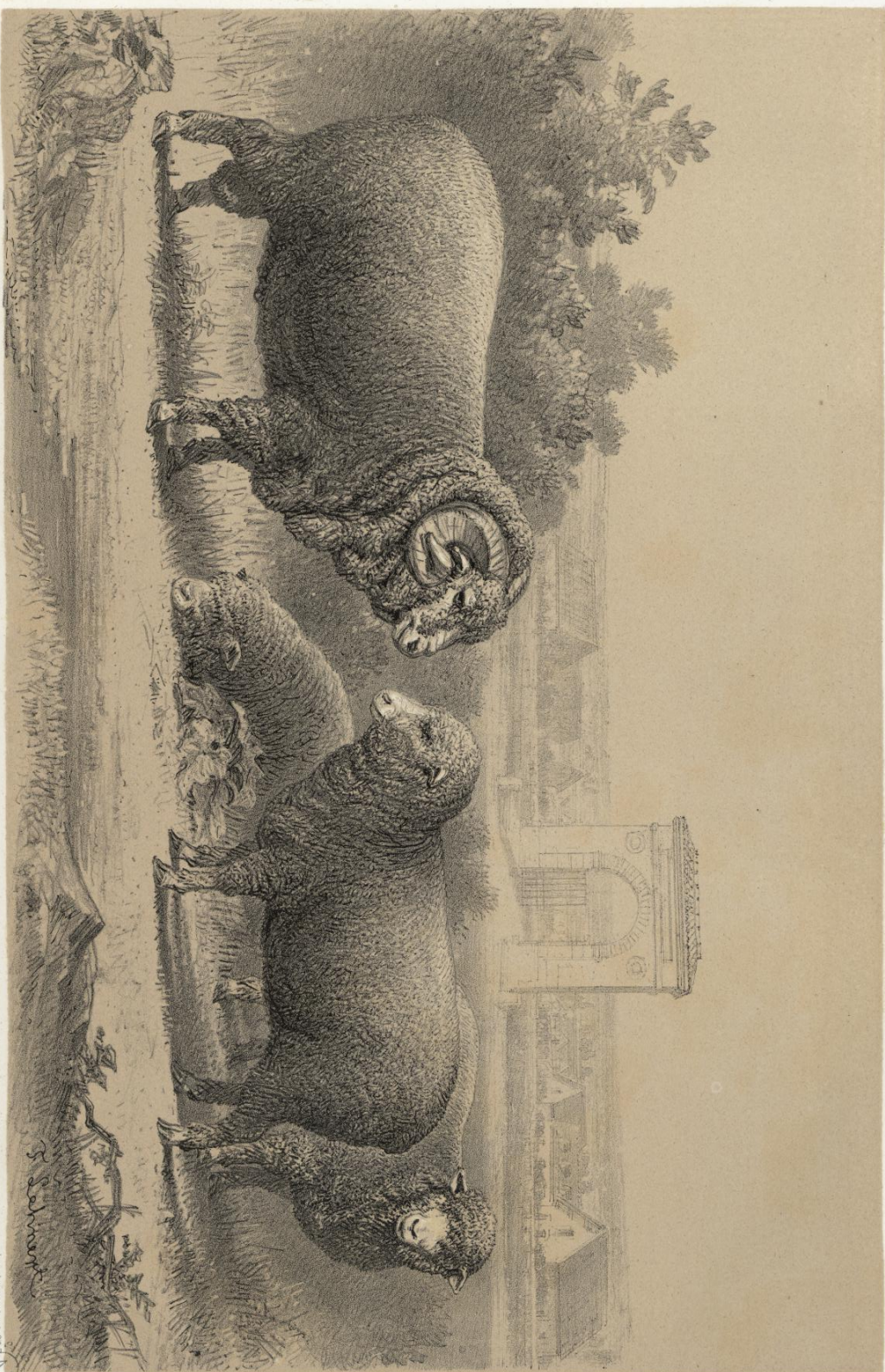
Imp. Lemercier & Co^{es} Paris.

Lithographes par F. Leffinguer

45

BELIER ET BREBIS MÉRINOS, 1786.

BERGERIE NATIONALE DE RAMBOUILLET
(Seine-et-Oise)



Desastre et lithographie par F. Lechner

46

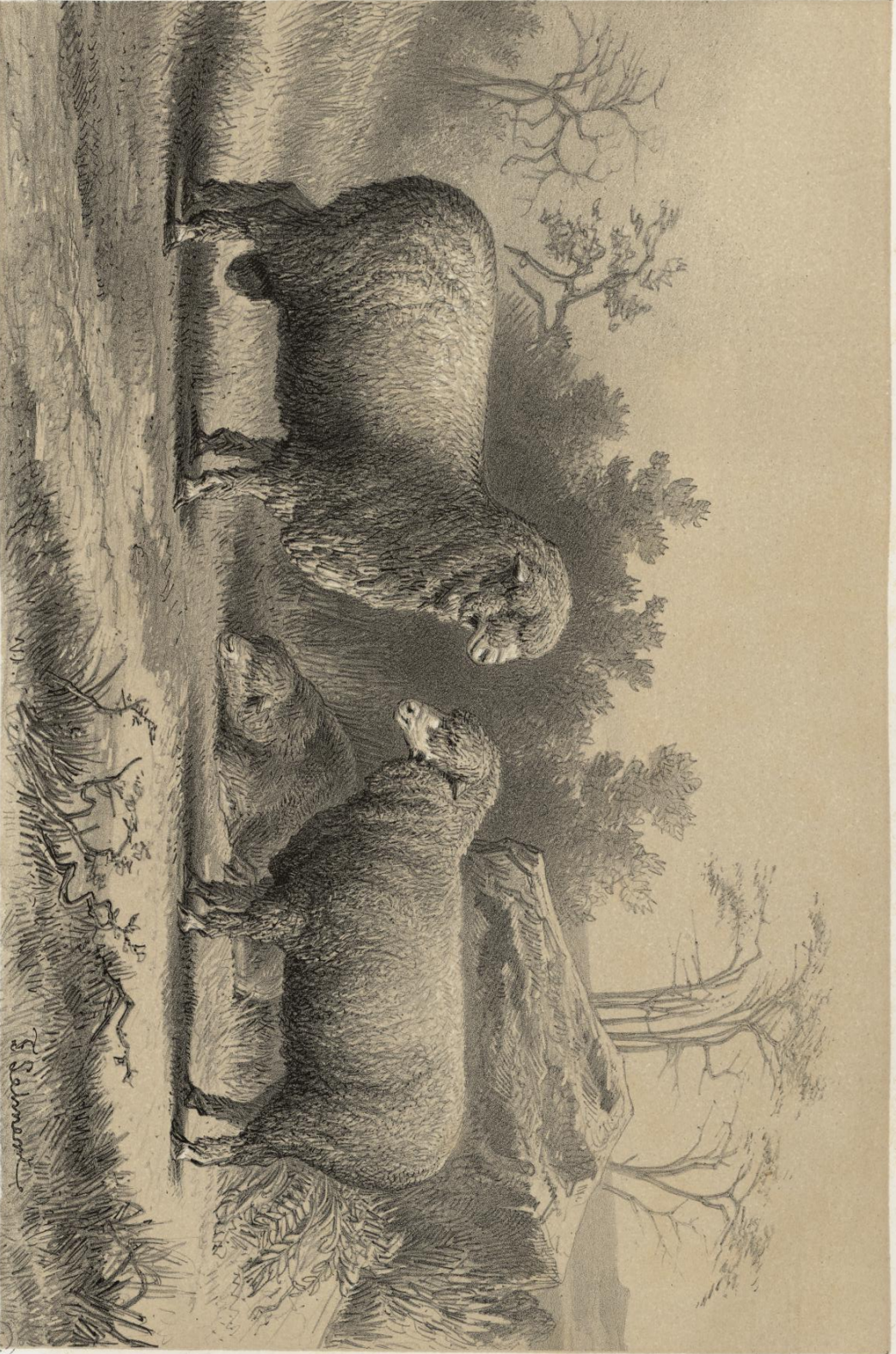
BELIERS ET BREBIS MÉRINOS. 1873.

Imp. Lemerain & Co.
1873



BERGERIE NATIONALE DE RAMBOUILLET

(Seine-et-Oise)



Designé lithographié par Flachet.

BÉLIER ET BREBIS MÉRINOS — MAUCHAMP.

Imp. Imprimerie de
M. Mauchamp





BERGERIE DU HAUT-TINGRY
(Pas-de-Calais).



Dessiné et lithographié par F. Lathuere.

48

BÉLIER ET BREBIS DISHLEY.

Imp. Lamarcier et Co. Valenciennes

BERGERIE DU HAUT-TINGRY
(Pas-de-Calais).



Dessiné et lithographié par F. Lammert.

BÉLIER ET BREBIS DISHLEY MÉRINOS.

Imp. Lemoine et Cie Paris
M
8



PESTE BOVINE ET MALADIE DES VERS A SOIE.

1° Peste bovine.

La peste bovine ou typhus contagieux des bêtes à cornes est une maladie très-contagieuse; elle existe d'une manière permanente dans la partie orientale de la Russie. C'est la contagion qui la propage en dehors de son lieu d'origine.

Depuis 160 ans, elle a pénétré sept fois en France, savoir :

La première invasion remonte à 1711; après avoir envahi la haute Italie, elle pénétra en France par le Piémont et fit périr un grand nombre d'animaux dans le Dauphiné et le Lyonnais.

La deuxième invasion date de 1740; elle ne s'est pas propagée au delà de la Bourgogne; elle pénétra en France par la basse Alsace. Les années suivantes elle fut importée de la Suisse dans le Dauphiné et la Franche-Comté.

La troisième invasion a eu lieu en 1756; elle sévit plus particulièrement dans les Flandres et le nord de la France.

La quatrième invasion parait avoir été importée par mer, de la Hollande à Bayonne, en 1774; la maladie se répandit rapidement dans le pays d'Aruch, le Condomois, la Gascogne et la Guyenne, où elle exerça ses ravages pendant les années 1774 et 1775.

La cinquième invasion a eu lieu en 1815; l'épizootie devint une véritable calamité; elle sévit jusque dans les environs de Paris.

La sixième invasion date de 1865; le fléau avait été importé, d'une part, de la Hollande, et, de l'autre, d'Angleterre.

La septième invasion a eu lieu en 1870-1871; l'épidémie s'est étendue des frontières de la Lozanne dans l'Orléanais, et de cette province dans la Normandie et la Bretagne.

La carte dressée par M. Reynal, directeur de l'École vétérinaire d'Alfort, pour son ouvrage intitulé : *Traité de la police sanitaire des animaux domestiques*, indique les directions suivies par le fléau dans les divers États de l'Europe centrale pendant les sept invasions. Elle fait connaître, en outre, les principaux marchés de bestiaux de la Russie méridionale, les lieux de quarantaine et les routes que suivent les animaux pour arriver de ces contrées lointaines sur les marchés d'approvisionnement des États de l'Europe centrale.

2° Maladie des vers à soie.

L'industrie de la soie a été très-prospère en France jusqu'en 1853, année où la production des cocons s'éleva à 36 millions de kilogrammes. Malheureusement la maladie qui sévissait depuis 1849 prit, à partir de 1854, une intensité telle que la production des cocons tomba, en 1865, à 4 millions de kilogrammes.

En présence de ce terrible fléau, le Ministère de l'Agriculture pria M. Pasteur d'étudier les maladies qui décimaient les vers à soie, et de rechercher les moyens d'arrêter ou de prévenir l'apparition de ces épizooties.

Après cinq années d'études laborieuses et difficiles, le savant académicien fit connaître qu'on peut combattre la *gênerie* et la *flacherie* et en empêcher le retour. Le moyen qu'il proposa consista dans la méthode de *grainage au microscope*, et dans celle appelée *grainage cellulaire*. Ces deux moyens sont connus sous le nom de procédés PASTEUR. Le premier consista à examiner au microscope un certain nombre de papillons femelles de chaque lot, dans le but d'y rechercher la présence des corpuscules. Pour cela on broie séparément chaque insecte dans une petite quantité d'eau, et on dépose une goutte du liquide sur le porte-objet d'un microscope. Les lots dans lesquels les papillons corpusculeux ne dépassent pas 5 à 10 p. 0/0 peuvent être portés dans les chambrées au grainage. Il faut, en outre, s'être assuré que les vers ont été agiles à monter à la bruyère.

Le grainage cellulaire consiste à placer séparément tous les couples (mâle et femelle) sur de petits linges. Les mâles sont détruits aussitôt que le déaccolement a eu lieu. Chaque femelle, après la ponte, est enfermée dans un coin de la toile à l'aide d'une épingle. Pendant l'hivernage ou l'hiver on examine au microscope chacune des femelles, afin de s'assurer de leur état. Les œufs des femelles corpusculeuses sont détruits avec soin.

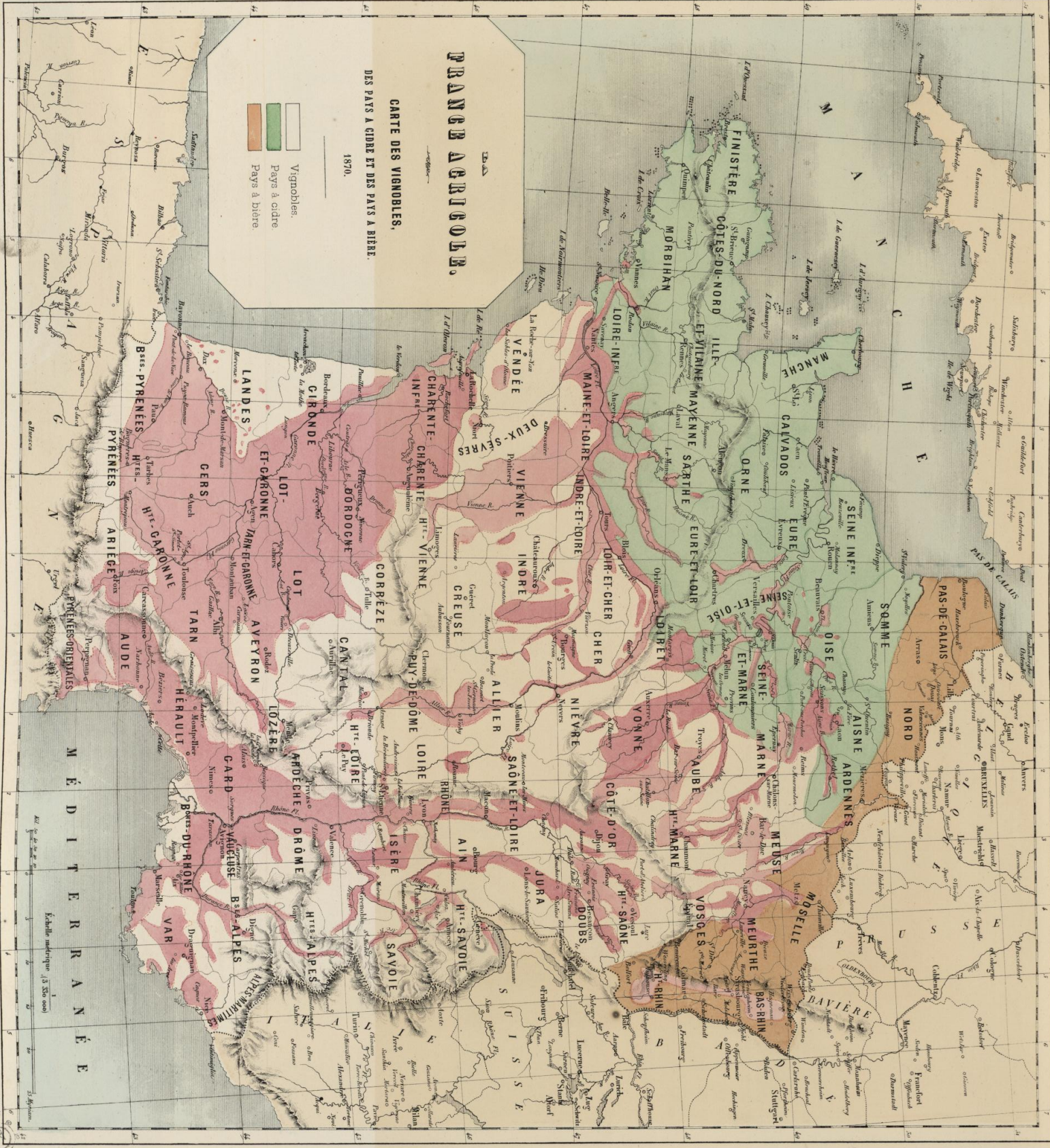
Le procédé PASTEUR fait le plus grand honneur au savant infatigable qui l'a fait connaître. Il est appliqué aujourd'hui en France avec succès dans un grand nombre de magnaneries. Le Ministère de l'Agriculture a contribué à sa propagation en distribuant des microscopes, dont l'usage ne présente aucune difficulté pour le sériculteur qui a pu opérer une fois ou deux sous les yeux d'un praticien exercé.



VIGNOBLES FRANÇAIS

52

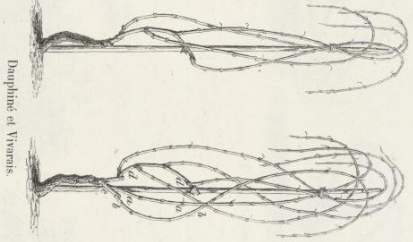
ALCANTARA



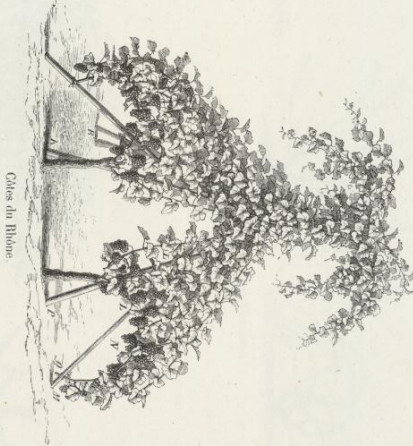
VIGNES ÉCHALASSÉES



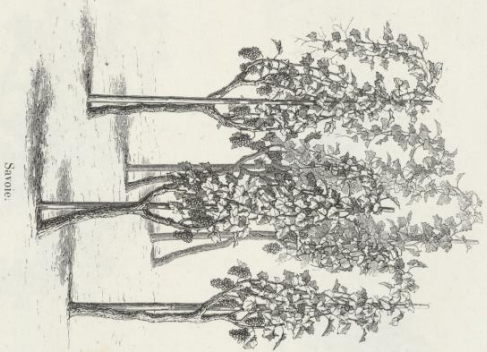
Burgoy et Arden.



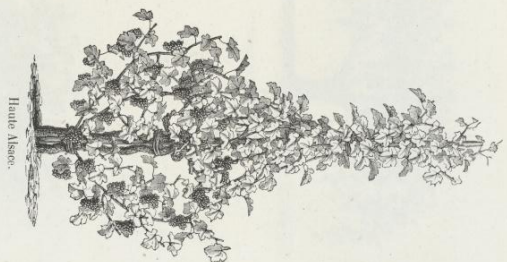
Dauphiné et Vivarais.



Côte du Rhône.



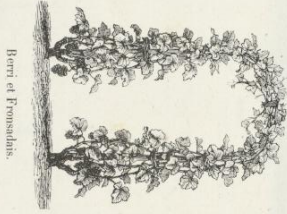
Savoie.



Haute Alsace.



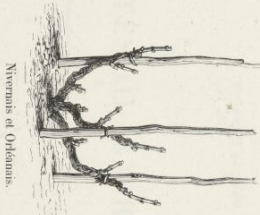
Bourgogne.



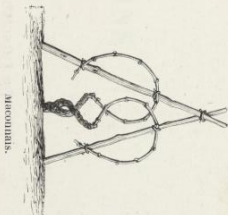
Berry et Poitou.



Blaisois.



Nivernais et Orléanais.



Auvergnais.



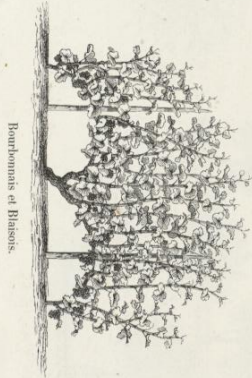
Basse Bourgogne et Beunois.



Champagne et pays Messin.



Champagne.



Bourbonnais et Blaisois.

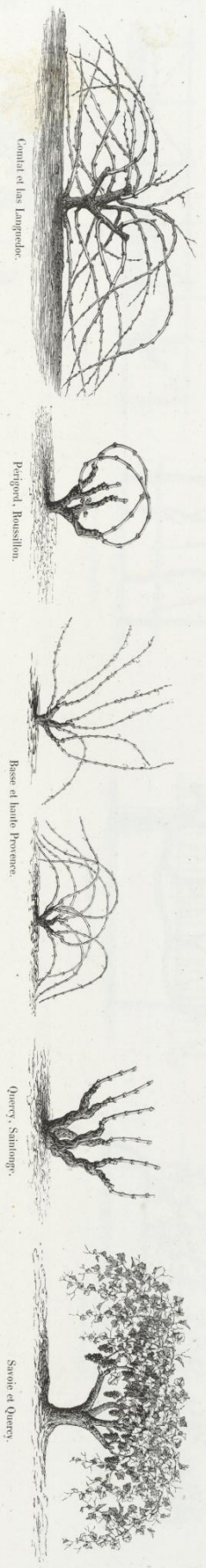


Bourgogne, Île de France, Harois, Champagne, Lorrain, Orléanais, Berry.

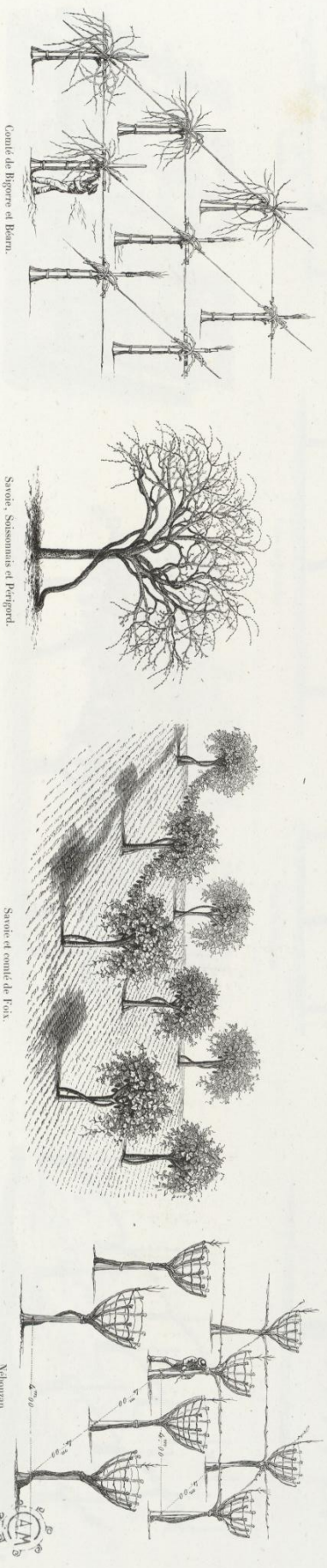


Bourgogne, Île de France, Harois, Champagne, Lorrain, Orléanais, Berry.

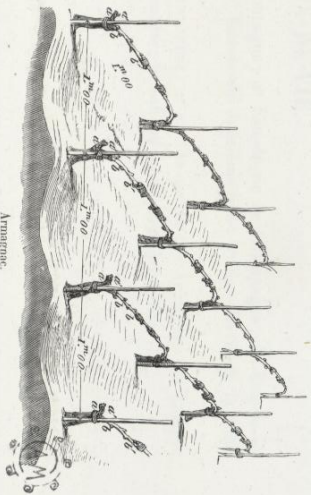
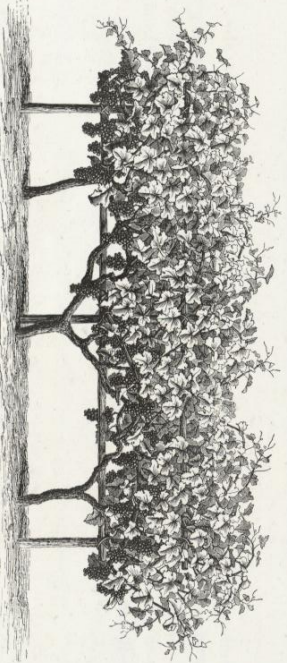
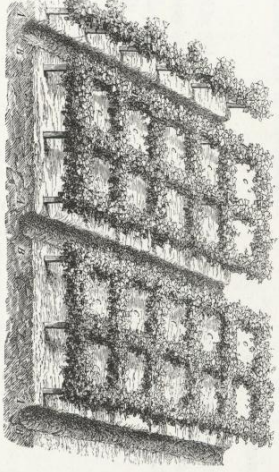
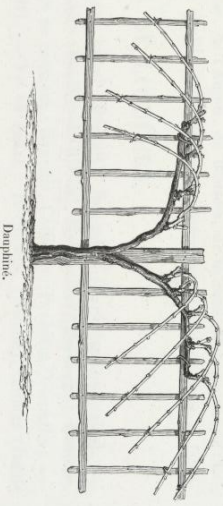
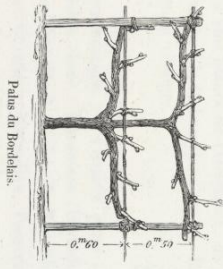
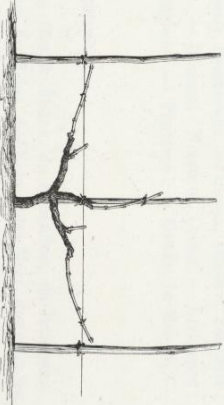
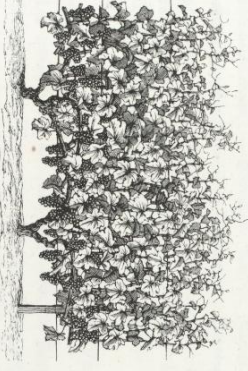
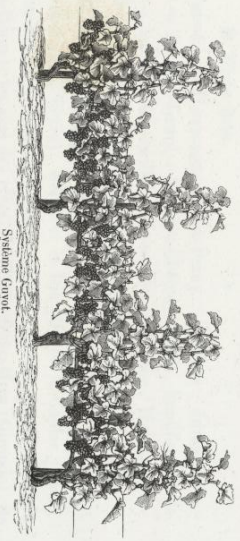
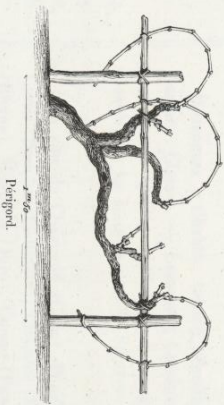
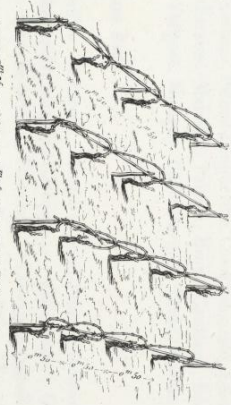
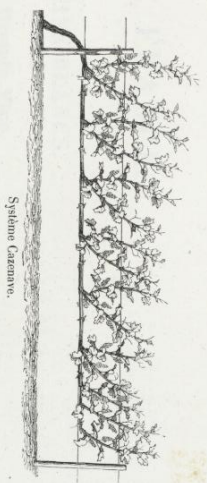
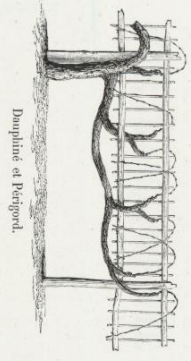
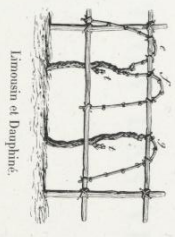
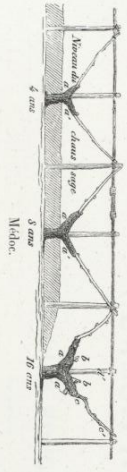
VIGNES NON ÉCHALASSÉES



VIGNES ARBORESCENTES OU EN HAUTAINS



VIGNES EN CORDONS ET EN TREILLES



CLASSIFICATION DES VINS ET DES EAUX-DE-VIE DE FRANCE.

1° VINS ROUGES.

A. Grands vins.

Bordeaux : 1° Chateau-Lafite, Chateaux-Margaux, Chateau-Latour, Chateau-Haut-Brion. — 2° Mouton, Rauzan, Lacombe, Grand-Larose, Brane-Cantenac, Pichon-Longueville, Cos-d'Estournel, Léoville-Poyféré. — 3° Kirwan, Chateau-d'Issan, Lagrange, Giscours, Malestrol, Palmer, Brown-Cantenac, Landon. —
Bordeaux : — Romaneé-Conti, Chamberlin, Clos-Vougeot, Muisigny, Richebourg, la Tâche, Corton. —
DAUPHINÉ. — L'Hermilage.

B. Vins fins.

Première classe. — Bordeaux : Saint-Estèphe, Pauillac, Cantenac, Margaux, Saint-Julien, Gantenac, —
Bordeaux : Nuits, Volnay, Pomard, Savigny, Meursault, côte Saint-Jacques. — GIRONNAIS : Givry, Mercurey, Chenôve, Gevrey. — Beaujolais-Maconnais : Moulin-à-Vent, Thorins. — LYONNAIS : Côte-Rôtie, Morgon. —
Roussillon : Banyuls, Collioure. — CANTON D'AVIGNON : Clos de la Nerthe. — Béarn : Jurançon, Gan. —
CANTONNE : Bouzy, Verzy, Mailly, Verzenay. —
Deuxième classe. — Bordeaux : Landon, Macau, Labarthe, Saint-Félicité, Pomerol, les vins de Médoc et les premiers crus des Graves. — Bordeaux : Classagne, Sautenay, Romaneé, les Riceys, Auxerre, Tonnerre, Joigny, Avallon, Chaintette, Mignaine, Coudange-la-Vineuse. — DAUPHINÉ : Mercurot, Croses. — LANGUEDOC : Tavel, Cornas, Canté-Perdrix, Chusclan, Saint-Joseph, Languède. — PROVENCE : la Gaude, la Malgue. —
AVERGNE : Chanturgue. — SAVOIE : Montmélian.

C. Vins ordinaires.

Les troisièmes et les quatrièmes crus du Bordelais, des côtes du Rhône, du Roussillon, du Beaujolais, du Maconnais, du Dijonnais, de la basse Bourgogne; les vins des Palus, de l'Entre-Deux-Mers, des côtes du Bavaux; les vins de Chantagne (Savoie); les meilleurs crus du Quercy, du Périgord, du Béarn, de la Savoie, du Dauphiné, de la Saintonge, de Bourgueil, Jougé (Touraine), de la Gareme du Sel (Allier), du Blaisois et de la Champagne.

D. Vins communs.

Les vins ordinaires et alcooliques de la région de l'ohvier et de la région du maïs, et les vins plus ou moins acerbés de l'île-de-France, de l'Orléanais, du Gâtinais, du Berry, du Bourbonnais, du Limousin, du Valay, du Forez, du Rouergue, du haut Dauphiné, des Aïmos-de-Mians (Savoie), de la Picardie, de la Brie, de la Lorraine, etc.

2° VINS BLANCS.

A. Grands vins.

Bordeaux : Montrachet, Meursault. —
Bordeaux : Chateau-Yquem, Sauterne, Barsac, Chateau-Carboneux, Bonnes, Preignac. —
DAUPHINÉ : L'Hermilage. — Forez : Chateau-Grillet. —
CHAMPAGNE : Sillery, Ay, Bouzy, Épernay, Reims, Avize.

B. Vins fins.

Bordeaux : Chablis, Corton, Pouilly-Fuissé. — LANGUEDOC : Saint-Péray. — Béarn : Jurançon. —
AIGUAS : Claire. — LYONNAIS : Condrieu. — FRANCE-COMTÉ : Chateau-Chalon, Arbois, Pupillin, Étoile. —
— Anjou : Coulée de Serran, Saumur. — Alsace : Guebwiller, Ribeauville, Molsheim, Wolsheim. —
Bordeaux : les seconds crus de Sauterne, Bonnes, les premiers crus de Viradele, Preignac.

C. Vins ordinaires.

Les vins de Chavignol (Cher), Pouilly-sur-Loire (Nièvre), Mercurot et Die (Drôme), Gaillac (Tarn), Cassis (Bouches-du-Rhône), Chantredé (Saône-et-Loire), Vouvray (Indre-et-Loire), Limoux (Aude), Millery (Rhône), Montigny (Jura), Garent (Puy-de-Dôme); les vins des côtes, de l'Entre-Deux-Mers (Gironde), de Saint-Pourçain (Allier), etc.

D. Vins communs.

Les vins blancs de l'Orléanais, de la Bretagne, de l'Anjou, du Blaisois, de la basse Bourgogne, de l'île-de-France, de la Lorraine, etc. — Les vins de qualité inférieure sont généralement utilisés dans la fabrication du vinaigre.

3° VINS DE LIQUEURS.

Vins miscars. — *Première classe* : Frontignan, Lunel (Hérault), Rivesaltes (Pyrénées-Orientales). —
Deuxième classe : Maraussan (Hérault), Roquevivre (Bouches-du-Rhône), Mombazillac (Dordogne), Beaune, Mazin (Aube), Wolsheim (Bas-Rhin). — Vins de genévère : Banyuls, Collioure (Pyrénées-Orientales). —
Vins de picanon : Marsellan, Pomerols (Hérault). — Vins de palme : Hermitage (Drôme), Colmar (Haut-Rhin), Argental (Corrèze).

4° EAUX-DE-VIE.

EAUX-DE-VIE DE COGNAC : 1° Eau-de-vie fine Champagne; 2° Eau-de-vie de Champagne; 3° Eau-de-vie petite Champagne; 4° Eau-de-vie premier bois; 5° Eau-de-vie deuxième bois; 6° Eau-de-vie de la Saintonge; 7° Eau-de-vie de la Rochelle.

EAUX-DE-VIE D'ARMAGNAC : 1° Eau-de-vie du bas Armagnac; 2° Eau-de-vie du bas Armagnac des Landes; 3° Eau-de-vie de Gascon; 4° Eau-de-vie de la Tenarèze; 5° Eau-de-vie du haut Armagnac.

MALADIES DE LA VIGNE.

La vigne est attaquée depuis 1845 par *L'oidium*, et depuis 1863 par le *phylloxera castaneæ*.

1° L'*oidium* a commencé ses ravages dans les vignobles en 1852; mais, grâce aux soins et aux instructions publiées par la commission de la maladie de la vigne, instituée à cette époque par le Ministre de l'Agriculture, on est parvenu partout à arrêter le champignon dans son développement.

En ce moment, ce parasite précoce peut les viticulteurs qui ont l'habitude de faire souler une ou deux fois les vignes qu'ils cultivent.

2° Le *PHYLLOXERA* (fig. 1 à 7), connu en France depuis 1868, est un insecte microscopique de l'ordre des hémiptères; il est noir et jaune-vertâtre. Quelques-uns ont des ailes. Cet insecte a été décrit, défini et décrit par MM. Planchon et Liehtenstein, de Montpellier. C'est dans les vignobles de Puyaut, Roquemaure et Villeneuve-lez-Avignon, communes situées sur la rive droite du Rhône, dans le bas Languedoc, qu'il a été signalé pour la première fois. En 1864, il franchit le Rhône et se développa avec une grande intensité dans le comtat d'Avignon. En 1868, il ravagea les vignes du territoire de Tarnoson. En 1870, il se montra dans la plaine du Vistre (Gard), et en 1871 on le signala dans les départements de l'Hérault, de la Drôme et du Var, où il n'a cessé depuis de continuer sa marche envahissante et désastreuse.

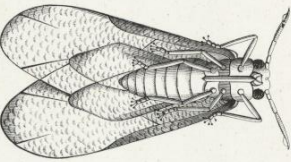


Fig. 1. Insecte aile très-grossi.

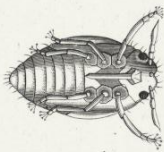


Fig. 2. Insecte adulte des vignes, grossi.



Fig. 3. Insecte jeune des vignes, grossi.

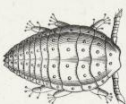


Fig. 4. Exemple grossi d'un insecte sur une feuille.



Fig. 5. Œuf de Phylloxera, grossi.

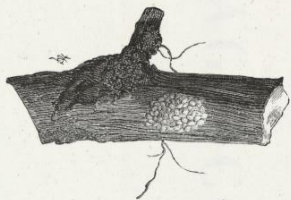


Fig. 6. Fragment de racine avec grappe de Phylloxera.

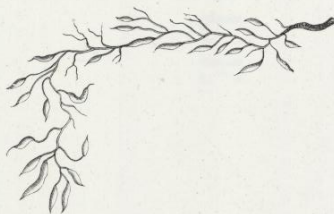


Fig. 7. Racines malades avec nodosités charnues.

Ce terrible insecte a déjà détruit plus de 30,000 hectares de vignes dans les départements de Vaucluse, des Bouches-du-Rhône, du Gard et de l'Hérault. Jusqu'à ce jour, le phylloxera a causé peu de dégâts dans les vignes situées sur la rive droite de la Gironde, dans lesquelles il existe depuis 1855.

M. Gustave Heuzé, chargé en 1871 par le Ministre de l'Agriculture d'étudier la marche du phylloxera dans la région des oliviers, et de constater ses dégâts, a constaté, comme les viticulteurs du bas Languedoc, les faits suivants : la *première année*, rien ne révèle la présence de cet insecte sur les racines de la vigne; la *deuxième année*, tous les ceps envahis ont une végétation très-languisante; enfin, la *troisième année*, la plupart des ceps atteints sont mourants et noyés, comme s'ils avaient été détruits par le feu.

Le Ministre de l'Agriculture, se préoccupant très-vivement des immenses dégâts causés par ce très-petit insecte, a constitué à Paris et à Montpellier deux commissions spéciales, et il a proposé un prix de 20,000 francs en faveur de l'auteur d'un procédé capable de combattre ce fléau.

La commission siégeant à Montpellier est spécialement chargée d'expérimenter avec soin les moyens proposés et adressés à l'Administration pour amener la destruction ou empêcher la propagation du phylloxera. Jusqu'à ce jour, elle n'a pu signaler un moyen véritablement destructeur de l'insecte.

Le prix offert par le Ministre de l'Agriculture sera décerné, s'il y a lieu, en 1874.

Sur la demande de la Société d'Agriculture de l'Hérault, le Ministre de l'Agriculture et du Commerce a confié à M. Planchon, propriétaire-viticulteur et professeur à la Faculté des sciences de Montpellier, la mission de se rendre en Amérique pour étudier dans ce pays les questions relatives à la viticulture américaine et au phylloxera.





MATÉRIEL DE LA LICAE

ENSEIGNEMENT AGRICOLE

БАЗИКАМЕНТА АСРЕКОПЕ

ÉCOLES D'AGRICULTURE.

École d'agriculture de Grignon.

L'École d'agriculture de Grignon (Seine-et-Oise) a été fondée en 1827 par Polonceau et A. Batta, avec l'appui d'une société d'agriculteurs.

Elle est aujourd'hui dirigée par M. Dutertre, ancien élève de l'École.

Le domaine de Grignon a été acheté, pour la fondation de l'École, par le roi Charles X. Il comprend 408 hectares et un vaste château avec ses dépendances.

La Société agronomique supporta toutes les dépenses de l'École jusqu'en 1838. Depuis cette époque jusqu'en 1849, l'État prit à sa charge les traitements des professeurs et les frais d'enseignement, et il dota l'établissement d'un certain nombre de bourses et demi-bourses. Les professeurs étaient nommés par le conseil de l'association, sur la proposition du directeur.

Après le vote de la loi du 3 octobre 1848 sur l'enseignement agricole, et à partir du 5 octobre 1849, l'École fut régie directement pour le compte de l'État, mais la ferme fut toujours cultivée pour le compte de la Société. A. Batta resta directeur unique de ces deux parties de l'établissement, mais toutes les chaires furent mises au concours.

En 1867, époque où cessa d'exister la Société agronomique, le département de l'agriculture prit 80 hectares situés à l'intérieur du parc et disposa d'une partie des bâtiments composant la ferme. Le reste des terres du domaine fut loué à un fermier, qui s'engagea à constituer un corps de ferme sur le plateau situé en dehors du parc.

L'École de Grignon étudia spécialement la grande culture, les herbages, les cultures des céréales et des plantes industrielles, les spéculations animales et les industries agricoles et viticoles de la région septentrionale de la France.

Elle reçoit des élèves internes, des élèves externes et des auditeurs libres. Le prix de l'internat est de 1,200 francs par an; le prix de l'externat est de 200 francs.

L'enseignement théorique comprend les cours et après :

	CHAIRS.	PROFESSEURS.
Physique, météorologie et géologie appliquées.....	M. PERRAUD *	PERRAUD *
Géométrie rurale, mécanique et construction.....	GROUONNET *	GROUONNET *
Agriculture.....	BÉLÉCAMP.	BÉLÉCAMP.
Chimie et technologie agricoles.....	BÉLÉCAMP.	BÉLÉCAMP.
Zoologie et zootechnie.....	SASSON.	SASSON.
Botanique et sylviculture.....	MÉR.	MÉR.
Technologie agricole.....	DUMORT.	DUMORT.
Économie et législation rurales.....	JURROT.	JURROT.
Comptabilité agricole.....	JURROT.	JURROT.

Chaque cours est suivi de l'application dont il est susceptible.

Suivant les saisons, des excursions agricoles, botaniques, forestières, géologiques et technologiques sont faites sous la direction et la surveillance des professeurs.

L'instruction pratique est manuelle et raisonnée; elle comprend :

Des manipulations dans les laboratoires, des exercices de dessin linéaire, l'emploi des instruments et des machines, les soins à donner au bétail dans les étables et les herbages, l'étude des plantes nuisibles, des plantes agricoles, des arbrustes et arbres fruitiers et forestiers, la fabrication du sucre de betterave, la distillation des grains, l'extraction de la fécule, la fabrication du cidre, du vin, etc., l'organisation et la direction des exploitations et la pratique de la comptabilité.

L'École possède un champ d'exercice, une exploitation rurale qui comprend une vacherie, une bergerie et une porcherie d'élevage et d'expérience. Les élèves sont chargés successivement de la surveillance de tous les services de l'exploitation. Les élèves suivent, en outre, la culture de la grande ferme établie sur le plateau du domaine. Le fermier de cette exploitation fait chaque semaine à l'École des conférences sur les travaux et les opérations qu'on y exécute.

Les cours, conférences, travaux pratiques, services, examens, etc. sont obligatoires pour tous les élèves internes et externes.

La durée des études est de deux ans et six mois; après lesquels les élèves reconnus capables et méritants reçoivent un *certificat d'instruction agricole*. Ceux qui obtiennent ce certificat sont admis ultérieurement à concourir pour l'obtention d'un *diplôme d'agriculture agricole*.

École d'agriculture de Grand-Jouan.

L'École de Grand-Jouan, près Nozy (Loire-Inférieure), a été créée en 1874. Depuis le 16 décembre 1878, elle est placée sous l'autorité du Ministre de l'agriculture et du commerce. Elle est dirigée par M. Jules Riethel (O. S.).

Cette École étudia spécialement la mise en valeur des terres incultes, la culture pastorale mixte, la culture par le colza, le colza, les prairies naturelles, les spéculations animales, les cultures industrielles et fruitières et les industries agricoles de la France occidentale.

Elle reçoit des élèves internes, des élèves externes et des auditeurs libres. L'enseignement y est théorique et pratique.

L'enseignement théorique comprend les cours et après :

Physique, météorologie, chimie, géologie appliquées.....	M. ROUSSAU.
Géométrie rurale, mécanique et construction.....	BÉLOT.
Agriculture.....	BOUSSAU.
Zoologie et zootechnie.....	GUAZAY.
Botanique et sylviculture.....	SAVY-GAL.
Technologie agricole.....	LOVET.
Économie et législation rurales.....	SAVY-GAL.
Comptabilité agricole.....	DOUAILLÉ.

Chaque cours est suivi de l'application dont il est susceptible.

L'instruction pratique est manuelle et raisonnée; elle comprend des manipulations dans les laboratoires, des exercices de dessin linéaire, l'exécution des principales opérations de l'agriculture, l'étude des plantes agricoles, des arbres et arbrustes fruitiers et forestiers, la fabrication du vin, du cidre, du beurre, etc.

Suivant les saisons, des excursions agricoles, botaniques, forestières, géologiques et technologiques sont faites sous la direction et la surveillance des professeurs. Les cours, conférences, travaux pratiques, services, etc. sont obligatoires pour tous les élèves internes et externes.

L'École de Grand-Jouan possède 21 hectares de terres, y compris les jardins, qui ont une étendue de 5 hectares; le champ d'expériences et la station agronomique. Les terres labourables sont cultivées en vue de l'alimentation des animaux qui servent à l'enseignement.

Une *ferme-école*, située sur le même domaine et dirigée par M. Pépion, comprend 120 hectares. Outre les animaux du pays, cet établissement possède des animaux de la race Durham et de la race ovine. La culture sert aussi dans les

applications des élèves de l'École de Grand-Jouan. M. Pépion fait chaque semaine à ces élèves une conférence sur les travaux qu'il lui exécute.

Le prix de l'internat est de 1,000 francs et celui de l'externat de 300 francs.

La durée des études est de deux ans et six mois. Les élèves reconnus capables, à la fin de leurs études, reçoivent un *certificat d'instruction agricole*.

École d'agriculture de Montpelier.

L'École de Montpelier (Hérault) a été installée pendant vingt années à la Saubusse, sur le plateau des Dombes; elle avait été fondée par M. Vivère dans le but de démontrer que le dessèchement des étangs, qui rendait cette contrée très-fértille, était une opération facile et lucrative.

Les travaux d'assainissement des Dombes ayant peu, dans ces dernières années, une très-rare impulsion, l'Administration a pensé que l'École serait plus utile, si elle était transférée dans la région méridionale, qui avait été toujours privée d'un enseignement agricole bien coordonné et approprié à la contrée.

L'École de Montpelier a été ouverte au mois de décembre 1873; elle est située à 1,500 mètres du centre de la ville. Le domaine sur lequel elle a été organisée comprend 18 hectares de vignes en divers cépages et quelques hectares de terres labourables. Elle possède une station viticole, une station sericole, une école de vignes et une école d'arbres fruitiers cultivés dans la région du Sud.

Cette École ne reçoit que des élèves externes et des auditeurs libres.

Elle étudia spécialement l'agriculture de la région méditerranéenne, les cultures fruitières, les spéculations animales, la transhumance des troupeaux, le reboisement des garrigues et des montagnes, les cultures à l'arrosage, la sericulture, l'industrie de la soie et les industries agricoles et viticoles qui appartiennent aux régions de l'hiver, du midi et de l'orange.

L'enseignement y est théorique et pratique.

L'enseignement théorique comprend les cours et après :

	CHAIRS.	PROFESSEURS.
Chimie, physique, météorologie et géologie.....	M. GARNIER.	GARNIER.
Géométrie rurale.....	JANVIER.	JANVIER.
Agriculture.....	FOXY.	FOXY.
Zoologie et zootechnie.....	GOURN.	GOURN.
Botanique et sylviculture.....	DURAN.	DURAN.
Technologie agricole.....	SAINT-PIERRE.	SAINT-PIERRE.
Économie et législation rurales.....	LAURELIER *	LAURELIER *
Comptabilité agricole.....	MAYOT.	MAYOT.

L'enseignement pratique est manuel et raisonnée; il comprend des manipulations dans les laboratoires, des exercices de dessin linéaire, la conduite des instruments aratoires, l'étude des variétés de millet, d'olivier, vigne, amandier, etc., les diverses fabrications agricoles et viticoles, etc.

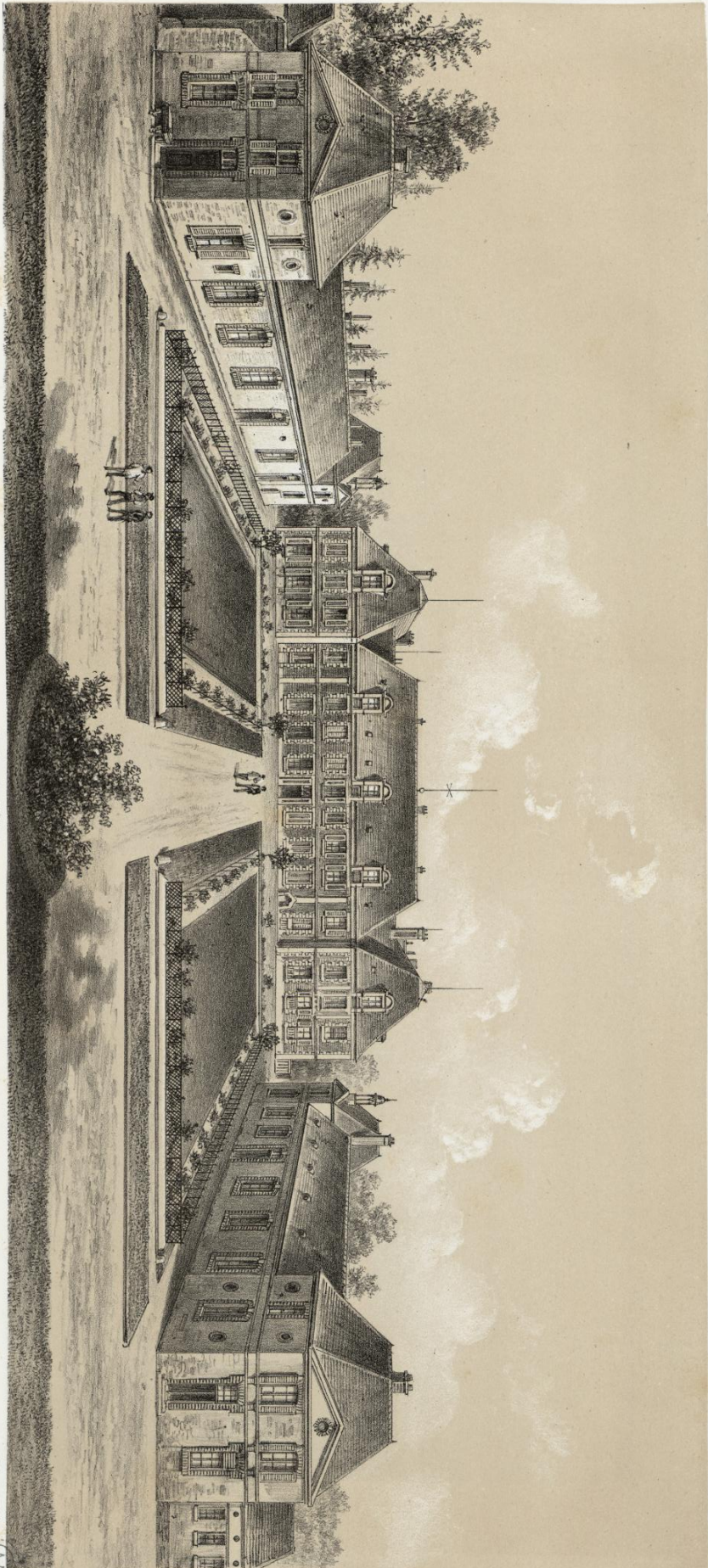
Suivant les saisons, des excursions agricoles, botaniques, forestières, géologiques et technologiques sont faites sous la direction et la surveillance des professeurs.

L'École est dirigée par M. Leouille, ancien élève de Grignon.

Ces deux professeurs ont été nommés provisoirement, parce que des concours pour ces deux chaires devaient avoir lieu en août 1873.

ÉCOLE D'ARCHITECTURE

ÉCOLE D'AGRICULTURE DE GRIGNON
(Seine-et-Oise)



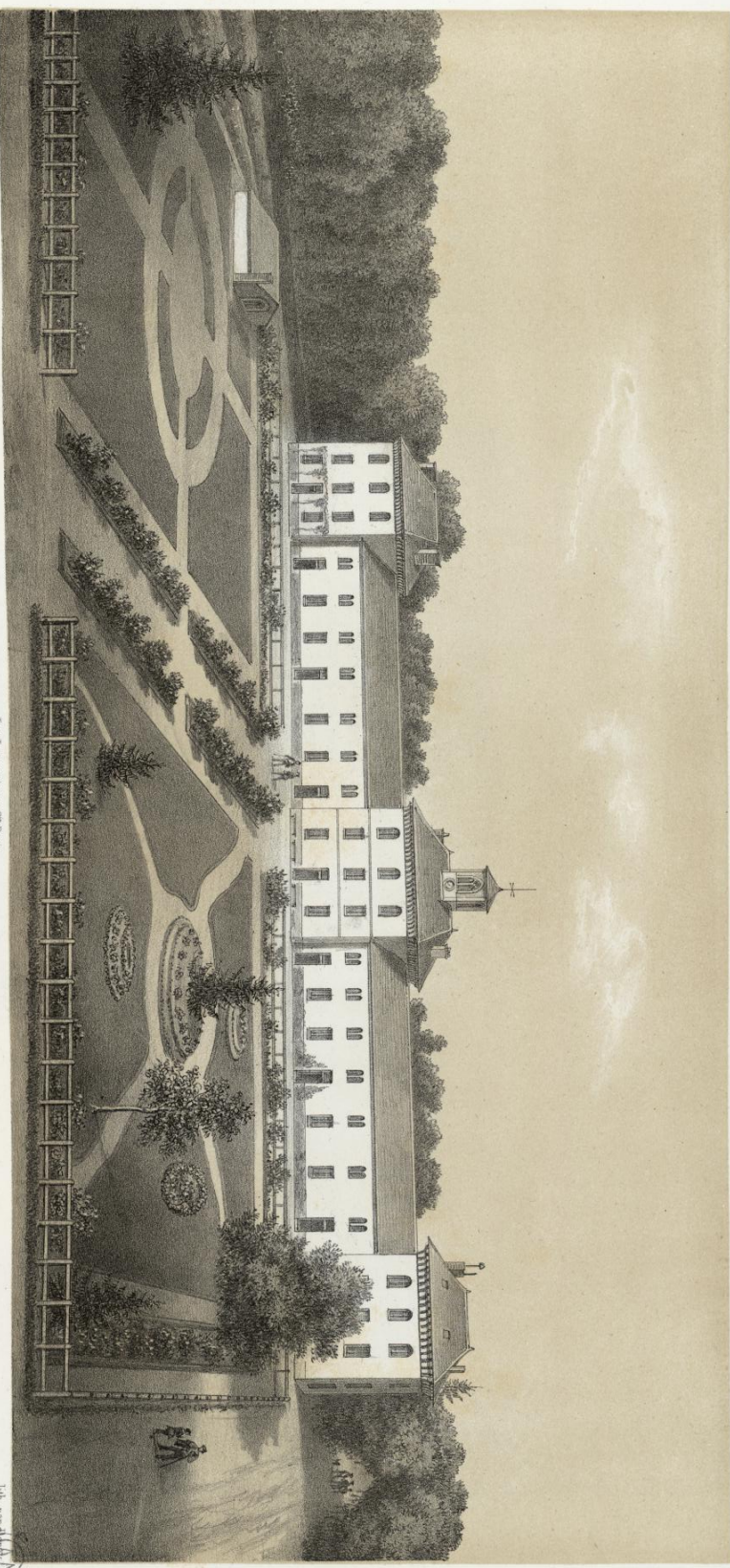
Designé par T. Rose.

Imp. Lemercier & Co Paris

Librairie par
A. M. S.

VUE DE LA COUR D'HONNEUR.

ÉCOLE D'AGRICULTURE DE GRANDJOUAN
(Loire-inférieure).



Dessiné par H. Gohm

Imp. Tardieu et Cie Paris.

Lith. par G. M. G.

VUE DU BÂTIMENT PRINCIPAL

61.

ÉCOLE D'AGRICULTURE DE MONTPELLIER
(Hérault).

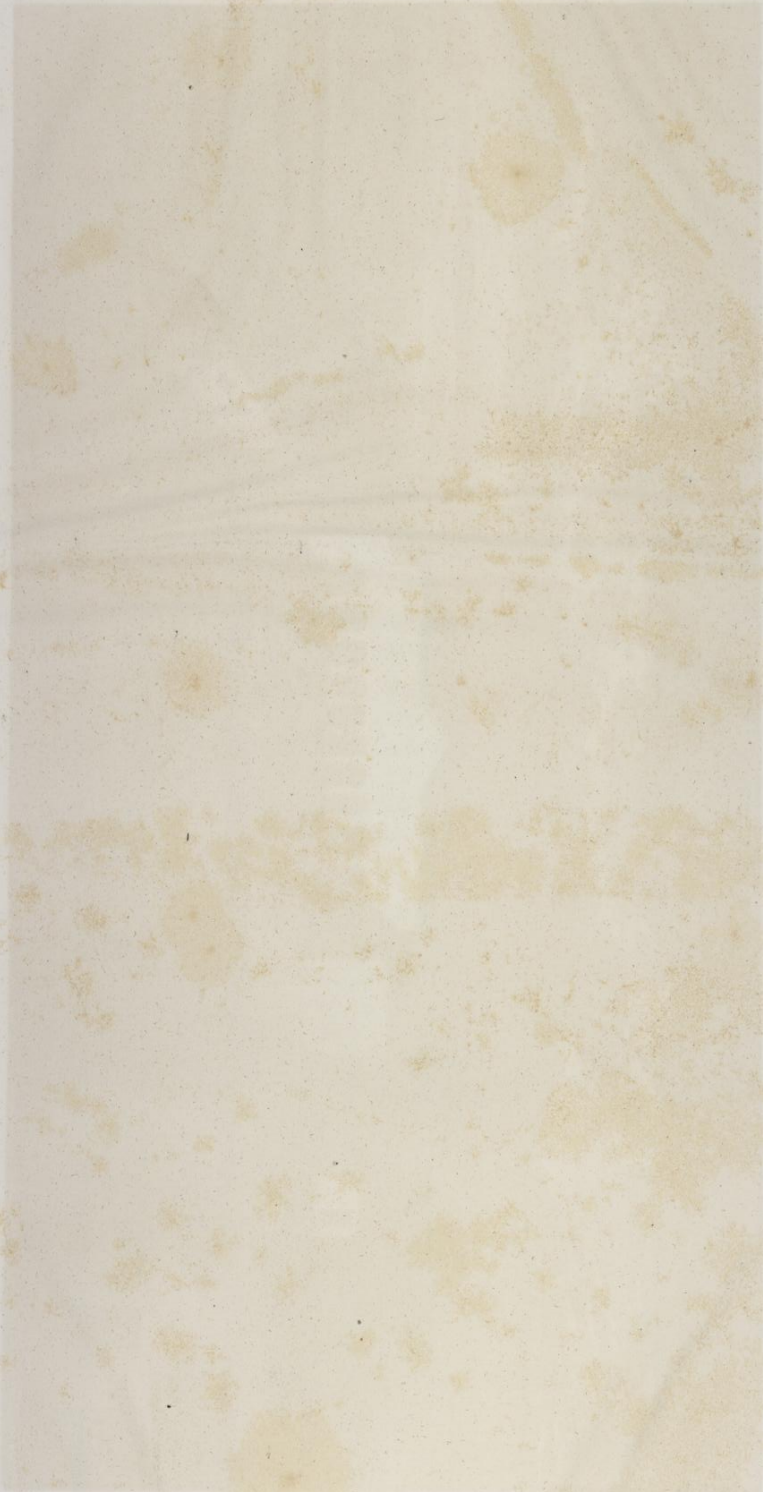


Dessiné par V. Rose.

Imp. Lemercier & Co Paris.

Librairie par D. B. & Co

VUE PRISE DANS LA COUR DE LA FERME.



CHAIRES DÉPARTEMENTALES ET STATIONS AGRONOMIQUES.

I. Chaires d'agriculture.

VILLES.	PROFESSEURS.	DATES DE LA CRÉATION.
AMIENS	M. Raquet	1849.
BESANÇON	M. Faucompré	1839.
BORDEAUX	M. Petit-Lafite	1855.
COMPIÈGNE	MM. L. Gossin et Gossin fils	1849.
SENLS	MM. L. Gossin et Gossin fils	
LAMBALLE	M. Vallée	1872.
QUIMPER	M. Olive	1849.
RODEZ	M. Lefèvre	1841.
ROUEN	MM. Beauchain, Houzeau, Morière	1840.
TOULOUSE	M. Noudet	1838.
II. Chaire nomade d'arboriculture et d'horticulture.		
M. Du Breuil		1851.

III. Chaires de chimie agricole.

VILLES.	PROFESSEURS.	DATES DE LA CRÉATION.
BORDEAUX	M. Baudrimont	1856.
CAEN	M. Isidore Pierre	1850.
RENNES	M. Leclartier	1853.
MAGNÉ-LAVAL	M. Dumeril	1873.

IV. Stations agronomiques.

SITUATION.	DIRECTEURS.	DATES DE LA CRÉATION.
VINGENNES	M. Georges Ville	1864.
NANCY	M. Grandjean	1868.
CHERBOURG	M. Loisy	1871.
CHERBOURG-FERRAND	La Société d'agriculture	1872.
LILLE	Le Comité agricole	1872.
MAGNÉ-LAVAL	M. Dumeril	1873.

ÉCOLE D'IRRIGATION ET DE DRAINAGE DU LÉZARDEAU.

L'École du Lézardeau, près (Quimper) (Finistère), est destinée à former de bons praticiens capables de diriger des irrigations et des opérations de drainage. Elle est dirigée par M. Philippart, ancien élève de l'École de Grignon.

L'enseignement y est essentiellement pratique.

Le directeur est chargé d'enseigner l'étude des eaux et des engrais liquides, les effets des irrigations et du drainage, le nivellement, le levé des plans, etc.

Un chef irrigateur initie les élèves aux mathématiques élémentaires, à la botanique agricole et à la culture des prairies.

Un jardinier leur donne des notions sur la greffe, la taille des arbres fruitiers, la culture maraîchère et la culture des plantes destinées au repeuplement des prairies.

L'École possède une bibliothèque spéciale, des collections d'histoire naturelle, un laboratoire de chimie et un jardin renfermant toutes les herbes et mauvaises plantes des prairies naturelles.

Le domaine est affermé par l'État; il comprend 20 hectares de prairies irriguées, 5 hectares de terres propres à l'irrigation et 1 hectare en jardins potagers.

Le nombre des stagiaires entretenus annuellement par l'État est de quinze. Ces stages sont donnés de préférence aux élèves sortis des fermes-écoles avec leur diplôme. L'École reçoit aussi des élèves payant 50 francs de pension par mois et des auditeurs libres.

L'École du Lézardeau possède, en outre, un laboratoire départemental de chimie créé par le conseil général du Finistère, pour l'analyse des engrais et des matières utiles à l'agriculture. Les analyses y sont faites gratuitement, quand elles sont demandées par des cultivateurs.

ASSOCIATIONS AGRICOLES.

La France possède 804 sociétés et comices agricoles ou horticoles, savoir :

Sociétés d'agriculture.....	153	Comices viticoles.....	5
Comices agricoles.....	600	Sociétés d'horticulture.....	46

La première société d'agriculture a été fondée à Rennes, en 1757, par les États de Bretagne.

La Société centrale d'agriculture de France a été instituée sous Louis XV par un arrêt du Conseil d'État, le 1^{er} mars 1761; elle comprend 52 membres, parmi lesquels elle a compté : Baudouin, Bella, Brémontier, Broussonnat, de Buffon, Cadet de Vaux, de Candolle, Chabert, Chaplat, de Chassiron, Darcel, Daubenton, Desmaret, Dubanot, François de Neuchâteau, de Gasparin, Gilbert, Grégoire, Hécart de Thury, Hazard, de Jussieu, de Lasteyrie, Lavoisier, Michaux, Montagne, de Morel-Vindé, de Noailles, Parmentier, Patin, Payen, Renault, la Rochelecauld, Sageret, Ternaux, Tessier, Thonnin, de Trudaine, de Turbilly, de Turgot, Varennes de Feuille, Vauquelin, Vicq-d'Azyr, Vilmorin et Yvert. Cette société a son siège à Paris. Ses séances ont lieu le mercredi de chaque semaine.

La Société des agriculteurs de France a été fondée à Paris en 1868; ses membres sont au nombre de 2.860. Chaque année ses membres se réunissent en assemblée générale.

Les associations agricoles ont favorisé dans une large mesure la propagation des meilleures méthodes de culture, des instruments et machines agricoles perfectionnés, des plantes fourragères, céréales, industrielles et forestières les plus méritantes, et des races domestiques les mieux conformées et les plus précoces.

Outre les cotisations de leurs membres et les fonds qui leur sont votés par les conseils généraux de leurs départements, ces associations reçoivent du Ministère de l'Agriculture et du commerce des allocations prélevées sur le budget voté chaque année par l'Assemblée nationale.

ASSOCIATION TECHNIQUE

COLECCION DE TRABAJO DE ESTUDIOS

ENSEIGNEMENT VÉTÉRINAIRE

96

EXTRAIT DE LA REVUE DE LA

ÉCOLES VÉTÉRINAIRES.

École vétérinaire d'Alfort.

L'école vétérinaire d'Alfort (Seine) a été fondée par Bourgelat, en 1766, dans l'ancien château d'Alfort. Elle a été dirigée par Bourgelat, Chabrol, Girard, Vart, Renaud, Delafont et Magne.

Le directeur actuel, M. Reynal, a, dans ces dernières années, agrandi et complété cette école en y introduisant les innovations les plus utiles et les mieux conçues. Au milieu du parc existe une petite ferme, où se trouvent réunies une vacherie, une bergerie et une porcherie.

A côté de ces bâtiments agricoles sont situés une écurie contenant 18 chevaux et un beau manège couvert, dans lequel ont lieu les leçons d'équitation.

L'école d'Alfort reçoit des *élèves internes*, des *élèves externes* et des *auditeurs libres*. L'enseignement de l'école comprend six chaires, savoir :

CHAIRÉS.	PROFESSEURS.
Police sanitaire et jurisprudence en matière de commerce des animaux domestiques.....	MM. REYNAL, O. ✽.
Anatomie et physiologie.....	GOMBREAUX ✽.
Physique, chimie, pharmacie.....	SARRAEN ✽.
Pathologie et thérapeutique générales, manuel opératoire, ferrure, direction des opérations de chirurgie et de manècherie.....	COUIN ✽.
Zootechnie, zoologie, hygiène, botanique, agriculture.....	BAILLET ✽.
Chaque médecine et chirurgicale, pathologie médicale et chirurgicale, anatomie pathologique spéciale.....	TAISSON.

La durée des études est de quatre années. Les élèves qui, après leurs études, sont reconnus en état d'exercer la médecine des animaux domestiques reçoivent un *diplôme de vétérinaire*.

Le prix de la pension est de 450 francs pour l'internat et de 300 francs pour l'externat et les auditeurs libres.

Les vingt-sept départements qui appartiennent à la circonscription de l'école peuvent disposer chacun de deux demi-bourses. Ces demi-bourses sont à la disposition des préfets, sous l'approbation du Ministre de l'Agriculture; elles ne peuvent être accordées qu'àux élèves qui, après six mois d'études, ont été reconnus les plus méritants par leur travail, leur instruction et leur bonne conduite.

Le nombre des élèves admis à Alfort depuis 1766 s'élève à 8,481.

Le département de la guerre entretient annuellement à l'école d'Alfort quarante *élèves militaires*.

Ces places sont données aux jeunes gens déclarés admissibles par le jury d'exa-

men et exclusivement aux fils de militaires en activité, en retraite ou rentés dans leurs foyers après quinze ans de service au moins.

École vétérinaire de Lyon.

L'école vétérinaire de Lyon (Rhône), la plus ancienne de toutes les écoles vétérinaires de l'Europe, fut fondée par Bourgelat avec l'appui de Berthol, contrôleur des finances.

C'est le 5 août 1761 qu'un arrêté du Conseil du roi autorisa la création d'une école qui devait avoir pour objet la connaissance et le traitement des maladies des bœufs, chevaux, mulets, moutons, chèvres, porcs, etc. Elle s'ouvrit à la fin de l'année le 1^{er} janvier 1763, mais en l'an v elle fut transférée quasi de l'Observance, dans les bâtiments appartenant à d'anciens couvents et sur une partie de la pépinière départementale. Les bâtiments ont été restaurés et agrandis, en 1845, par l'architecte Chabrol. Le parc, qui domine les remarquables bâtiments de l'école, offre de beaux ombrages.

Cette école a été dirigée d'abord par Bourgelat et ensuite par Rozier, Flantrin Lacoy, etc. Elle est placée aujourd'hui sous la direction de M. Rodet.

La durée des études est de quatre années, après lesquelles les élèves qui sont reconnus en état d'exercer la médecine des animaux domestiques reçoivent un *diplôme de vétérinaire*.

Les cours professés à l'école comprennent six chaires, savoir :

CHAIRÉS.	PROFESSEURS.
Botanique.....	MM. ROUET, O. ✽.
Anatomie descriptive et générale, histologie, physiologie et extérieur des animaux domestiques.....	CAUVEAU ✽.
Physique, chimie, matière médicale, pharmacologie, toxicologie et médecine légale.....	TARONIN ✽.
Zoologie, hygiène, agriculture, zootechnie et police sanitaire.....	TISSIAND ✽.
Pathologie chirurgicale, manuel opératoire, jansénisme, ferrure, chirurgie expérimentale.....	REY ✽.
Pathologie générale et médicale, maladies parasitaires, thérapeutique générale, obstétrique, clinique interne.....	SARRAEN.

L'école de Lyon reçoit des *élèves internes*, des *élèves externes* et des *auditeurs libres*. Le prix de la pension est fixé à 450 francs pour l'internat et à 300 francs pour l'externat et les auditeurs libres.

L'école est dotée de 58 demi-bourses on deux par chaque département appar-

tenant à la circonscription de l'établissement. Ces demi-bourses sont à la disposition des préfets, sous l'approbation du Ministre de l'Agriculture; elles ne sont accordées qu'àux élèves qui, après six mois au moins d'études, ont été reconnus les plus méritants par leur travail, leur instruction et leur conduite.

Le nombre des élèves admis à l'école de Lyon depuis 1763 s'élève à 4,080.

L'école de Lyon a été le berceau des nombreuses écoles vétérinaires répandues aujourd'hui en Europe. Elle a compté au nombre de ses élèves Breton, Volpi, Morrooth, Vihorg, de Gasparin, etc.

École vétérinaire de Toulouse.

L'école vétérinaire de Toulouse (Haute-Garonne) a été créée le 6 juillet 1835. Elle fut d'abord installée dans un bâtiment situé dans le faubourg Saint-Michel, mais ce local étant trop exigü pour le nombre des élèves, on construisit de nouveaux bâtiments sur un terrain situé à l'extrémité nord de l'allée Lafayette. Cette nouvelle école fut inaugurée en 1835.

L'école de Toulouse reçoit des *élèves internes*, des *élèves externes* et des *auditeurs libres* qui sont admis sans examen.

L'enseignement de l'école comprend six chaires, savoir :

CHAIRÉS.	PROFESSEURS.
Anatomie des régions chirurgicales, physiologie, Anatomie, extérieur, zoologie.....	MM. LAVOCHAT ✽.
Physique, chimie, pharmacologie, toxicologie, médecine légale.....	LARROUET.
Hygiène, zootechnie, botanique, agriculture.....	GOMBREAUX.
Pathologie, thérapeutique, manuel opératoire.....	SHARRIS.
Pathologie médicale, clinique médicale, police sanitaire.....	LAROUSSE ✽.

La durée des études est de quatre années, après lesquelles les élèves qui sont reconnus en état d'exercer la médecine des animaux domestiques reçoivent un *diplôme de vétérinaire*.

Le prix de la pension est de 450 francs pour l'internat, et de 300 francs pour l'externat et les auditeurs libres.

Les vingt-huit départements qui composent la circonscription de l'école peuvent disposer chacun de deux demi-bourses. Ces demi-bourses sont à la disposition des préfets, sous l'approbation du Ministre de l'Agriculture; elles ne peuvent être accordées qu'àux élèves qui, après six mois au moins d'études, ont été reconnus les plus méritants par leur travail, leur instruction et leur bonne conduite.

L'école de Toulouse est dirigée par M. Larrovet.

Depuis sa fondation, elle a reçu 2,130 élèves.

ÉCOLE VÉTÉRINAIRE D'ALFORT.
(Seine).



Dessiné et lithographié par V. Rose.

67

VUE DU BÂTIMENT DES ÉLÈVES ET DES AMPHITHÉÂTRES.

Imp. Lemercier et Co. 



Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

ÉCOLE VÉTÉRINAIRE DE LYON
(Rhône.)



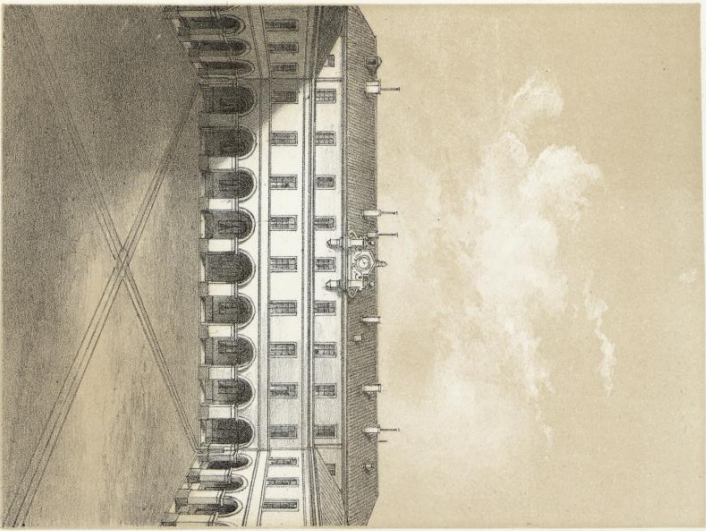
Imp. Lemercier et C^{ie}
M

Vanc. Rose del. et lith.

68

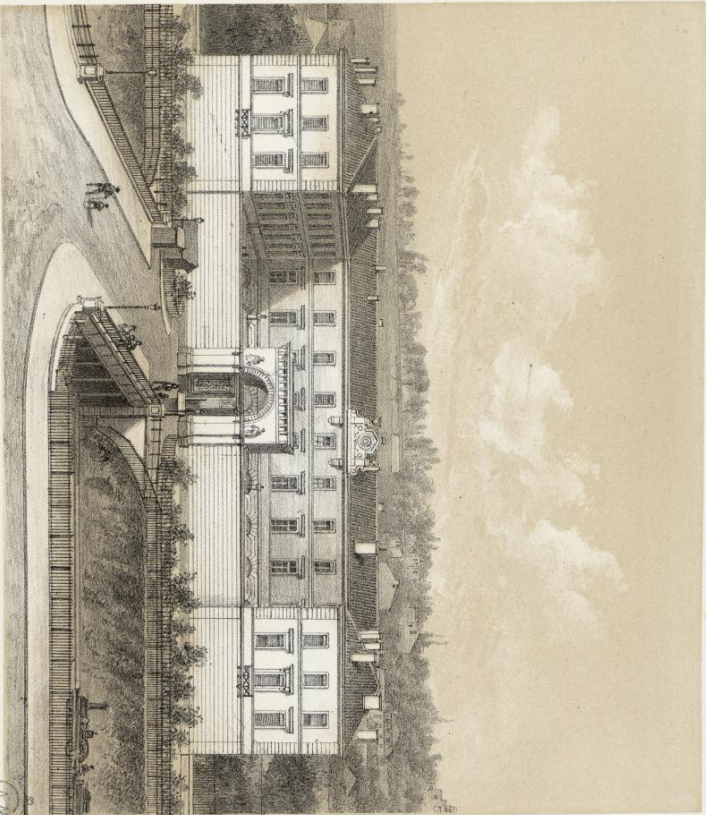
VUE PRISE DE LA SAÛNE.

ÉCOLE VÉTÉRINAIRE DE TOULOUSE
(H^{te} Garonne).



Dessiné par Rose

VUE DE LA COUR DES ÉLÈVES.



Imp. Lamoreux & C^{ie} Paris.

VUE DU BÂTIMENT DE LA DIRECTION.



Lithographie par M^{me} AM

AMPHITHÉÂTRE DE BOTANIQUE.

VACHERIE

ET

BERGERIES NATIONALES

70

DEBORDERIES VYAGIONATTEP

AVOUEBIE

VACHERIE ET BERGERIES NATIONALES.

Vacherie nationale de Corbon.

La vacherie nationale de Durham est située à Corbon, près de Cambrenet (Calvados).

Cet établissement a existé au Pin (Orne) depuis sa création, qui eut lieu en 1839, jusqu'en 1861.

Le domaine de Corbon se compose de 42 hectares d'herbages situés sur un fonds d'excellente qualité, et de 5 hectares de terres labourables.

Les bâtiments n'ont aucune disposition particulière que l'on puisse signaler; on y a utilisé et agrandi ceux qui existaient, et l'on y a transporté les paddocks que l'on avait fait établir au Pin quand la vacherie y fut installée.

Les herbages et les terres labourables suffisent, pendant presque toute l'année, à l'entretien d'un effectif moyen de quatre-vingts têtes d'animaux de différents âges. Les prairies consacrées au pâturage produisent une herbe abondante, qui permet de nourrir toutes les vaches mères et leur suite. La culture fournit pendant l'hiver des fourrages verts pour les taureaux soumis à la stabulation, et, plus tard, une grande quantité de racines pour l'alimentation durant l'hiver.

La race de Durham a été introduite en France, en 1836 et 1838, par M. Yart et M. Lefèvre de Sainte-Marie. De nouvelles importations eurent lieu en 1840, 1841, 1842, 1843, 1844 et 1846, afin de pouvoir satisfaire les demandes des éleveurs qui voulaient expérimentier cette race et la faire avec des races indigènes. Les animaux qui composaient l'importation de 1846 avaient été élevés par lord Spencer. Ce célèbre éleveur anglais s'est toujours appliqué à maintenir très-purs les animaux de Durham qu'il possède à Wiston, depuis ses premières acquisitions aux ventes de Holport Colling. Un des créateurs de cette belle race britannique. La dernière importation a eu lieu en 1871; elle a été motivée par la nécessité de changer le sang des taureaux destinés à la selle des vaches de la vacherie de Corbon.

La race de Durham s'est bien acclimatée dans les régions du Nord-Ouest et de l'Ouest; grâce à la végétation plantureuse des herbages et au climat de la Normandie, qui est assez analogue au climat de l'Angleterre, l'élevage se fait à Corbon dans des conditions très-satisfaisantes, ainsi que le témoigne le résultat des ventes annuelles.

Depuis 1839 jusqu'en 1878, on a vendu dans les diverses ventes publiques 171 taureaux, au prix moyen de 1,040 fr. 20 cent.

Les animaux vendus de 1849 jusqu'en 1879 sont au nombre de 555, savoir : 164 taureaux, 218 vaches et 173 animaux réformés.

Le prix moyen des taureaux s'est élevé à 1,402 francs et celui des vaches à 805 francs.

Les prix auxripes sont maintenant vendus les animaux élevés à Corbon prouvent bien que les traditions des règles judicieuses d'après lesquelles fut dirigée la vacherie du Pin se sont conservées avec une fidélité remarquable.

La race de Durham, depuis vingt années, est allée avec succès à diverses races françaises. C'est par son croisement avec la race manuelle, la race charolaise, etc.

qu'on est parvenu à livrer à la consommation des animaux qui se distinguent par une meilleure conformation, une précocité plus marquée et une grande aptitude à l'engraissement. Les bœufs manœuvre, normands, bretons, etc., qui ont du sang durham, se vendent toujours mieux et plus aisément que les bœufs qui descendent directement de ces races indigènes.

La vacherie de Corbon n'impose annuellement à l'État qu'une dépense moyenne de 12,353 fr. 20 cent.

Cet établissement est dirigé par M. Le Sénéchal (†), ancien élève de Grignon.

Bergerie nationale de Rambouillet.

La bergerie de Rambouillet date de l'époque où furent introduits en France les montons mérinos. Louis XVI avait écrit lui-même au roi d'Espagne pour obtenir l'autorisation de faire sortir de ce royaume 380 bêtes à laine appartenant à cette race ovine. Les 364 animaux importés en France furent dirigés sur la ferme de Rambouillet (Seine-et-Oise), dont le château, avec ses dépendances, était devenu domaine privé du roi.

Le gouverneur de cette vaste terre, le comte d'Angivillers, n'avait point élevé de bergeries dans la ferme qu'il fit construire près du château, par ordre de Louis XVI; il croyait que la race mérino devait vivre en plein air. La délicatesse de cette race obligea, les années suivantes, à construire des bergeries, qui furent établis sur d'excellents principes, à 100 mètres environ de la ferme.

Le but qu'on s'était proposé se trouvant réalisé par la création d'une pépinière d'animaux de choix, Louis XVI fit graver sur le portail de la ferme l'inscription suivante :

CVRAT OVES OVIVINOYE MINISTRIS.

voulant prouver à tous que sa sollicitude s'étendait à la fois sur les bergers et les troupeaux.

On fit à Rambouillet deux importations de bêtes à laine mérinos : la première eut lieu en 1786 et la seconde en 1800. Les descendants de ces animaux ont acquis des qualités telles, que la race mérinos de nos jours ressemble bien peu à ce qu'elle était il y a vingt-cinq ans. Grâce aux soins que Tessier et Bourgeois accordèrent aux bêtes à laine qui composent les troupeaux confiés à leur surveillance, le mérinos s'est conservé à Rambouillet pur de tout mélange; il a pris plus de développement et sa toison a beaucoup augmenté en poids. C'est pourquoi on le désigne ordinairement sous le nom de *mérinos de Rambouillet*.

Depuis 1797 jusqu'en 1873, l'établissement a vendu les animaux ci-après :

	MÉRINS.		PRINX MÉRINS.	
	1797 à 1831.	1831 à 1873.	1831 à 1873.	1831 à 1873.
Bœufs	4,320 têtes.	464,116	302,574	859,684
Brebis	3,581	133,823	62,320	326,86
Moutons	3,051	97,723	54,723	37,516
Laine	131,165 kil.	4,379	2,90	2,38

Soit une recette totale de 3,473,343 fr. 36 cent. ou une recette annuelle moyenne de 45,688 francs.

Le troupeau de Rambouillet a propagé la race mérinos améliorée en Europe, en Australie et en Amérique.

L'établissement possède, à 2 kilomètres de la ferme, un troupeau de *mérinos de Montcamp*, sous-race à laine soyeuse, que M. Graxx a trouvée en 1838 dans un troupeau mérinos. Cette sous-race a beaucoup de rapport, quant à son ensemble, avec les mérinos qui furent importés en France en 1786.

La bergerie de Rambouillet est dirigée par M. Bernardin, ancien élève de l'Institut agronomique de Versailles.

Bergerie nationale du Haut-Tingry.

La bergerie du Haut-Tingry (Pas-de-Calais) a été créée en 1813. Jusqu'en 1859, elle était située dans le même département, à Montcauvrel.

Cet établissement a pour but l'élevage de la race ovine de *Dishley* et de la sous-race connue sous le nom de *race dishley-mérinos* .

La race ovine de Dishley a été créée en Angleterre. Elle se distingue des autres races ovines par une belle conformation et une grande précocité; elle est, en outre, d'un engraissement facile. Sa laine est longue, lisse, lustrée et blanche.

La sous-race dishley-mérinos possède des qualités que n'a pas la race ovine mérinos; elle se développe plus promptement et elle s'engraisse aussi plus aisément; sa laine est intermédiaire entre la race de Dishley et la race mérinos pure.

Il existe déjà, dans les régions du Nord-Ouest et des plaines du Nord, des bergeries en assez grand nombre, dans lesquelles on élève de beaux troupeaux composés de dishley-mérinos.

L'établissement du Haut-Tingry comprend 190 hectares de terres labourables et de prairies naturelles. Le possédait, à la fin de 1873, 179 bœufs dishley et 349 bœufs dishley-mérinos.

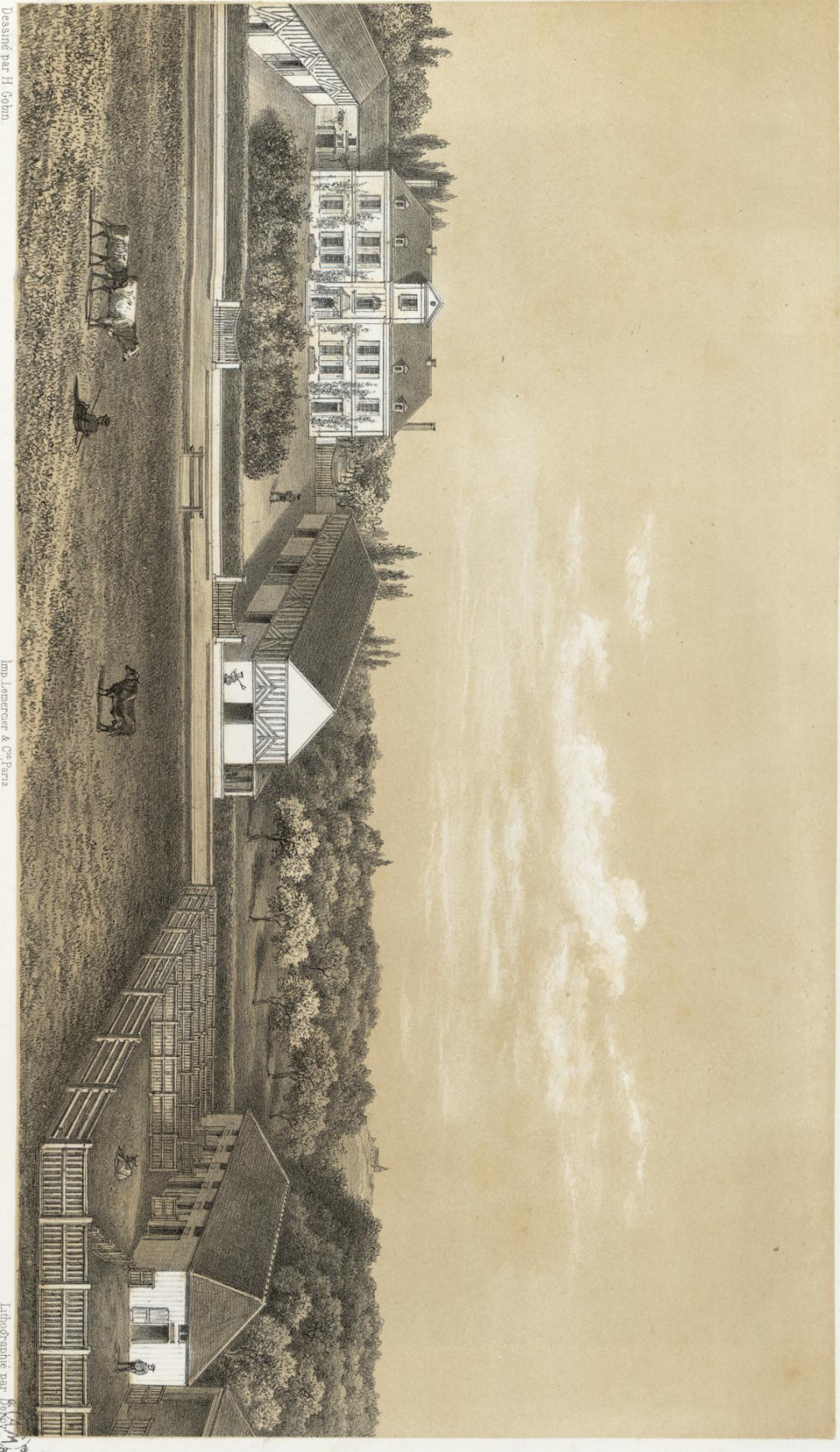
Les animaux et la laine sont vendus chaque année par adjudication publique. Voici les prix auxripes ils ont été livrés à Montcauvrel et au Haut-Tingry, depuis 1843 jusqu'en 1869.

	MONTCAUVEL.	HAUT-TINGRY.
Bœufs	974,30	344,16
Brebis	175,00	56,00
Animaux de réforme	29,98	34,50
Laine, le kilogramme	2,68	2,10

Les prix moins élevés auxripes sont adjugés les bœufs exploitent bien l'importance qu'on prise de nos jours les croisements opérés entre la race de Dishley et la race mérinos.

L'établissement du Haut-Tingry possède depuis 1868 une *Ecole des bergers* ; cette Ecole sera prochainement transférée à la bergerie nationale de Rambouillet. La bergerie du Haut-Tingry est dirigée par M. Guédon, ancien élève de Grignon.

VACHERIE NATIONALE DE CORBON
(Calvados)



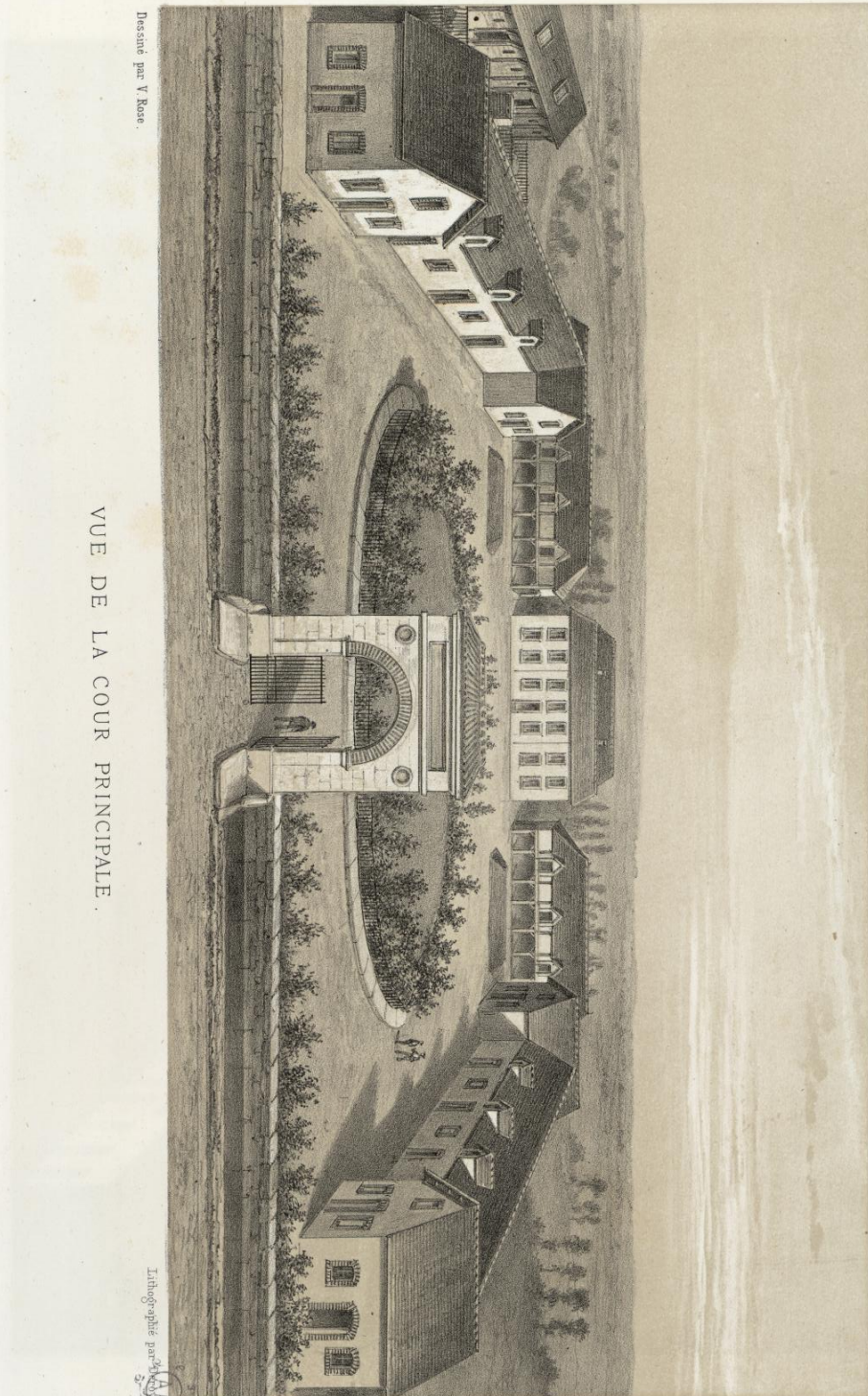
Dessiné par H. Gohm.

Imp. Lemercier & Co^e Paris

Lithographié par B. Goussier

VUE DE LA VACHERIE ET DES PADDOCKS.

BERGERIE NATIONALE DE RAMBOUILLET
(Seine-et-Oise)



Dessiné par V. Rose.

VUE DE LA COUR PRINCIPALE.

Imprimé par
M. B. S. 27-3

BERGERIE NATIONALE DU HAUT-TINGRY
(Pas de Calais.)



Dessiné par V. Rose.

Imp. Lemercier et C^{ie} Paris

Lithographié par
B. 1830

VUE GÉNÉRALE DE LA FERME.

UNE DÉFINITION DE C'EST LE TRAVAIL



Droits réservés au Cnam et à ses partenaires

CONCOURS

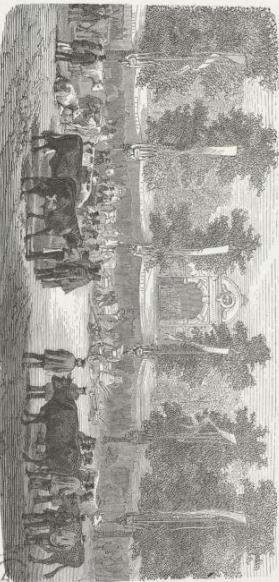
D'ANIMAUX REPRODUCTEURS ET D'ANIMAUX DE BOUCHERIE

74

D. LAFITE / ARCHIVES / CLASSEUR / EA. D. / 1714 / 1717 / DE BOTCHERIE
CONCOUES

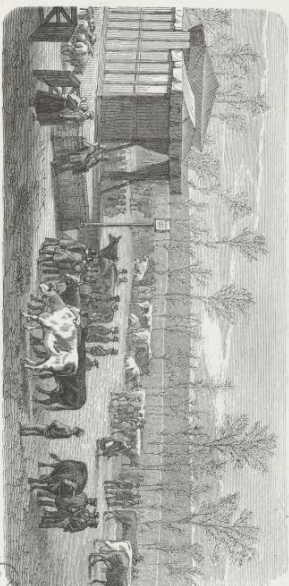
CONCOURS D'ANIMAUX REPRODUCTEURS ET D'ANIMAUX DE BOUCHERIE.

CONCOURS D'ANIMAUX REPRODUCTEURS.



Présentation des animaux au Jury.

CONCOURS D'ANIMAUX DE BOUCHERIE.



Présentation des animaux au Jury.

Les Concours régionaux ont été organisés en 1849, dans le but d'encourager l'amélioration des animaux reproducteurs des espèces bovines, ovines et porcines, et des meilleures volailles, et la propagation des instruments et machines agricoles perfectionnés. Des médailles sont aussi accordées aux agriculteurs qui exposent des produits agricoles remarquables.

Ces exhibitions ont eu pour complément, chaque année, de 1851 à 1856, un concours général créé à Versailles ou à Paris. Ce dernier concours a été organisé de nouveau à Paris en 1860. Les animaux, les instruments et les produits exposés dans les concours régionaux et les concours généraux de 1851 à 1870 ont atteint les chiffres ci-après :

	1851 à 1859.	1860 à 1870.		1851 à 1859.	1860 à 1870.
Bêtes bovines.....	10,542	47,198	Volailles (lots).....	1,549	8,492
Bêtes ovines.....	11,028	15,524	Instruments.....	10,666	60,326
Bêtes porcines.....	2,613	7,441	Produits.....	8,724	24,688

Les Concours d'ANIMAUX DE BOUCHERIE ont été organisés pour la première fois en 1844, dans le but de favoriser la propagation des races qui, par la perfection de leurs formes et leur engraissement précoce, fournissent le plus abondamment à la consommation. Ces concours ont eu lieu annuellement, jusqu'en 1870, dans six régions.

Le concours général, qui est le complément de ces institutions, a été créé d'abord à Poissy; depuis 1868, il se tient à Paris, au mois de février. Les animaux gras qui ont été exposés dans les concours généraux de 1844 à 1870 se classent comme il suit :

Bœufs.....	4,677 têtes.	Moutons.....	742 lots.
Vaches.....	464	Porcs.....	1,771 têtes.

Les vaches ont été admises pour la première fois, dans les concours d'animaux gras, en 1862, et les porcs en 1851.

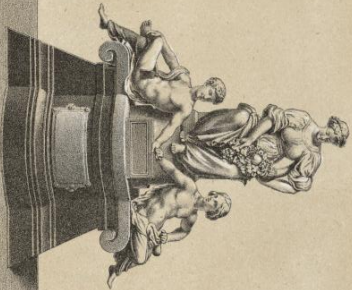
PRIX CULTURAUX ET OBJETS D'ART
 DÉCERNÉS DANS LES CONCOURS RÉGIONAUX.



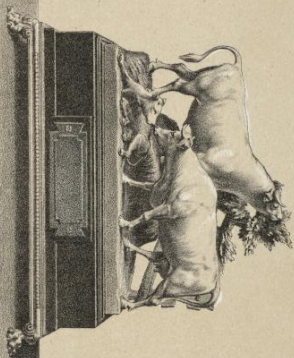
Hanap.



Prix d'honneur des Volailles.



Union des forces.



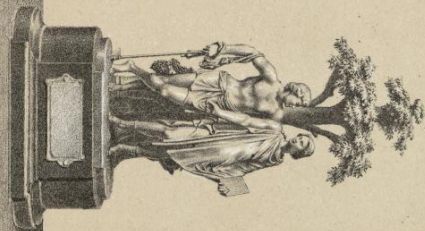
Prix d'ensemble des bêtes bovines.



Cérès victorieuse.



Nouvelle coupe de la Prime d'honneur.



Travail et Science.

Dessiné et lithographié par V. Rose.

Imp. Lemercier et Co^{rs} Paris


PRIMES D'HONNEUR

ET

PRIX CULTURAUX

76

PRIMES D'HONNEUR ET PRIX CULTURAUX.

Les primes d'honneur, fondées en 1856, ont été décernées jusqu'en 1870 à l'agriculteur du département dans lequel le concours régional avait lieu, dont l'exploitation, comparée aux autres domaines, était la mieux dirigée et qui avait réalisé les améliorations les plus utiles et les plus propres à être offertes comme exemple.

Les Jurys ont été autorisés à décerner des médailles d'or, d'argent et de bronze aux concurrents dont les exploitations ont été visitées, pour des améliorations partielles déterminées, telles qu'un drainage bien entendu, une irrigation habilement tracée, un heureux aménagement des bâtiments ruraux, un excellent arrangement des fumiers, la bonne tenue et l'amélioration du bétail, etc.

La prime d'honneur a consisté jusqu'en 1870 en une coupe d'argent d'une valeur de 3,000 francs et une somme d'argent de 5,000 francs.

Le nombre des concurrents qui ont disputé annuellement les primes d'honneur a varié comme il suit :

1857.....	124	Report.....	1,301
1858.....	97	1865.....	173
1859.....	158	1866.....	139
1860.....	173	1867.....	163
1861.....	166	1868.....	162
1862.....	148	1869.....	127
1863.....	163	1870.....	239
1864.....	172	1871-72.....	202
A reporter.....	1,301	Total.....	2,406

L'institution des primes d'honneur a été modifiée le 9 janvier 1869, dans le but d'encourager tous les efforts qui tendent au progrès relatif de la culture. Ainsi, il a été créé plusieurs catégories de prix cultureux qui correspondent au divers modes d'exploitation du sol le plus généralement en usage.

Les rapports des Jurys, accompagnés des plans des exploitations primées, sont publiés par l'Administration de l'Agriculture. Ces rapports sont précédés d'une notice sur le département dans lequel a eu lieu le concours régional. Les quatre volumes déjà imprimés comprennent les concours régionaux de 1866, 1867, 1868 et 1869.

Ces prix spéciaux sont classés comme il suit :

1^{re} CATÉGORIE.

Propriétaires exploitant leurs domaines directement ou par régisseurs ou maîtres valets.

Un objet d'art de 500 francs et une somme de 2,000 francs.

2^e CATÉGORIE.

Fermiers à prix d'argent ou à redevances fixes en nature remplaçant le prix de ferme; *cultivateurs propriétaires* tenant à ferme une partie de leurs terres en culture; *métayers isolés*.

Les uns et les autres doivent cultiver des domaines ayant plus de 20 hectares.

Un objet d'art de 500 francs et une somme de 2,000 francs.

3^e CATÉGORIE.

Propriétaires exploitant plusieurs domaines par *métayers*.

Un objet d'art de 500 francs au propriétaire et une somme de 2,000 francs à répartir entre les *métayers*.

4^e CATÉGORIE.

Métayers isolés, se présentant avec l'assentiment de leurs propriétaires, ou *petits cultivateurs propriétaires* ou *fermiers* de domaines au-dessus de 5 hectares et n'excédant pas 20 hectares.

Un objet d'art de 200 francs et une somme de 600 francs.

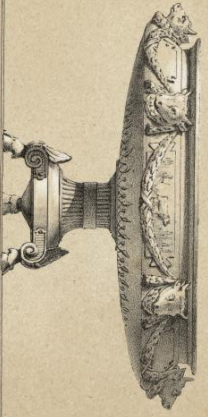
La coupe d'honneur, de la valeur de 3,500 francs, peut être décernée à celui des lauréats des quatre catégories précédées reconnu relativement supérieur et ayant présenté, dans sa catégorie, le domaine qui a réalisé les améliorations les plus utiles et les plus propres à être offertes comme exemple. Des médailles et une somme de 500 francs sont distribuées aux agents de l'exploitation primée.

Lorsque cette récompense est attribuée à un des lauréats, l'objet d'art spécial à sa catégorie ne lui est pas décerné.

PRIX DECERNÉS DANS LES CONCOURS D'ANIMAUX DE BOUCHERIE



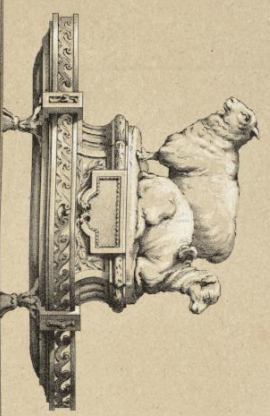
Prix d'honneur des Volailles



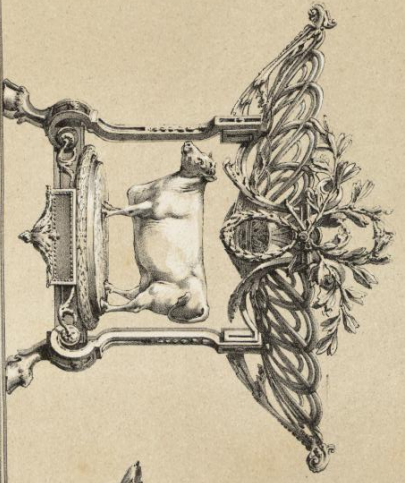
Prix d'honneur des bandes de bœufs



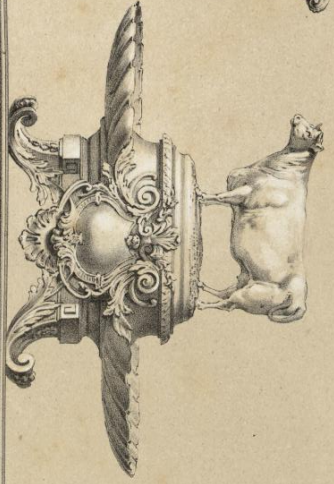
Prix d'honneur des Porcs



Prix d'honneur des Moutons



Prix d'honneur des Bœufs



Prix d'honneur des Vaches

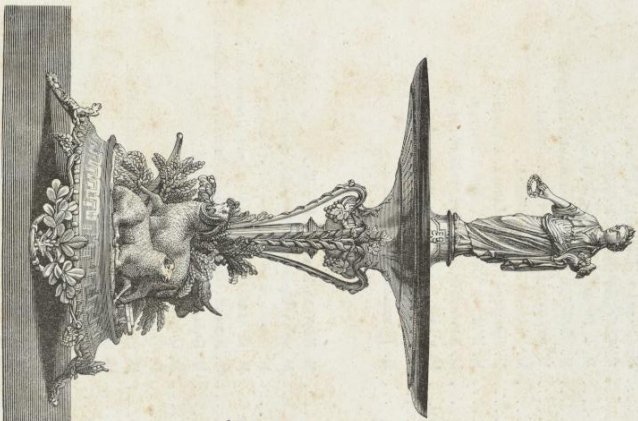
LAURÉATS DES PRIMES D'HONNEUR.

- 1857.
- Eure. M. le P^{re} de Brasseur, à Notre-Dame-du-Hamel.
 Indre. M. Legrand, à Issoudun.
 Loire. M. Zékrussel, directeur de la ferme-école de la Corde.
 Loiret. M. Desmoulins, aux Barres, près Langyppre.
 Meuse. M. Jacques, à Mancourt.
 Sarthe. M. le vicomte de Camille, à Arvers-le-Hamon.
 Seine-et-Marne. M. Derrory, à Réau.

- 1858.
- Châles-du-Nord. M. Lecomte, à la Ville-Hellou-en-Plourhan.
 Landes. M. Lourt, à Belbèze.
 Lot-et-Gar. M. Maxaud, à Huppemou.
 Lot. M. Rouland, à Calage.
 Haute-Marne. M. Annot, à Faverolles.
 Orne. M. le M^{re} de Torcy, à Durcel.
 Seine-et-Loire. M. Bertrand, à Dudry.
 Seine-et-Oise. M. Devaville, à Petit-Bourg.
 Deux-Sèvres. M. le P^{re} Avé, de la Carrière, à Gournay.
 Venduse. M. Valayer, au Blanc, près Avignon.

- 1859.
- Ain. M. de WSTERWILLER, à Comblon.
 Aisne. M. Vallerand, à Montlige.
 Ariège. M. d'Uzore, à Soulé, près Saint-Viers.
 Aude. M. Gouman, à Fraissé-Cabardès.
 Charente-Inférieure. M. BONNEISSON, au Ramet, près Louzac.
 Loire-Inférieure. M. LAZARD, à Gendré-Penfillo.
 Manche. M. de Keromlay, à Camby.
 Bas-Rhin. M. BARNZAKÉ, à Sand.
 Tam. M. Armand Gouan, à Soual.
 Yonne. M. LACOUR-LAMAUUR, à Saint-Fargeau.

- 1860.
- Aube. M. Jozox, à Saint-Aubin.
 Calvados. M. Alphonse BASTARD, à Hérouville-de.
 Cantal. M. SARRAUSSE, à Mentières.
 Gironde. M. BOUQUIN, à Lardon-en-Médoc.
 Hérault. M. CAZALS-AURR, à Avesquiers, près Frontignan.
 Jura. MM. GAUVRY FRÈRES, à Pont-Héty.



PRIME D'HONNEUR.

- 1861.
- Haute-Loire. M. le M^{re} de RROZET, à Allerey, près Saint-Privat-du-Dragon.
 Morbihan. M. THOUAN père, à Balte-Isle-en-mor.
 Hautes-Pyrénées. M. de CASTRACONE (Charles), à Mauloumpuet.
 Haut-Rhin. M. STORCKMUS, à Colmar.
 Somme. M. BARRT, à Roye.
 Yonne. M. LAMAUUR, à Mazerolles.
- Basses-Alpes. M. RIMAUD-L'ISVET, directeur de la ferme-école de Paillevols.
 Aveyron. M. de MOSSICAERT, à Vols.

- Bouches-du-Rhône. M. MARRANON, au Mas-de-Vent, près Arles.
 Charente. M. TAUDE, à Puyréaux.
 Finistère. M. BOUR de LA MARIÈRE, à Kertegau-en-Poulhan.
 Haute-Garonne. M. de C^{te} n' AUBARON (Louis), à Saint-Félix, canton de Prevel.
 Lot-et-Gar. M. de BÉNAUD, à Dampierre.
 Loiret. M. GUYÈRE, à Moremout.
 Marne. M. DONN (Georges), à Saint-Avoid.
 Moselle. M. GAUCIER, à Saint-Crépin-Bouvillers.
 Oise. M. GAUCIER, à Saint-Crépin-Bouvillers.
 Rhône. M. RAYSSIER, à Cahilze-Meyré, canton de Tisy.
 Seine-Inférieure. M. DARÈREY (Charles), à Saint-Léonard.

- 1862.
- Hautes-Alpes. M. AULIER, directeur de la ferme-école de Berthaut.
 Allier. M. LAZZARI, à Longes.
 Ardennes. M. GÉRARD DE MERCY, à Châtel-Châleley.
 Cher. M. LAUREN de SONNEVILLE, à Lavochines.
 Creuse. M. de MONTVASSAC, à Évaux.
 Maine-et-Loire. M. le C^{te} de FALLOUX, à Bougy-d'Étré.
 Mayenne. M. le C^{te} de BERT, à Méral.
 Meurthe. M. PAROY, à Salva.
 Pas-de-Calais. M. DECOURBOURE, à Lens.
 Pyrénées-Orientales. M. G. CURRÉ, directeur de la ferme-école de Germinville.
 Tarn-et-Garonne. M. MARCIS AVY, à la Bastide-Saint-Pierre.
 Haute-Vienne. M. le B^{re} JAY de MAXOS, à Nexon.

- 1863.
- Cote-d'Or. M. BOURCIGNY, à Châtillon-sur-Seine.
 Drôme. M. ROBERT, à Saint-Jean-en-Royans.
 Eure-et-Loir. M. LEROYER, à Plessy-le-Gilbert.
 Gard. M. MOIRAS, à Peché-Ferrier, près Saint-Gilles les Boucheries.
 Gers. M^{me} V^e DUPOURC-BAZIN } à la ferme-école de Bazin.
 M. LARRITTE-PARON. }
 Ille-et-Vilaine. M. GUERIN, aux Grands-Champs-en-Pré.
 Lot-et-Garonne. M. LAPOURC de LAPOURC, à Bazans.
 Nièvre. M. le C^{te} de BOURRÉ, à Villars.
 Nord. M. FLEURY, à Masny.
 Puy-de-Dôme. M. le M^{re} de LORSEAU, à Saint-Quentin.
 Haute-Saône. M. PERR, à Velleuxon.
 Savoie. M. RICH, à Monthélian.

LAURÉATS DES PRIMES D'HONNEUR.

1864.

Corrèze. M. le C^e d'Ussat, directeur de la ferme-école des Plaines.
 Dordogne. M. Durand de Comnac, à Bergerac.
 Eure. M. Hémar, à Villers-en-Vexin.
 Indre-et-Loire. M. Gail, à la Brèche, commune de Bille.
 Isère. M. Barais, à Chantreaux.
 Loire. M. François Baux, à Chalménil-Cornat.
 Meuse. M. le B^e de Besnois, à Vailly.
 Basses-Pyrénées. M. le général Jacou, à Lescaux.
 Seine-et-Marne. M. Gaisnor, à Villardou, près Beau.
 Var. M. de Gasquet, directeur de la ferme-école de Salgues.
 Vendée. M. Mayor de la Derrière, à la Débuterie.
 Vosges. M. Legoux, directeur de la ferme-école de Laluyevaux.

1865.

Alpes-Maritimes. M. Benmou pére, à Nice.
 Ardèche. M. Desrieux (Léon), au Colombiac.
 Côtes-du-Nord. M. le V^e de Roqueperrière (Edmond), à Plogressant.
 Doubs. M. Farcovant, à la Hoëbe.
 Landes. M. le M^e de Davranne, à Lassegnol.
 Lot. M. Germain, directeur de la ferme-école du Montat.
 Haute-Marne. M. Gamou, à Saint-Eloy, commune de Chânonrupt.
 Orne. M. Briand, à Pontcharon, près Vimoutiers.
 Sarthe. M. Laroche des Massures, à Saint-Pierre-des-Ormes.
 Haute-Savoie. M. Mari-Cartravers, à Valéry.
 Seine-et-Oise. M. Moutaux, à Bonnières.
 Deux-Sèvres. M. Lévrier, à Rons.

1866.

Aisne. M. Groneas, à Hargival, commune de Vendhuile.
 Ardège. M. Laxieux, directeur de la ferme-école de Royat.
 Charont-et-Loire. M. Boursassat, directeur de la ferme-école de Puitboreau.
 Indre. MM. Masureau et Foucart, à Frenthault, près Châteauneux.
 Loire-Inférieure. M. Boistrucx (Adolphe), à Gorges, près Clisson.
 Lozère. M. le C^e de Monavants, à Rabriges, près Langogne.
 Manche. M. le Vic Lacourne de la Barroissière, à Faldouville.
 Bas-Rhin. M. Schattmann, au Thiergarten, près Bouxwiller.
 Saône-et-Loire. M. le V^e de la Loyère, à la Loyère.
 Tarn. M. Ozoum, à Marzauel.
 Vancluse. M. Rasvau, à Gigondas.
 Yonne. M. Martevon, à Maulne, commune de Cruzy-le-Châtel.

1867.

Ain. M. Guinard (Eugène), à Péronnas.
 Basses-Alpes. M. Gerardo (Félix), à Gréoux.
 Aube. M. le B^e de Malakver, à Quincy.
 Aude. M. Sarda, au Grand-Camion, près Lézignan.
 Calvados. M. de Lavure, à Becheville-sur-Odon.
 Cantal. M. Pessand, à Saint-Clément.
 Gironde. M. Joseph de Camaxot-Lavout, à Virchade.
 Loire-et-Cher. M. le M^e de Vannay, à Gout-Cheremy.
 Morbihan. M. Bossavy, à Treulan, près Plumezel.
 Hautes-Pyrénées. M. d'Loos, à Fleurance, près Bazillac.
 Haut-Rhin. M. Ronouri, à Eiselsheim.
 Somme. M. Tamboulet, à Assunvillers.

1868.

Aveyron. M. Henri de Roquer, à Pruville.
 Charente. M. de la Bonnière, à Playolle, commune de Lesleups.
 Finistère. M. Barabot, à Kervert-en-Pontlevegat.
 Haute-Garonne. M. de Saligny (Henri), à Rangueil, commune de Toulouse.
 Hérault. M. Bazille (Gaston), à Saint-Sauveur, commune de Lattes.
 Jura. M. Guéy, à Polatier.
 Haute-Loire. M. Ouyria, à Mazeray.
 Loiret. M. Thaurat, à Villanblain.
 Marne. M. Puyat-Gautier, à Pont-de-Somme-Vesle.
 Moselle. M. et M^{lles} Bonny à Sierek.
 Pas-de-Calais. M. le M^e d'Havincourt, à Havincourt.
 Seine-Inférieure. M. Rogerey, à Beaulieuville.

1869.

Allier. MM. Ravet frères, à Vierze.
 Hautes-Alpes. M. Marty, à la Rochette.
 Bouclies-du-Rhône. M. Gassera (Marin), à Egnylles.
 Creuse. M. Fournier (Amant), à Evaux.
 Eure-et-Loir. M. le M^e d'Arcey de Dieux-Foyatiers, à Clouys.
 Maine-et-Loire. M. le C^e d'Asnoy de Merveux, à la terre des Alliés.
 Meurthe. M. Anré, à Pont-à-Mousson.
 Oise. M. Emile Walter, à Amy-le-Grand.
 Rhône. M. de Saint-Victor, à Romo.
 Haute-Saône. M. le C^e de Lenoircourt, à Bussières.
 Tarn-et-Garonne. M. de Valabr, à Saint-Nauphary.
 Vienne. M^{me} veuve Ouyria Sarrat-Lavarière, à Savigné.

1870.

Ardennes. M. Navin-Froeyens, à Coucy.
 Pyrénées-Orientales. M. Jules Desprez, à Saint-Laurent-de-Cerdans.
 Cher. M. le M^e de Voisic, à Aubigny.
 Côte-d'Or. M. Martré (Achille), à Châtillon-sur-Seine.
 Drôme. MM. Sarras frères, à la Roche-de-Glin.
 Eure. M. Bessard (Henri), à Guiry.
 Lot-et-Garonne. M. le V^e d'Auzan de Perrezeaux, à la Basilde.
 Mayenne. M. Daniel Ducour, à la Lande, commune de Nialle.
 Nord. M. Capens-Desrues, à Denain.
 Puy-de-Dôme. M. le M^e de Priant, à Bort.
 Savoie. M. le B^e d'Alexandry, à Villard-Hellé.
 Haute-Vienne. M. Ch. de Léonard, à la Joubrière.

1871.

Corrèze. M. le C^e de Cosnac, au Pin, commune de Salons.
 Dordogne. M. Puyvère, à Lamontaze-Saint-Martin.
 Gard. M. Cuisse, à Sommières.
 Gers. M. de la Vereste, à Montbéal.
 Ille-et-Vilaine. M. Desprez, à la Goerche.
 Isère. M. le M^e de Moytrixard, à Torcin.
 Loire. M. Palluat de Bessier, à Nervieux.
 Meuse. M. Raboulay, à Remmenecourt.
 Nièvre. M. Mulon, à la Noelle-Mandrix.
 Sarthe. M. Courrutières, à Pétigné.
 Seine-et-Marne. M. Gault, à Gisors.

1873 (1).

Ardèche. M. Rouvray, à Saint-Cyr.
 Côtes-du-Nord. M. de Forcard, à Brehand-Mouconour.
 Indre-et-Loire. M. Duval, à Genillé.
 Lot. M. Loubaud, à Mirandol.
 Haute-Marne. M. Massis, à Belançon-la-Forêt.
 Orne. M. le C^e de Rochemen, à Bursard.
 Basses-Pyrénées. M. de Lestrays, à Mont.
 Seine-et-Oise. M. Testard, à Mortières, près Lorry.
 Haute-Savoie. M. Desjard, à Grevin-Bossey.
 Var. M. A. de Gasquet, à Entrecasteaux.
 Vendée. M. P. Rambaud, aux Glouzeaux.

(1) Année prime d'honneur n'a été décernée en 1872.

